



**FONDS
DE SOLIDARITÉ
LOGEMENT**

D'INDRE-ET-LOIRE

**RAPPORT D'ACTIVITE
2023**

SOMMAIRE

I. LE FSL EN INDRE-ET-LOIRE	7
II. L'ACTIVITÉ.....	14
2.1 L'AIDE A L'ACCES AU LOGEMENT	14
2.1.1 Données quantitatives	14
2.1.2 Profil des ménages aidés	16
2.1.3 Répartition des 1 826 aides à l'accès accordées (hors garanties)	19
2.1.4 Les prêts	20
2.1.5 Répartition des aides financières accordées par territoire	20
2.1.6 Les garanties de loyers	23
A Répartition des garanties accordées par territoire	23
B Évolution des garanties accordées	23
C Tableau de répartition des garanties accordées par bailleurs	24
2.2 L'AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT	25
2.2.1 Données quantitatives	25
2.2.2 Profil des ménages aidés	27
2.2.3. Les mises en jeu de garanties (MJG)	38
2.3 L'AIDE AUX ÉNERGIES, A L'EAU ET A LA TÉLÉPHONIE	40
2.3.1 Données globales	40
2.3.2 Le dispositif énergie (électricité, gaz...)	42
2.3.3 L'eau	46
2.3.4 Le dispositif téléphone	49
2.3.5 Focus sur le dispositif d'aide aux régularisations de charges d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide)	52
III. LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ÉNERGETIQUE	59
3.1. L'APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE ITINÉRANT	59
3.2. LES RÉFÉRENTS PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU DÉPARTEMENT	61
3.3. LES ACTIONS DE PRÉVENTION A DOMICILE.....	61
3.3.1. La Visite Conseil au domicile	61
3.3.3. Les mesures d'accompagnement en partenariat avec EDF Bleu Ciel	67
3.3.4. Les mesures d'Accompagnement en partenariat avec ENGIE	67
3.4 LES PERSPECTIVES 2024.....	68
IV. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT	70

4.1 LES ASLL « Premiers pas ou Maintien »	70
4.1.1 Définitions	70
4.1.2. Répartition des mesures	71
4.1.3. Typologie des accompagnements	71
4.2. LES ASLL « LOGEMENT TEMPORAIRE »	78
V. AUTONOMISE-TOIT !	81
VI. L'AIDE AU FINANCEMENT DES SUPPLÉMENTS DE DÉPENSE DE GESTION	87
GLOSSAIRE	91

4569 aides accordées (+15%/2022)

3.2 M€ (2.8 M€ en 2022) engagés

48.5 % sous forme de garantie de loyer : 1.5 M€

- 39 % d'aides directes (secours et prêts) : 1,3 M€

12.5 % de subventions en faveur d'organismes de logement accompagné : 415 039 €

4119 dossiers examinés en 2023

contre 3 748 en 2022, 4 066 en 2021, 3 717 en 2020

24 % rejetés au motif de :
1/ non éligible au RI
2/ demandes incomplètes ou annulées
3/ refus prononcé en Commission

- **67 %** des dossiers examinés sur le périmètre de Tours Métropole Val de Loire
 - **33 %** sur le périmètre du Département

Les aides financières accordées

ACCES + 8 %	MAINTIEN + 20 %	ENERGIES / EAU / TELEPHONIE + 29 %
<p>2 565 aides totales accordées</p> <p>Dont 1 826 <u>aides directes</u> :</p> <p>681 819 € (+ 6 %)</p> <p>484 247 € en secours</p> <p>197 572 € en prêts</p> <p>Et 739 <u>garanties de loyers</u></p> <p>1 570 928 €</p>	<p>261 aides accordées :</p> <p>174 505 €</p> <p>+ 151 <u>mises en jeu</u></p> <p><u>de garanties versées</u> :</p> <p>118 935 €</p>	<p style="text-align: right;">* Dont régul. de charges d'Energie</p> <p>1 743 aides accordées : 425 741 €</p>

L'Accompagnement Social Lié au logement + 11 %

498 ménages accompagnés par une mesure (ASLL et Autonomise – Toit !) :

- **295** ménages de plus de 25 ans (dont 218 accords en CUA, parmi lesquels 130 suivis ont été confiés à l'équipe interne),

Coût de 160 379 € pour les ASLL + 25 ans et logement temporaire (hors coûts RH FSL)

Autonomise -Toit !

- **203** ménages de moins de 25 ans via le dispositif "Autonomise -Toit !" (dont 82 accompagnements 2023)

➤ **Financement 2023**

Un coût total de 480 600 € pour 137 jeunes accompagnés en file active :

- **210 000 € de crédits du Fonds de Solidarité Logement de TMVL + CD, et autres crédits de droit commun du Conseil départemental**
- 70 000 € du Conseil Départemental au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- 155 600 € de crédits d'Etat de droit commun Etat (IML, ALT, compensation SEGUR)
- 45 000 € mobilisés au titre des crédits Logement d'Abord par la Ville de Tours

L'Aide au Financement des Suppléments de Dépense de Gestion

44 660,33 € attribués à 3 organismes pour 94 logements conventionnés.

Les actions de prévention et de lutte contre la précarité énergétique

10 visites conseils et 1 suivi individualisé conduit par la CESF

11 diagnostics conduits par les équipes de l'ADIL, des Compagnons bâtisseurs, et les Référents en précarité énergétique.

64 animations au sein de l'appartement pédagogique itinérant pour la maîtrise de l'énergie (58 par la CESF du FSL et 6 par les Conseillers ADIL)

I. LE FSL EN INDRE-ET-LOIRE

• Contexte législatif :

Dispositif central du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), conformément à la Loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières sous forme de cautionnements, prêts sans intérêts ou avances remboursables, garanties ou subventions :

- ✓ à des personnes qui entrent dans un logement locatif,
- ✓ ou qui, étant locataires, sous-locataires ou résidents de logements-foyers, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative,
- ✓ ou qui, étant copropriétaires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement de leurs charges collectives de copropriété ou le remboursement d'emprunts (sous certaines conditions),
- ✓ ou qui, occupant régulièrement leur logement, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services de télécommunications,

A noter que le FSL peut intervenir dans le champ du logement accompagné et de dispositifs spécifiques tels que les foyers logements, pensions de famille ou résidences accueil, etc.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux départements la compétence du Fonds de Solidarité Logement à compter du 1^{er} janvier 2005. Les compétences du Fonds sont en même temps élargies aux impayés d'énergie, eau et téléphone ainsi qu'à la gestion des aides destinées à financer les suppléments de dépenses de gestion aux opérateurs de logement en sous location.

La loi Alur du 24 mars 2014 « Accès au logement et un urbanisme rénové » vise à renforcer les aides pouvant être attribuées par le FSL aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Le législateur a souhaité avec cette loi renforcer les dispositifs d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), et faciliter ainsi le parcours de l'hébergement au logement.

La loi « Notre » du 7 août 2015 supprimant la clause de compétence générale des départements, précise que ces derniers prennent en charge les situations de fragilité et l'accès aux services publics dont il a la charge. La loi renforce le rôle des intercommunalités et des métropoles en matière d'aide et d'action sociale (dont le FSL), prévoyant le transfert ou la délégation de compétences aux métropoles.

- **La délégation de compétence du FSL vers Tours Métropole Val de Loire (TMVL)**

Par délibération du 13 juillet 2017, le Conseil départemental a délégué à Tours Métropole Val de Loire la compétence d'attribution des aides du FSL pour le territoire métropolitain. Le Conseil départemental assure la gestion du FSL pour le compte de Tours Métropole Val de Loire. Un avenant à la convention de délégation de compétence a été conclu entre les deux collectivités **prenant effet le 1^{er} janvier 2024** avec une clause de revoyure à l'issue d'une période de 3 ans.

L'avenant de la convention prévoit au terme des 3 ans d'évaluer et de faire évoluer le cas échéant les dispositions prévues par la convention.

L'avenant précise que si un financement d'équilibre par le Département est supérieur à la moyenne des 3 années de référence (2024, 2025, 2026), TMVL versera au Département en année N+1 une contribution d'équilibre.

- **Les instances décisionnelles**

- **Le Comité Directeur (34 membres)** présidé par la Présidente du Conseil départemental et le Président de Tours Métropole Val de Loire ou leurs représentants, est composé des partenaires contribuant au financement du Fonds. Le Comité Directeur a vocation à être informé du budget prévisionnel affecté au dispositif, du bilan d'activité du Fonds et de l'utilisation des contributions partenariales, il est consulté sur les évolutions du dispositif et du règlement intérieur.
- **La Commission Unique d'Attribution (CUA), (21 membres dont 10 membres titulaires)** est présidée par le Conseil départemental et Tours Métropole Val de Loire. La CUA statue sur l'examen des demandes de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et sur les demandes ne relevant pas de la délégation faite au Chef du service habitat et logement.
- **Deux commissions par délégation se déroulent une fois par semaine :**
La première examine les demandes d'aides pour l'énergie, l'eau et le téléphone.
La deuxième traite les demandes d'aides pour l'accès au logement et les dettes de loyer inférieures à 500 euros.
- **La Commission Autonomise-Toit ! (2 membres minimum) se réunit toutes les 3 semaines et** statue sur l'examen des demandes de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

- **Organisation du FSL, moyens humains et matériels**

- Au 31 décembre 2023, le pôle FSL compte 19 personnes, réparties comme suit :

Catégorie	Grade	Fonction	Nb d'agents	ETP	% taux Métropole	% activité FSL Métropole	% activité FSL Hors Métropole
ENCADREMENT							
A	Attaché territorial	Chef de Service	1	0,30	64%	0,19	0,108
A	Attaché contractuel	Responsable Pôle FSL	1	1,00	64%	0,64	0,36
A	Attaché	Chargé de mission	1	0,30	64%	0,19	0,108
SECRETARIAT							
C	Adjoint administratif principal de 2e classe	Secrétariat d'encadrement	1	0,80	64%	0,51	0,29
C	Adjoint administratif principal de 2e classe	Secrétariat - Agent d'accueil téléphonique	1	1,00	64%	0,64	0,36
C	Adjoint administratif stagiaire	Secrétariat - Agent d'accueil téléphonique - Instructeur	1	1,00	64%	0,64	0,36
INSTRUCTION							
C	Adjoint administratif principal de 2e classe	Instructeur	4	4,00	64%	2,56	1,44
C	Adjoint administratif principal de 1e classe	Instructeur	2	2,00	64%	1,28	0,72
C	Adjoint administratif principal de 1e classe	Instruction - Contrôle pré comptable	1	1,00	64%	0,64	0,36
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL							
A	Assistant socio-éducatif principal	Assistant social	2	2,00	76%	1,52	0,48
A	Assistant socio-éducatif contractuel	Assistant social	1	1,00	76%	0,76	0,24
A	Assistant socio-éducatif	Conseiller social Précarité Energétique	1	0,90	64%	0,57	0,57
COMPTABILITE							
B	Rédacteur territorial	Responsable administratif et financier	1	1,00	64%	0,64	0,36
C	Adjoint administratif principal de 2e classe	Comptable	1	1,00	64%	0,64	0,36
TOTAL			19	17,30	64%	11,42	6,116

De plus, une chargée de mission PDALHPD réalise les missions de suivi des mesures d'ASLL et d'Autonomise-Toit ! et l'appui technique à l'équipe interne.

- L'outil métier « Genesis », est dédié à l'instruction du FSL.
- La Gestion Électronique des Documents (GED), déployée en mai 2022, permet la dématérialisation complète des fonds documentaires liés aux demandes d'aides (formulaires et justificatifs afférents).
- Le régisseur rencontre les ménages qui viennent notamment régler leur échéancier (**29 personnes accueillies en 2023**, 24 logées sur le périmètre de la Métropole, 5 sur celui du Département).
- L'accueil téléphonique quotidien a permis de répondre à **5 737 personnes** soit une moyenne de 25 appels par jour.
- Le pôle FSL a réceptionné 1 549 courriers papier et traité **4 566 mails en 2023**.

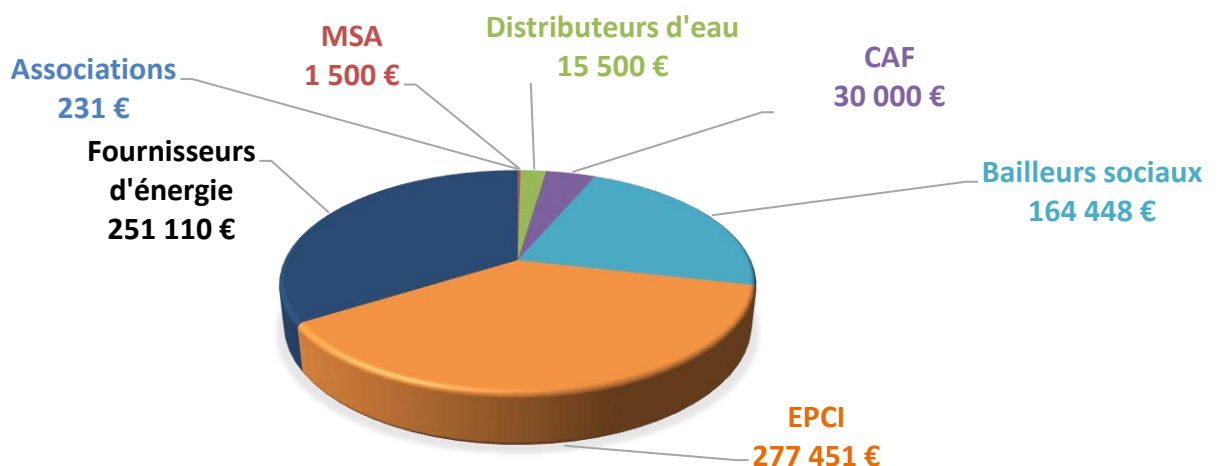
- **Financement du FSL**

Le financement du FSL repose sur des fonds propres auxquels s'additionnent les contributions de partenaires.

Cartographie des contributeurs



Répartition des contributions 2023 (740 240 €)



Pour 2023, le montant des contributions de la part des bailleurs/EPCI/associations reste identique (depuis 2013) :

- 3 € pour les logements gérés par les bailleurs sociaux
- 0.45 € par habitant pour les EPCI
- 77 € pour les associations

- **2023, une année marquée par une adaptation du dispositif au contexte économique et social :**

Ouverture des aides Energie & Eau aux occupants de résidences mobiles stationnées sur les aires permanentes d'accueil identifiées dans le Schéma départemental – Périmètre Tours Métropole Val de Loire :

- ✓ Acquisition de bouteilles de gaz
- ✓ Soutien aux difficultés de paiement des fluides (électricité et eau)

Concrétisation d'un partenariat plus élargi avec les fournisseurs de mobilier de seconde main : EM-MAUS, TROC DE TOURS, Ressourcerie de La boîte d'à côté.

Jusqu'à ce jour : uniquement ENVIE (électroménager)
Intégration du cadre d'intervention dans le Règlement Intérieur

Première rencontre entre les opérateurs externes de l'ASLL et l'équipe interne :

- ✓ Partage de pratiques, de retours d'expérience
- ✓ Harmonisation des postures professionnelles et des outils

Rencontre des homologues FSL dans les départements voisins :

- ✓ Interconnaissance des champs d'intervention respectifs et des modalités de fonctionnement
- ✓ Comparaison des résultats d'activités

Renforcement de l'action du FSL en matière de lutte contre la précarité énergétique :

- ✓ Points d'étapes réguliers avec les deux principaux contributeurs EDF et Engie (élaboration d'une nouvelle convention triennale permettant la couverture de dépenses préventives)
- ✓ Lien avec l'ADIL France Renov' pour une réflexion autour du renouvellement de l'offre de services dans l'appartement pédagogique itinérant sur la maîtrise de l'énergie installé à Chinon
- ✓ Dépôt d'une candidature du Conseil départemental pour lancement d'un SLIME ; programme CEE porté par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, visant à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

• Perspectives 2024

Seconde rencontre entre les opérateurs externes de l'ASLL et l'équipe interne en janvier 2024 :

- ✓ Demie journée consacrée au thème de la santé mentale
- ✓ Intervention de deux professionnelles du Centre de santé mentale de la Confluence de St Cyr sur Loire : éléments de définition, outils d'aide au décryptage des pathologies, conseils quant à la posture du travailleur social
- ✓ Conduite d'ateliers : réalités partagées, échanges autour des problématiques vécues, esquisse de solutions facilitatrices du quotidien / composition d'une « boîte à outils »

Participation aux demies journées Hébergement / Logement à Loches, Nazelles-Négron, Avoine et Parçay Meslay :

- ✓ Améliorer la lisibilité des dispositifs du PDALHPD dans les champs suivants : Hébergement d'urgence / Hébergement d'insertion / Logement accompagné / Logements dédiés à des publics spécifiques / Logement autonome
- ✓ Tenue d'un stand d'informations dévolu au FSL

Concrétisation du programme SLIME :

- ✓ Recrutement d'une Coordinatrice
- ✓ Formation des Conseillers à la conduite des diagnostics socio-technique à domicile
- ✓ Constitution des mallettes pédagogiques composées des outils de mesure
- ✓ Constitution des kits de VAD en vue d'apporter des solutions de premier niveau aux besoins des familles post visite
- ✓ Définition du process de saisie du Fonds Exceptionnel Energie favorisant le renouvellement des appareils électroménagers énergivores ou défectueux, l'achat de matériels favorisant l'isolation (couettes, joints de fenêtres, rideaux thermiques), le financement de petits travaux (changement d'un radiateur), etc.
- ✓ Mise en lien avec le SLIME 28 pour un retour d'expériences et un recueil des bonnes pratiques
- ✓ Programmation d'un lancement du dispositif au 1er avril 2024

Appartement pédagogique itinérant sur la maîtrise de l'énergie de CHINON

- ✓ Lancement des animations au 14 mars 2024 par les équipes de l'ADIL France Renov'
- ✓ Portage des animations 2024 par la Coordinatrice SLIME, en lien avec l'ADIL et EDF, volontaire pour conduire des ateliers auprès du public

Poursuite des liens partenariaux et de l'interconnaissance des dispositifs :

- ✓ Rencontre des équipes de l'UDAF, du Secours Catholique, de la MSA, de la Mission Locale de Touraine, participation des travailleurs sociaux aux formations de la CAF et de la BDF, etc.
A noter également le projet de participation à la journée nationale de la précarité énergétique, en lien avec le SIEIL, en novembre 2024.



© Tours Habitat, Projet de Street art « INSIDE OUT », quartier du Sanitas, TOURS

FSL INDRE ET LOIRE

II. L'ACTIVITÉ

La présentation des données est répartie entre les deux périmètres. Le territoire Tours Métropole Val de Loire dénommé **TMVL** dans les différents tableaux et le territoire départemental dénommé **CD**.

2.1 L'AIDE A L'ACCES AU LOGEMENT

2.1.1 Données quantitatives

56 % des dossiers d'accès sont des **demandes urgentes**. 10 % des demandes urgentes sont examinées **par anticipation dans le cadre du DRE** (Droit de Réserve de l'Etat ou DALO).

Évolution 2022 à 2023

*1 demande = 1 mesure = 1 ou plusieurs prestations

	2023		2023 TMVL		2023 CD		2022		Évolution
	Mesures	Prestations*	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations*	Mesures
Examinées	1 338	3 468	1 062	2 788	276	680	1 341	3 349	-0.2 %
Accordées	1 119	2 565	899	2 118	220	447	1 101	2 383	1.6 %
Dépenses (en €)	681 819 €		552 216 €		129 603 €		637 629 €		6.9 %
Engagement Garantie (en €)	1 570 928 €		1 457 916 €		113 011 €		1 399 391 €		12.3 %

*Ce nombre comprend les aides et garanties accordées (hors ASLL accès).

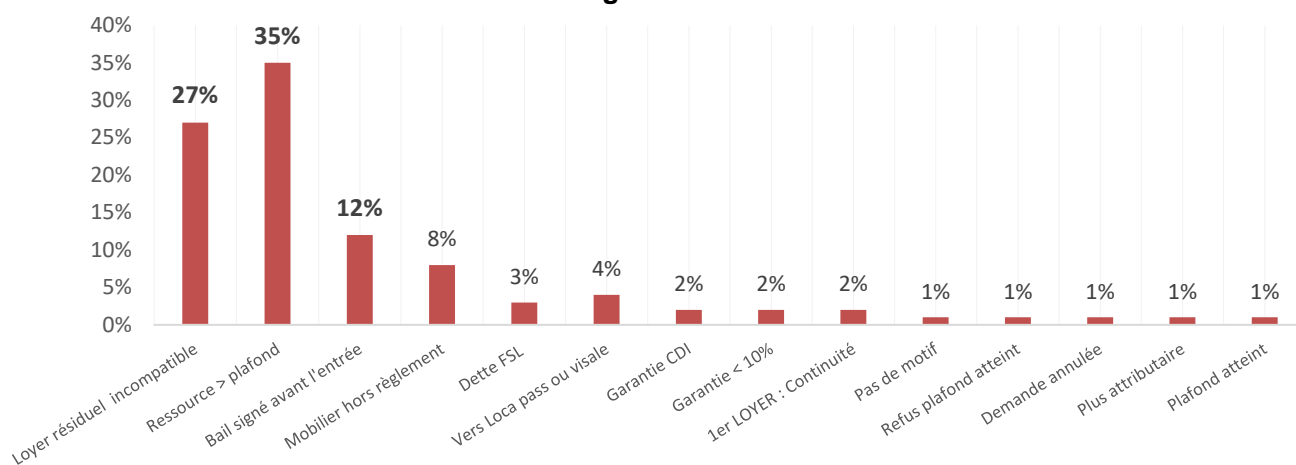
219 demandes rejetées (19 % des mesures examinées)

Sont considérées comme rejetées : **les mesures refusées** en commission, **les mesures non éligibles** au dispositif, **les mesures non abouties** clôturées sans passage en commission (demandes incomplètes malgré nos relances ou annulées par le demandeur).

Mesures	Nombre	TMVL	CD
Refusées	10	6	4
Non éligibles	186	140	46
Non abouties	23	17	6
Total	219	163	56

14 % des mesures examinées sont non éligibles (12 % en 2022).

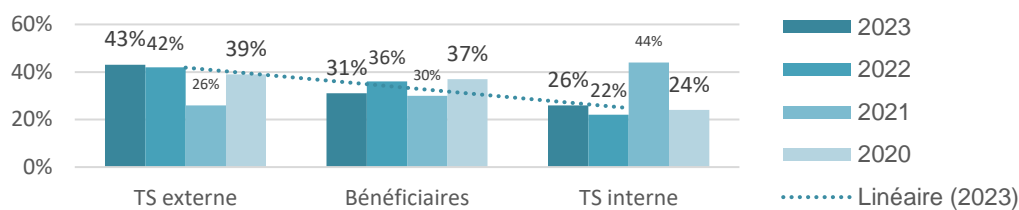
Motifs de non éligibilité des 186 mesures



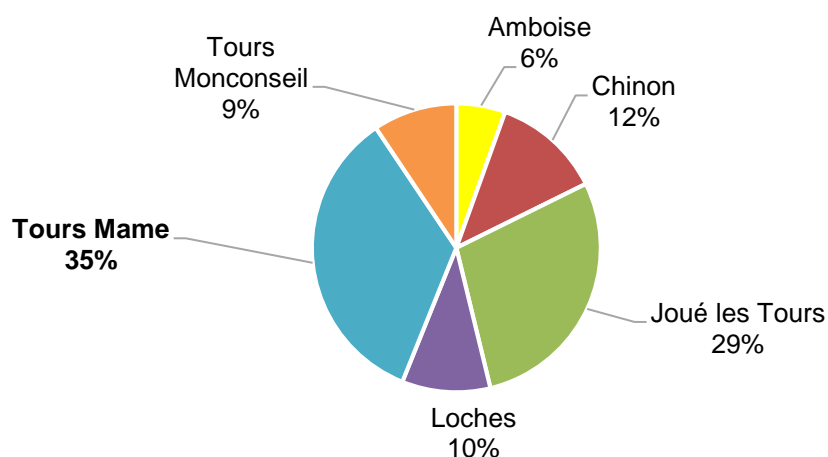
Origine des demandes examinées

Services instructeurs	Nombre 2023	Nombre 2022	Évolution
Bénéficiaires	414	481	-14 %
TS externe	573	554	+3 %
TS interne	351	306	+15 %
TOTAL	1 338	1 341	-0.22 %

Origine de la demande



Répartition mesures par MDS

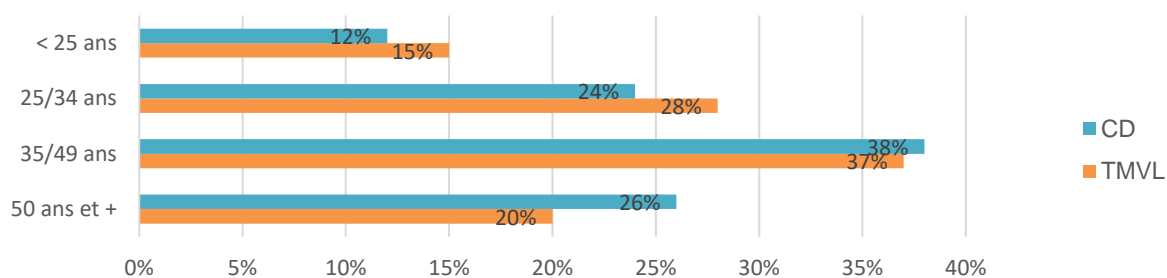


2.1.2 Profil des ménages aidés

Age des demandeurs

Tranches d'Age	Nombre
< 25 ans	163
25/34 ans	306
35/49 ans	408
50 ans et plus	242
TOTAL	1 119

Age du demandeur

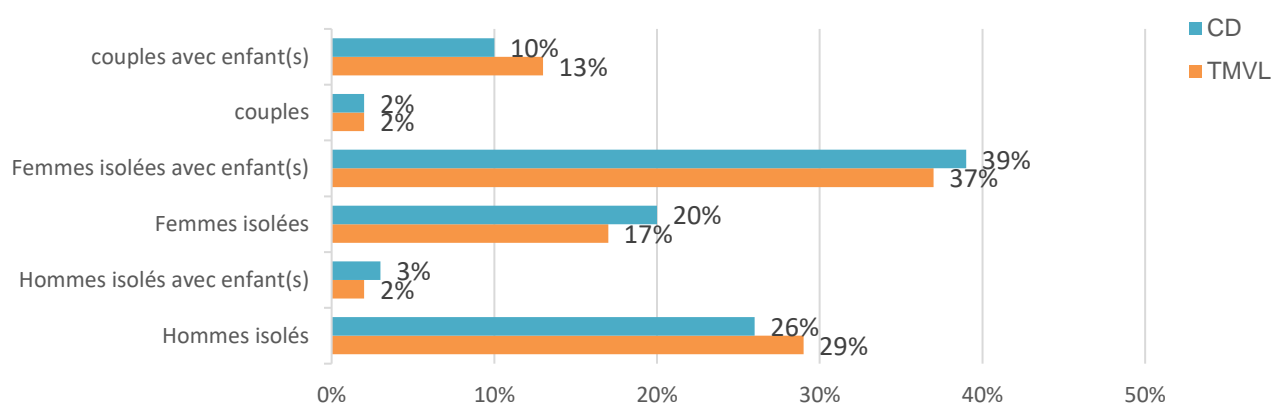


Composition des ménages

616 demandes ont été faites par des femmes, 338 par des hommes, 165 par des couples.

Ménages	2023				Total
	Sans enfant		Avec enfant(s)		
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Personnes isolées	196	319	420	19	954
Sous total	515		439		
Couples		24		141	165
TOTAL		539		580	1 119

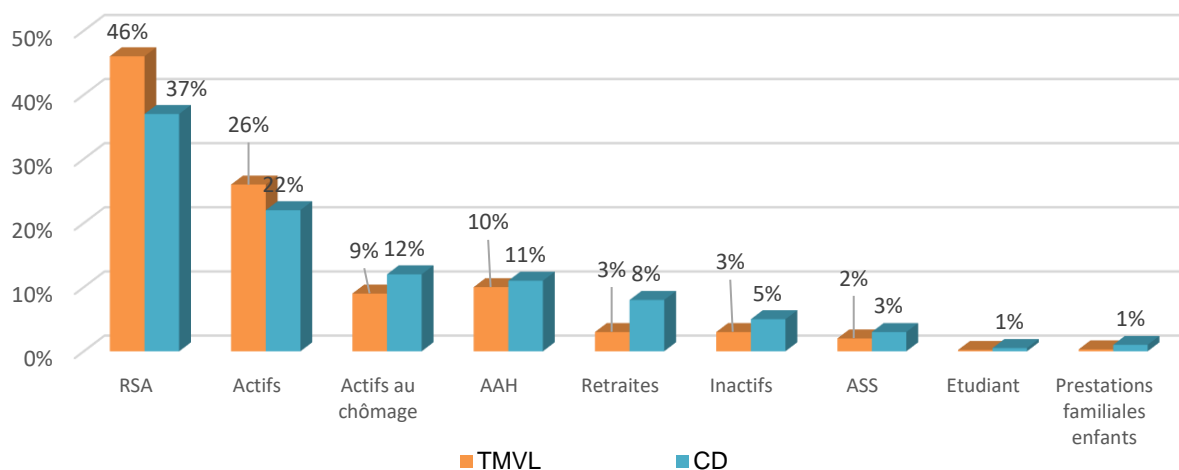
Composition des ménages aidés en 2023



Principale nature des ressources des ménages aidés

Type	Nombre
Minima sociaux	
<u>RSA</u>	<u>492</u>
AAH	121
ASS	22
Autres ressources	
<u>ACTIFS</u>	<u>286</u>
ACTIFS AU CHOMAGE	106
RETRAITE	46
INACTIF	37
ETUDIANT	3
PRESTATIONS FAMILIALES ENFANT	6
TOTAL	1 119

Nature des ressources



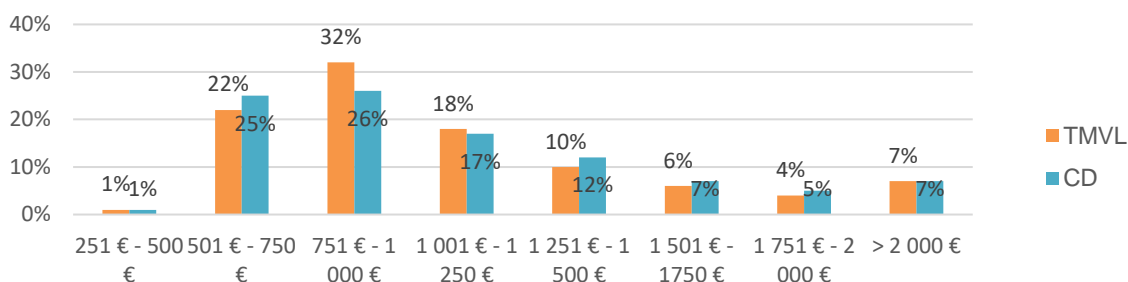
44 % des ménages aidés pour accéder à leur logement sont bénéficiaires du RSA.

26 % des ménages aidés pour accéder à leur logement sont actifs exerçant une activité professionnelle.

La situation économique des ménages

Tranche du Quotient Familial QF*	Nombre	%
De 0 à 250 €	41	4
De 251 à 500 €	692	62
De 501 à 750 €	345	30
De 751 à 1 000 €	41	4
TOTAL	1 119	100

Situation économique des ménages



* Le mode de détermination du Quotient Familial :

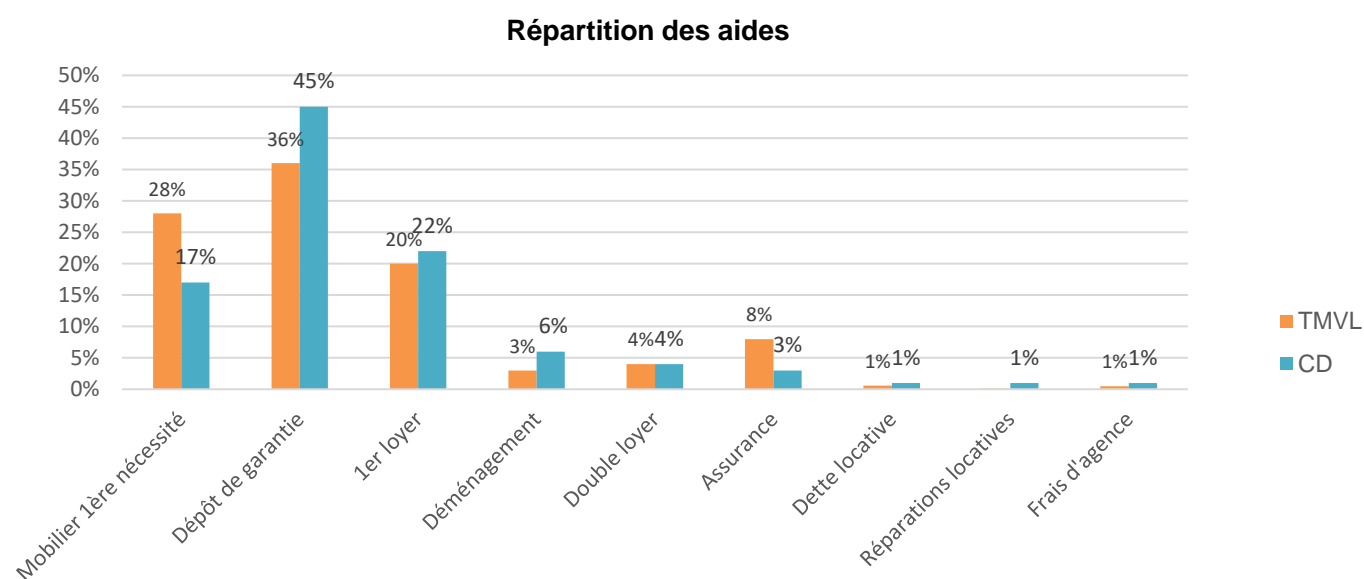
« La moyenne de l'ensemble des ressources des trois derniers mois précédant la demande, des personnes composant le foyer divisé par le nombre de parts, en comptant : 1,5 parts pour une personne seule. 2 parts pour un ménage de deux personnes et 1 part pour chaque enfant ou autre personne (au domicile) ».

Le résultat ainsi obtenu ne doit pas dépasser le plafond fixé par le Règlement Intérieur (818 € en 2023).

2.1.3 Répartition des 1 826 aides à l'accès accordées (hors garanties)

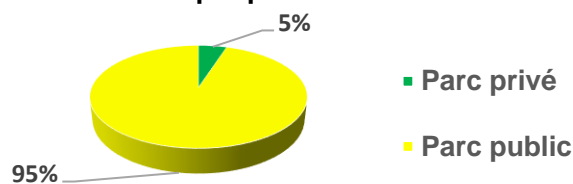
Type	Montant	Nombre	Montant moyen
Dépôt de garantie	210 565 €	689	306 €
1^{er} loyer	94 185 €	369	255 €
Double loyer	32 093 €	67	479 €
Frais d'agence	2 974€	11	270 €
Déménagement	32 333 €	71	455 €
Assurance habitation	14 395 €	130	111 €
Mobilier 1ère nécessité	280 350 €	470	596 €
Dettes locatives	9 526 €	12	794 €
Réparations locatives	5 398 €	7	771 €
TOTAL	681 819 €	1 826	373 €

Les principales aides accordées portent sur le **meuble de première nécessité**, le **dépôt de garantie**, et le **premier loyer**.



Présentation par type de parc locatif

Répartition des aides par parc locatif



Les demandes visant l'entrée sur le parc public représentent la quasi-totalité de nos aides (95%).

2.1.4 Les prêts

Le précontentieux est traité par le pôle Fonds de Solidarité pour le Logement. Au deuxième impayé, le dossier est transmis aux services de la Paierie Départementale pour recouvrement du solde du prêt.

En 2023, **470 nouveaux prêts** ont été payés sur les 644 accordés par le service. Ce qui a impliqué l'encaissement des échéanciers, les relances et l'émission des titres pour le recouvrement contentieux.

Le **montant des prêts non honorés** malgré le pré recouvrement est de **28 774,32 €** à fin 2023. Soit un taux de recouvrement des encours de **82,69 %**, en hausse par rapport à 2022.

	PRETS NON HONORES		TAUX DE RECOUVREMENT		
	2023	2022	2023	2022	EVOLUTION
TMVL	21 266,07	22 731,43 €	83,41 %	78,94 %	+ 5,66 %
CD	7 508,25	10 210,42 €	80,25 %	73,43 %	+ 9,29 %
TOTAL	28 774,32 €	32 941,85 €	82,69 %	77,50 %	+ 6,70 %

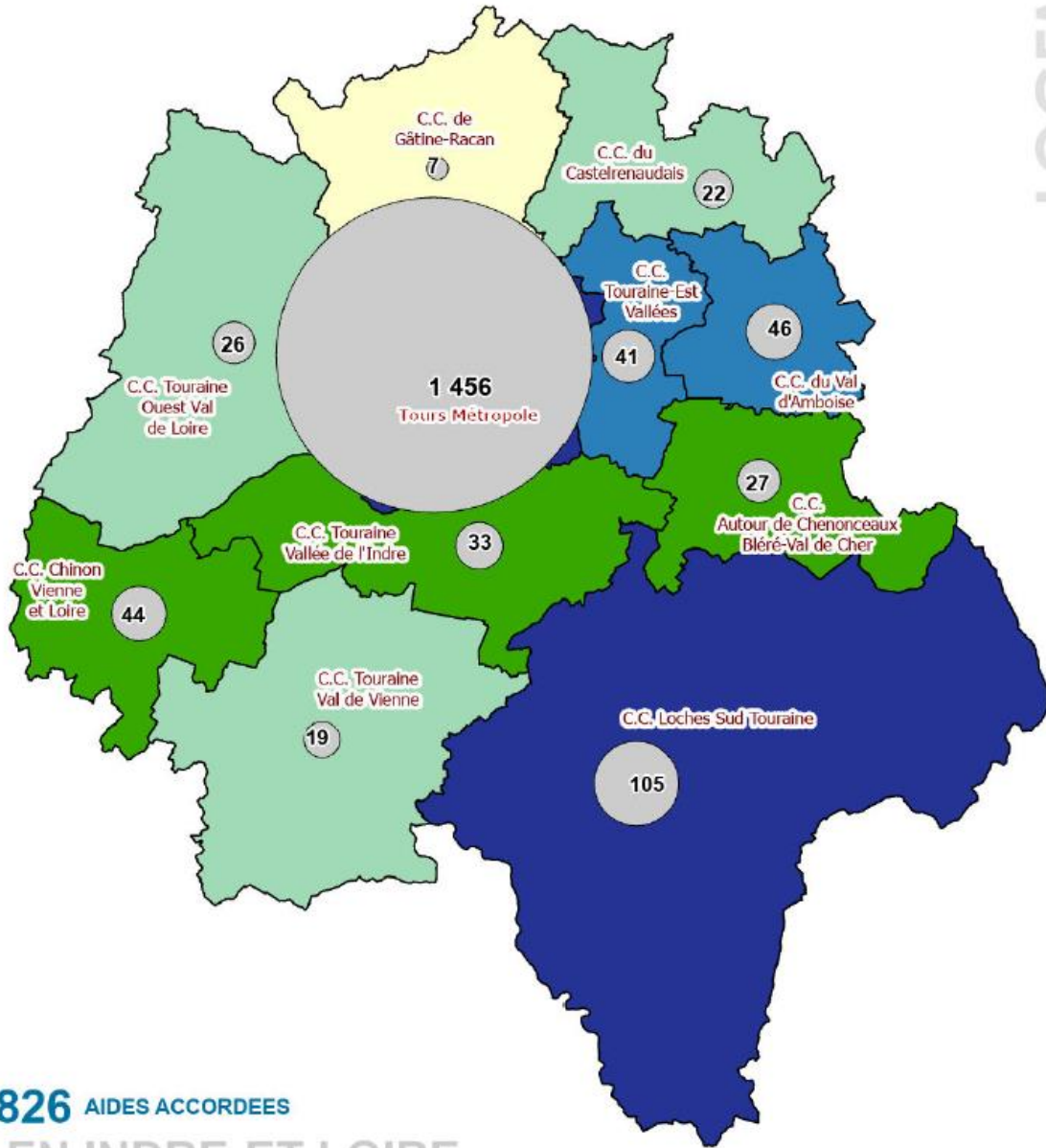
2.1.5 Répartition des aides financières accordées par territoire

EPCI	Nb aides	Taux	Montant des aides	Taux
COMMUNAUTÉ COMMUNES GÂTINE CHOISILLES - PAYS RACAN	7	0.4 %	1 970 €	0.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE	44	2.3 %	14 359 €	2.1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX - BLÉRÉ VAL DE CHER	27	1.5 %	10 517 €	1.5 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAIN	105	5.9 %	38 131 €	5.6 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	22	1.2 %	6 911 €	1.0 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE	46	2.5 %	15 957 €	2.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAIN-EST VALLEES	41	2.2 %	16 341 €	2.4 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAIN OUEST VAL DE LOIRE	26	1.4 %	8 725 €	1.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAIN VAL DE VIENNE	19	1.0 %	5 875 €	0.9 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAIN VALLEE DE L'INDRE	33	1.8 %	10 817 €	1.6 %
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	1 456	79.8 %	552 215.72 €	81 %
TOTAL	1 826	100 %	681 818.72 €	100 %

AIDES À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Indre-et-Loire, 2023

LOGEMENT



1 826 AIDES ACCORDEES
EN INDRE-ET-LOIRE

Légende

Montants (en €)

- moins de 5 000 €
- entre 5 001 € et 10 000 €
- entre 10 001 € et 15 000 €
- entre 15 001 € et 30 000 €
- plus de 520 000 €



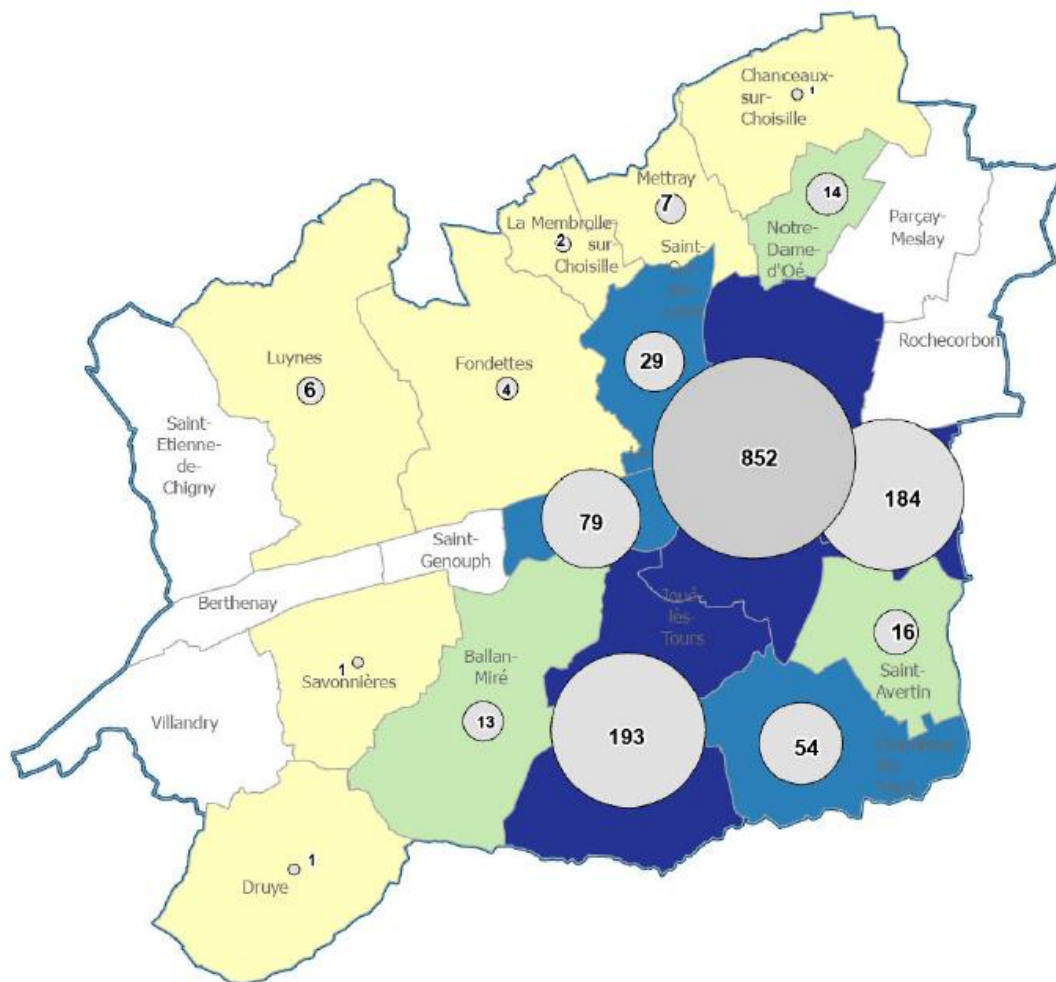
TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 15/02/2024

AIDES À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Tours Métropole Val-de-Loire, 2023

LOGEMENT



1 826 AIDES ACCORDEES
EN INDRE-ET-LOIRE

1 456 AIDES ACCORDEES
SUR LA METROPOLE

Légende

Montants (en €)

- Aucun
- moins de 5 000 €
- entre 5 001 € et 10 000 €
- entre 10 001 € et 51 000 €
- plus de 350 000 €



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 16/05/2024

2.1.6 Les garanties de loyers

A Répartition des garanties accordées par territoire

EPCI	Nb garanties	Taux	Montant garanties en €	Taux
COMMUNAUTÉ COMMUNES GÂTINE CHOISILLES - PAYS RACAN	2	0.3 %	1 457.88 €	0.1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE	5	0.7 %	5 810.28 €	0.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUTOUR DE CHENON-CEAUX - BLÉRÉ VAL DE CHER	7	0.9 %	9 917.52 €	0.6 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE	15	2 %	20 080.92 €	1.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	3	0.4 %	1 984.56 €	0.1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE	15	2 %	20 615.88 €	1.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLEES	11	1.5 %	15 981.12 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	6	0.8%	14 947.44 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE	4	0.5 %	5 305.32€	0.3 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE	9	1.2 %	16 910.52 €	1 %
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	662	89.2 %	1 457 916.12 €	93 %
TOTAL	739	100 %	1 570 927.56 €	100 %

B Évolution des garanties accordées

En 2023, on constate une hausse de 4 % des accords pour l'aide à la garantie des loyers par rapport à 2022 (**hausse de 12 % du montant engagé**).

Garanties	2023		2022		Évolution	Évolution
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
	1 570 928 €	739	1 399 390 €	709	12 %	4 %

Garanties TMVL	2023		2022		Évolution	Évolution
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
	1 457 916 €	662	1 269 925 €	631	15 %	5 %

Garanties CD	2023		2022		Évolution	Évolution
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
	113 011 €	77	129 466 €	78	-13 %	-1 %

C Tableau de répartition des garanties accordées par bailleurs

GARANTIES	2023			2022			Évolution	
	Nb	Montant	Moyenne	Nb	Montant	Moyenne	Nb	Montant
BAILLEURS PUBLICS	727	1 540 507.32 €	2 121€	697	1 370 380.20 €	1 963 €	4.3 %	12.4 %
TMVL	652	1 433 159.88 €	2 198€	626	1 264 590.30 €	2 020 €	4.1 %	13.3 %
CD	75	107 347.44 €	1 431 €	71	105 789.90 €	1 489 €	5.6 %	1.5 %
Tours Habitat	386	934 756.68 €	2 422 €	396	860 859.60 €	2 174 €	-2.5%	8.6 %
Val Touraine Habitat	136	226 147.92 €	1 663 €	113	179 047.08 €	1 584 €	20.3 %	26.3 %
Touraine Logement	83	151 565.40€	1 826 €	68	104 068.80 €	1 530 €	22 %	45.6 %
Ligeris	18	31 202.64 €	1 733 €	16	33 900.24 €	2 119 €	12.5 %	-7.9 %
Autres bailleurs Sociaux	98	187 934.52 €	1 918 €	106	194 077.20 €	1 831 €	-7.5%	-3.16 %
BAILLEURS PRIVÉS	12	30 420.24 €	2 535€	12	29 010.72 €	2 744 €	0 %	4.85 %
TMVL	10	24 756.24 €	2 475 €	5	5 334.72 €	1 067 €	100 %	364 %
CD	2	5 664€	2 832 €	7	23 676.00 €	3 382 €	-0.7 %	-76%
TOTAL	739	1 570 927.56 €	2 126 €	709	1 399 390.92 €	1 974 €	4.2 %	12.3 %

2.2 L'AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Ce chapitre couvre l'ensemble des aides saisies dans la partie logicielle relative au MAINTIEN dans le logement :

- Aides aux impayés locatifs,
- Aides aux régularisations de charges locatives,
- Aides au remboursement d'emprunt et charges de copropriété,
- Aides aux régularisations de charges d'Energie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide).

Il est à noter toutefois que les fonds engagés quant aux aides aux régularisations de charges d'Energie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide) émargent sur le budget dévolu au maintien des Energies, de l'eau et de la téléphonie.

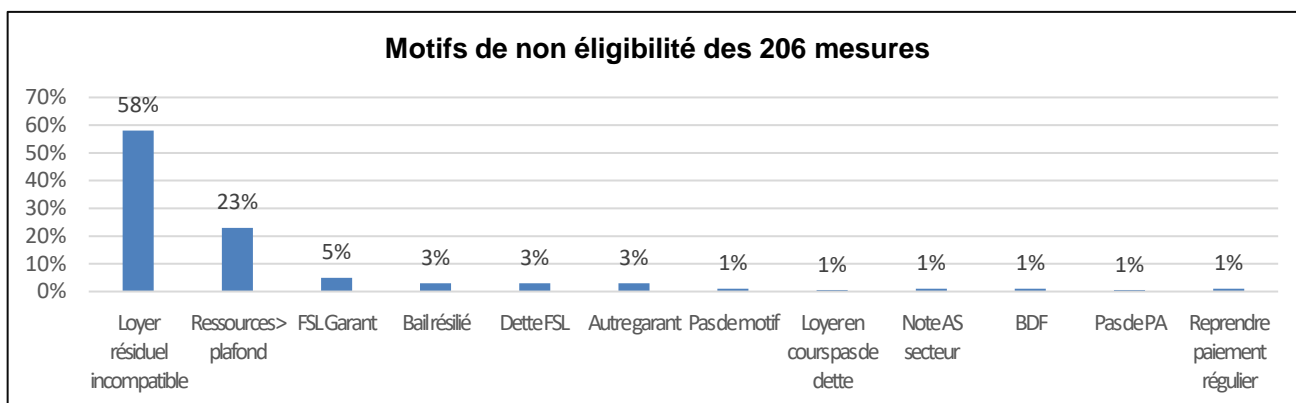
2.2.1 Données quantitatives

Évolution 2022 à 2023

	2023		2023 TMVL		2023 CD		2022	
	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations
Examinées	747	902	594	747	153	154	452	452
Accordées	472	581	393	500	79	80	218	218
Montant Accordé	265 393 €		194 326 €		71 067 €		159 268 €	
Moyenne / Prestations	456 €		389 €		888 €		820 €	

275 demandes rejetées sur 472 demandes examinées (58 % des examinées).

Demandes	Nombre	TMVL	CD
Refusées	25	18	7
Non éligibles	206	149	57
Non abouties	44	34	10
Total	275	201	74

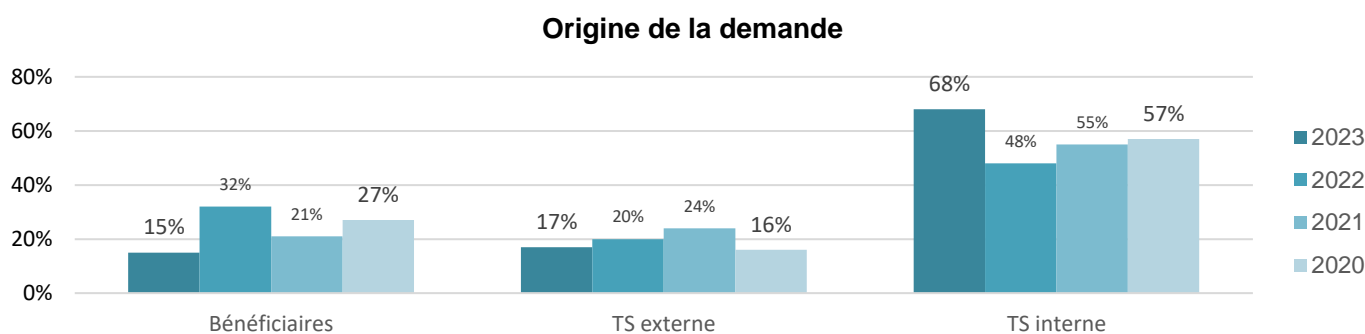


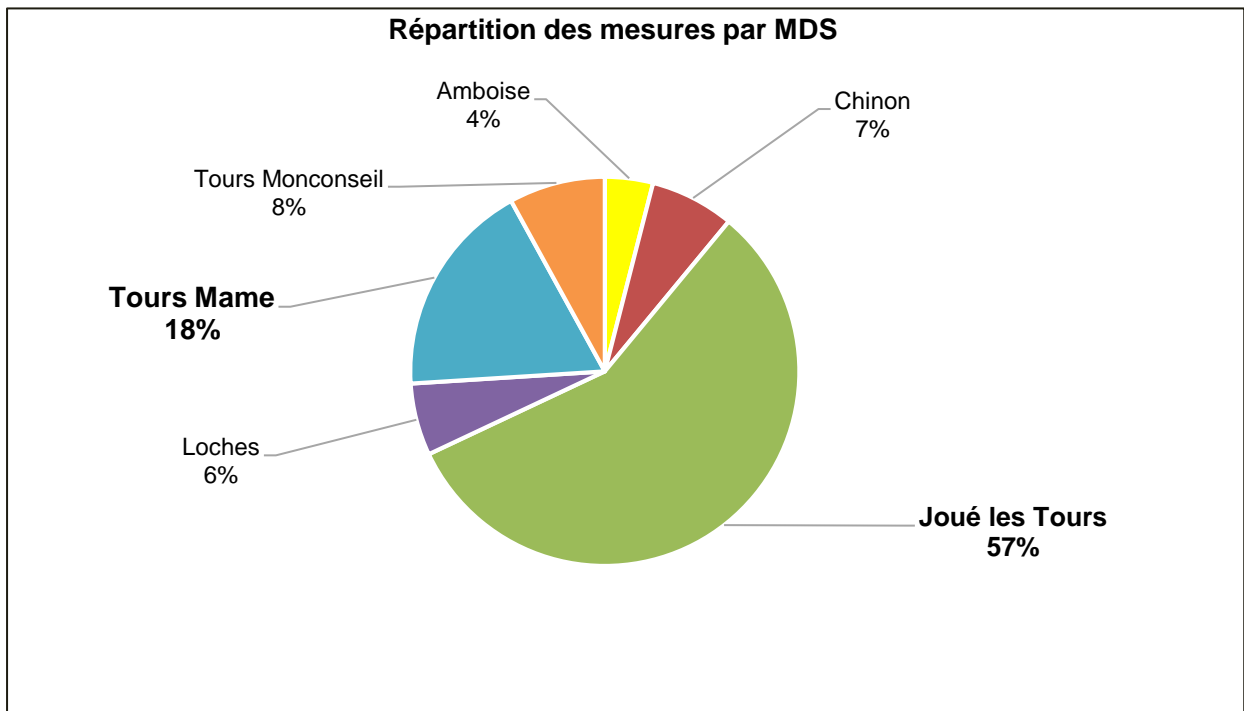
58 % des demandes sont non éligibles au motif de l'incompatibilité des charges du logement avec les ressources du ménage.

Origine des demandes

Origine	2023	2022	EVOLUTION
Bénéficiaires	115	147	- 22 %
TS externe	130	88	48 %
TS interne	502	217	131 %
Total	747	452	65 %

67 % des demandes sont instruites par des travailleurs sociaux.



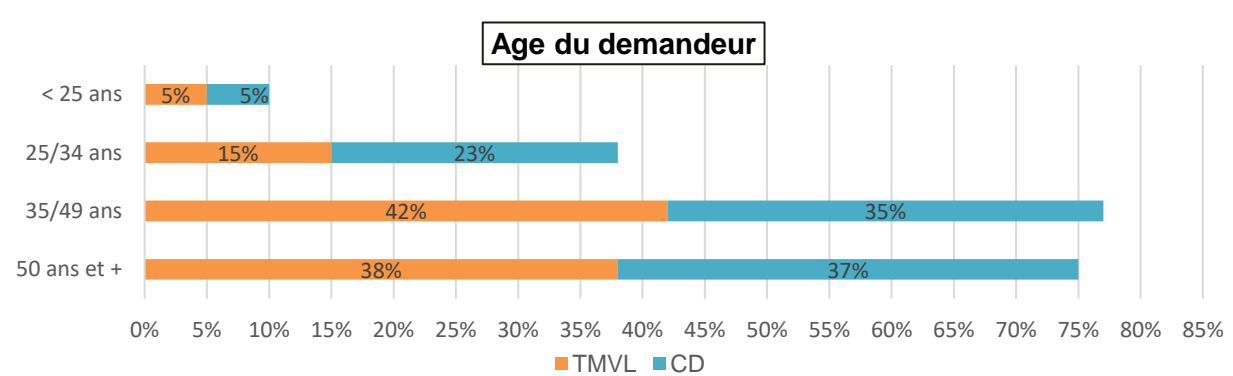


2.2.2 Profil des ménages aidés

Age des demandeurs

Tranches d'Age	Nombre
< 25 ans	21
25/34 ans	77
35/49 ans	195
50 ans et plus	179
TOTAL	472

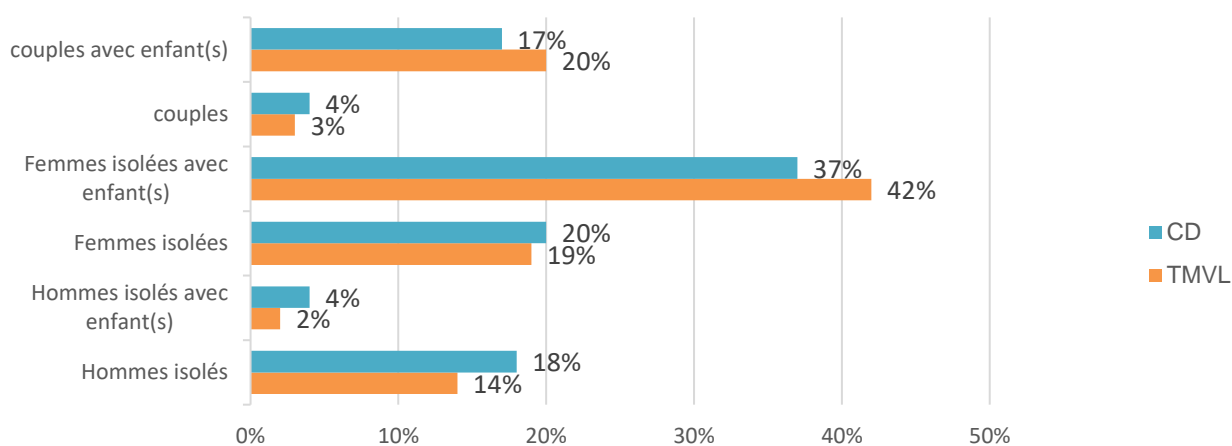
La tranche des 35 à moins de 50 ans est majoritairement représentée, comme en 2022.



Composition des ménages aidés

Ménages	2023				TOTAL
	Sans enfant		Avec enfant(s)		
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Personnes isolées	91	69	192	11	
Sous total	160		203		363
Couples	15		94		109
TOTAL	175		297		472

Composition des ménages aidés en 2023

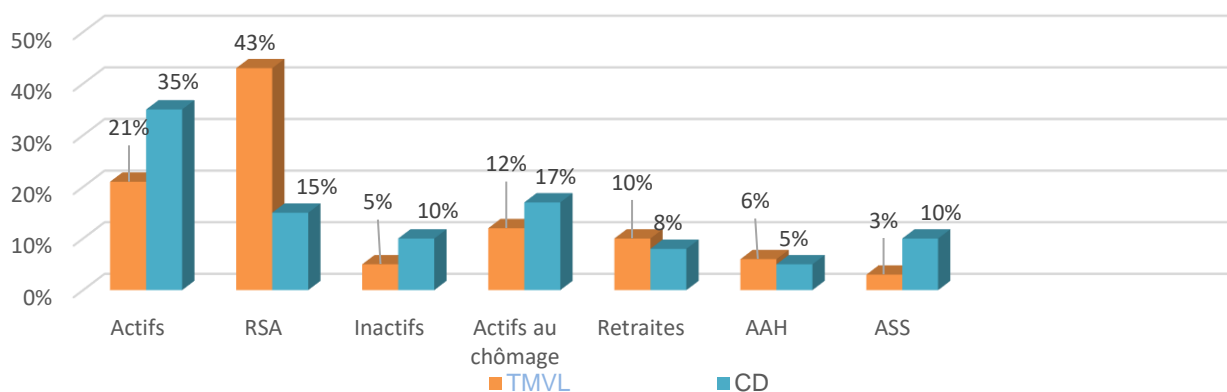


Principale nature des ressources

Type	Nombre
Minima sociaux	
<u>RSA</u>	<u>183</u>
AAH	29
ASS	19
Autres ressources	
<u>ACTIFS</u>	<u>109</u>
ACTIFS AU CHOMAGE	58
RETRAITE	44
INACTIF	28
ETUDIANT	1
PRESTATIONS FAMILIALES ENFANT	1
TOTAL	472

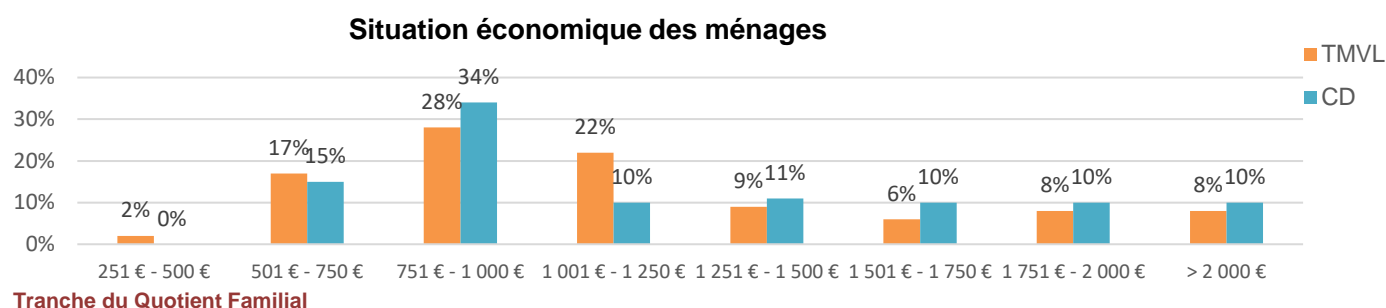
39 % des ménages aidés pour se maintenir dans le logement sont bénéficiaires du RSA ;
23 % sont des actifs.

Nature des ressources



La situation économique des ménages

Tranche du Quotient Familial QF	Nombre	%
De 251 à 500 €	9	2 %
De 501 à 750 €	78	16 %
De 751 à 1 000 €	136	29 %
De 1 001 à 1 250 €	94	20 %
De 1 251 à 1 500 €	44	9 %
De 1 501 à 1 750 €	32	7 %
De 1 751 à 2 000 €	38	8 %
> 2 000 €	41	9 %
TOTAL	472	100 %



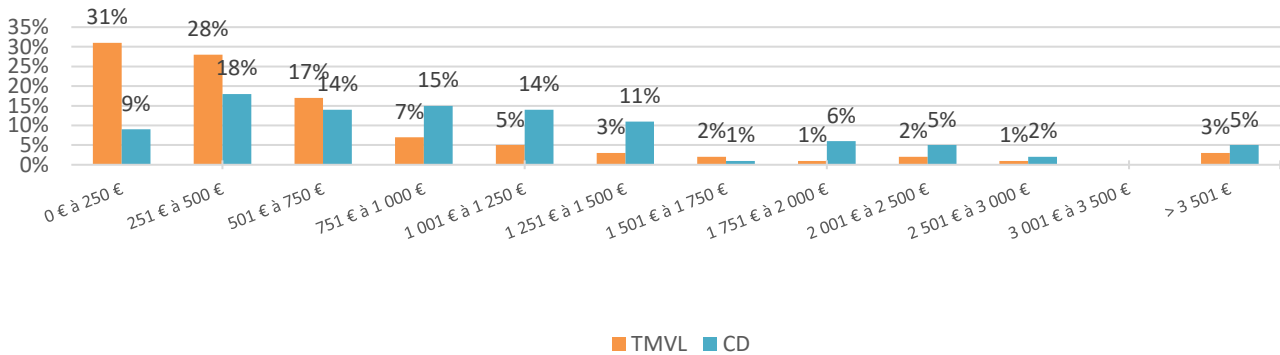
Niveau des dettes prises en compte

Montant de la dette	Dettes locatives
0 € à 250 €	163
251 € à 500 €	157
501 € à 750 €	98
751 € à 1 000 €	47
1 001 € à 1 250 €	34
1 251 € à 1 500 €	23
1 501 € à 1 750 €	13
1 751 € à 2 000 €	11
2 001 € à 2 500 €	18
2 501 € à 3 000 €	7
3 001 € à 3 500 €	4
> 3 501 €	12
TOTAL	587 *

* 587 dettes considérées.

Un même dossier pouvant présenter plusieurs aides aux impayés (impayé locatif, impayé à la régularisation de charges locatives, impayé à la régularisation de charges d'Énergies).

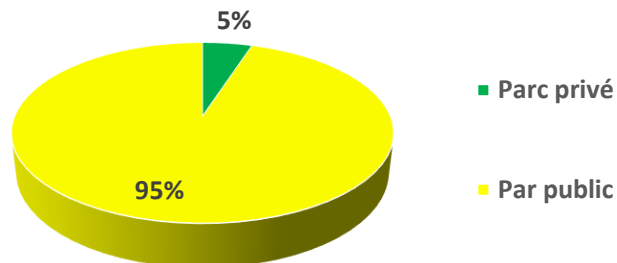
Niveau de dettes des ménages aidés



28 % des ménages aidés ont une dette locative **inférieure à 250 €**.

Présentation par type de parc locatif

Répartition des aides par parc locatif



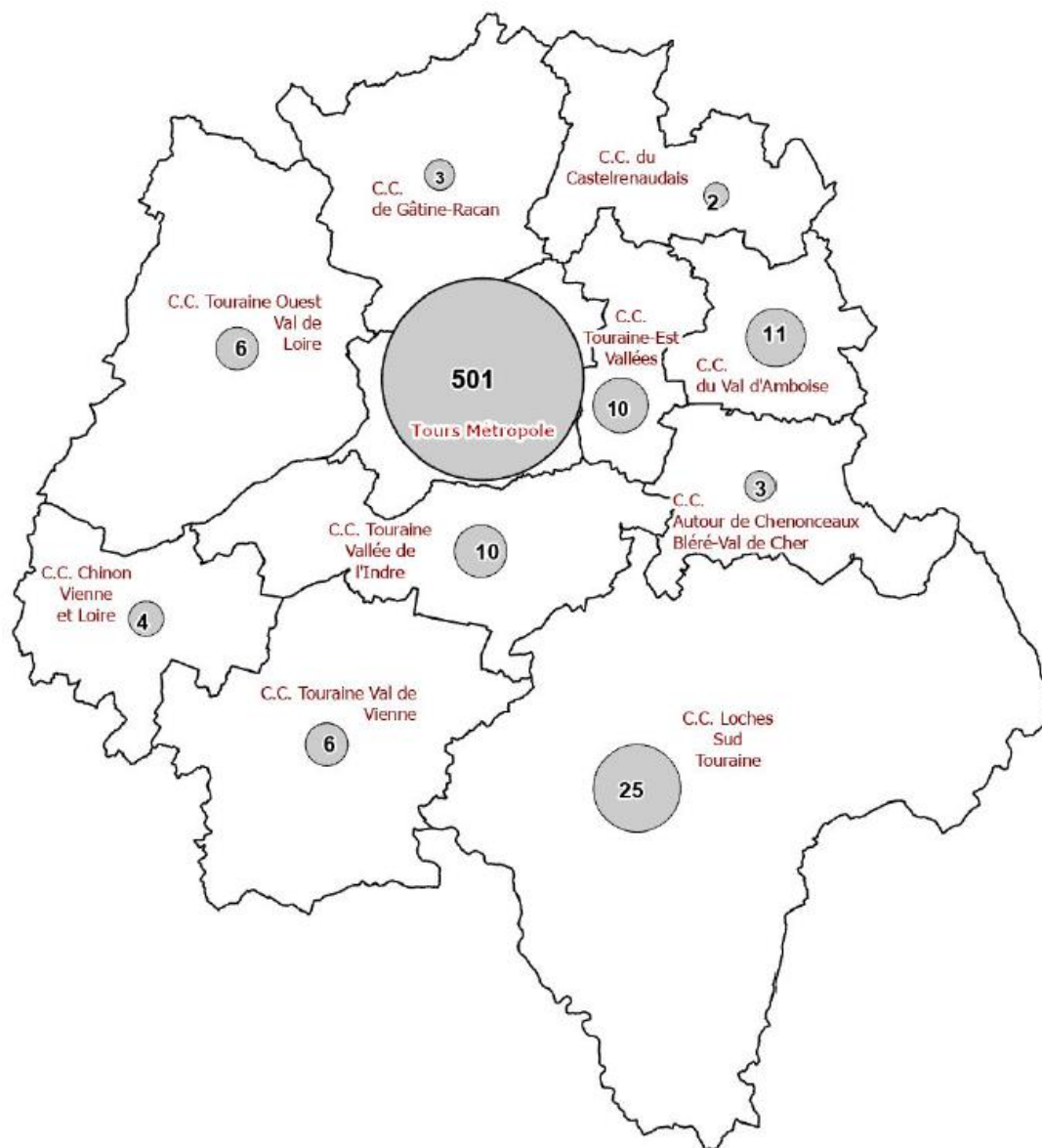
Les aides au maintien ont principalement permis l'apurement des dettes locatives constituées dans le parc public.

Répartition des aides accordées par territoire

EPCI	Nb aides	Taux	Montant des aides	Taux
COMMUNAUTÉ COMMUNES GÂTINE RACAN	3	0.50 %	2 482 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE	4	0.50 %	4 015 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX - BLÉRÉ VAL DE CHER	3	0.50 %	4 249 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE	25	4 %	25 874 €	7 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	2	0.50 %	1 090 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE	11	2 %	8 364 €	2 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLEES	10	2 %	9 216 €	2 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	6	1 %	3 852 €	1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE	6	1 %	4 382 €	2 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE	10	2 %	7 542.50 €	2 %
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	501	86 %	286 114.20 €	80 %
TOTAL	581	100 %	357 180.70 €	100 %

AIDES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT
 ET AIDES AUX REGULARISATIONS DE CHARGES DE CHAUFFAGE,
 D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET D'EAU FROIDE DANS L'HABITAT COLLECTIF
 Indre-et-Loire, 2023

LOGEMENT



581 AIDES ACCORDEES
 EN INDRE-ET-LOIRE

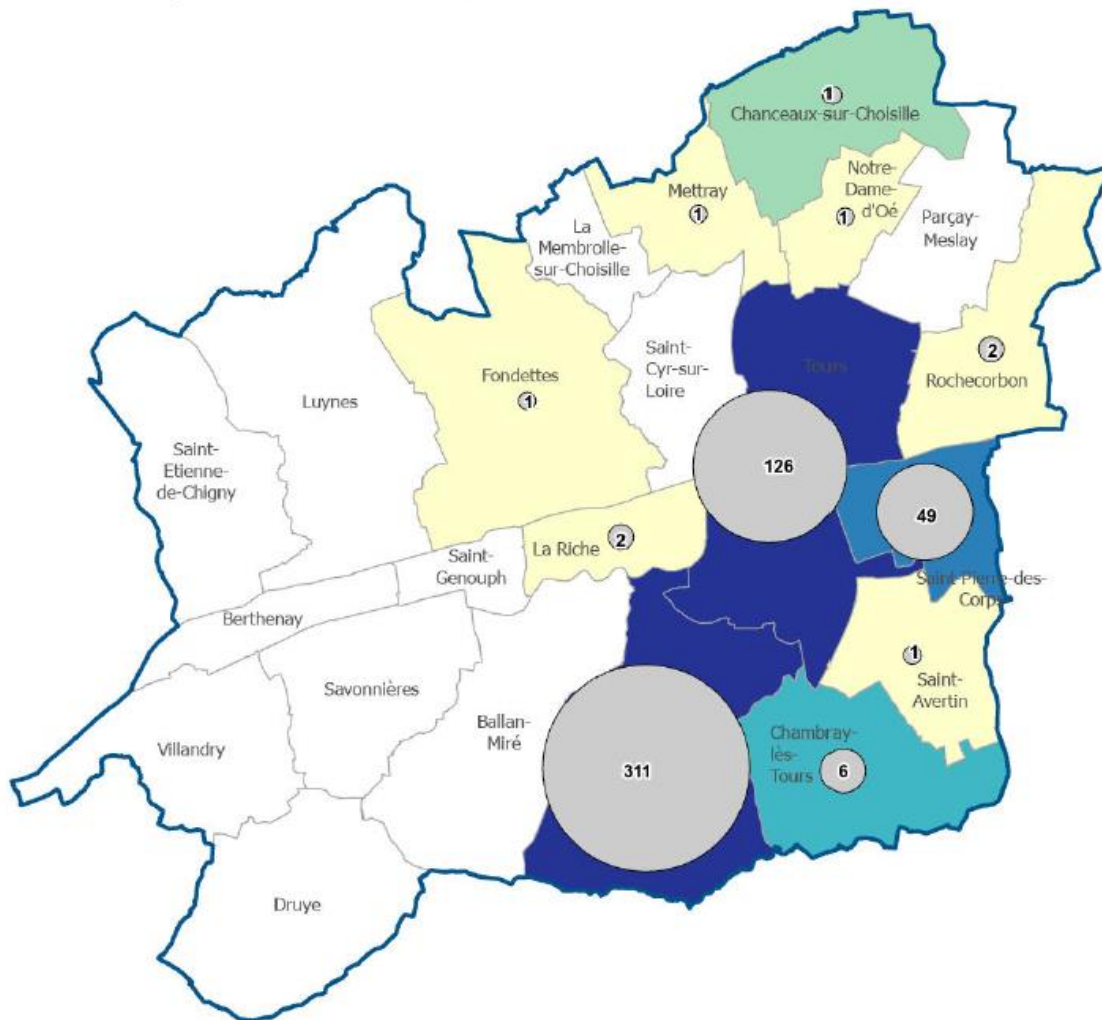


Source : Secrétariat général de la DGAS
 Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 22/05/2024

AIDES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT ET AIDES AUX REGULARISATIONS DE CHARGES DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET D'EAU FROIDE DANS L'HABITAT COLLECTIF

Tours Métropole Val-de-Loire, 2023

LOGEMENT



581 AIDES ACCORDEES
EN INDRE-ET-LOIRE

501 AIDES ACCORDEES
SUR LA METROPOLE

Légende

Montants (en €)

- Aucun
- moins de 1 000 €
- entre 1 001 € et 2 500 €
- entre 2 501 € et 6 000 €
- entre 6 001 € et 40 000 €
- entre 50 000 € et 99 800 €

Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 22/05/2024



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

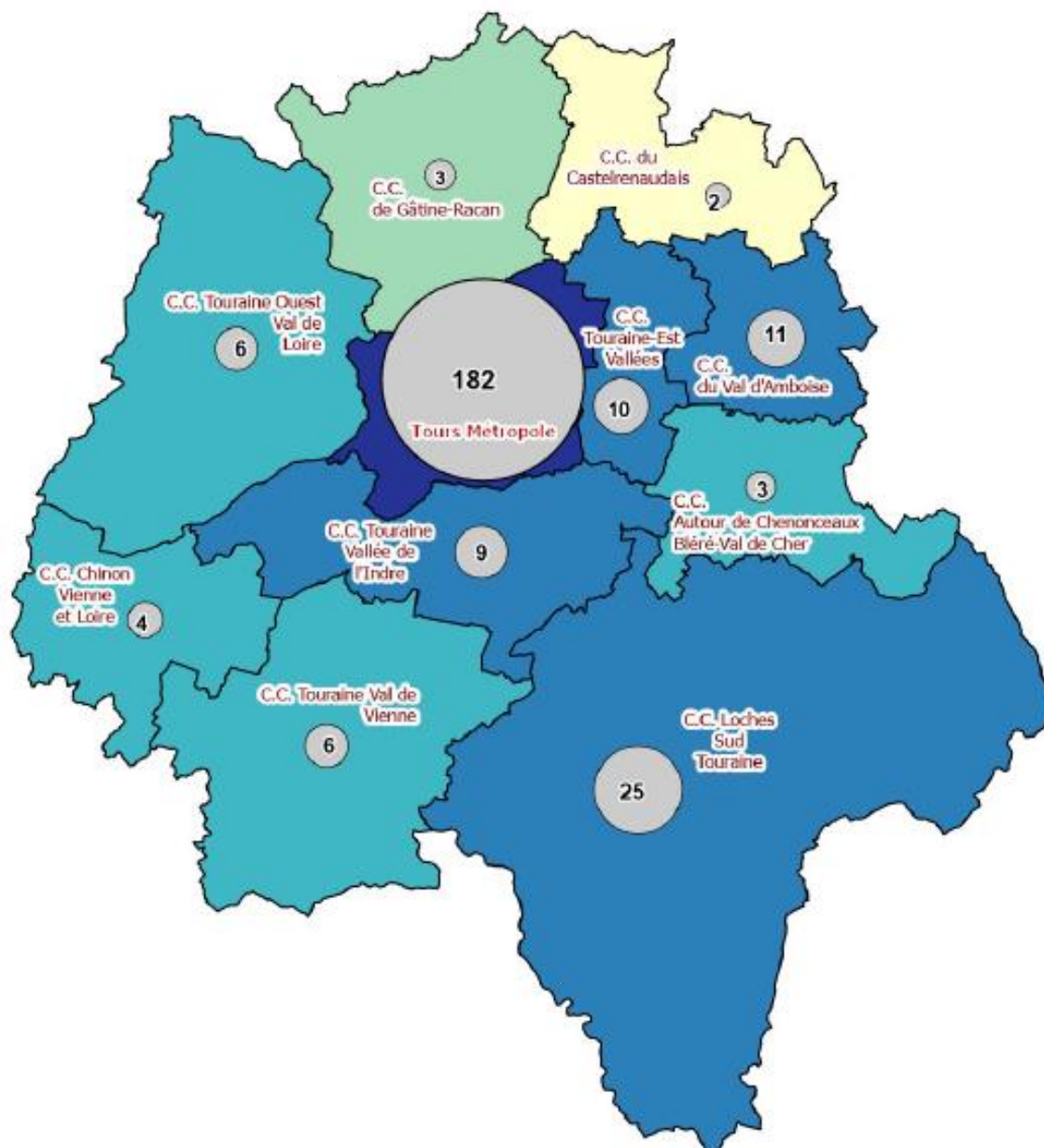
Détail des aides accordées, avec distinction entre les aides aux impayés locatifs / régularisations de charges locatives et les aides aux régularisations de charges d'Énergies

	2023	2023 TMVL	2023 CD	2022
	Prestations	Prestations	Prestations	Prestations
Impayés Locatifs et Régularisation de Charges locatives	261	182	79	218
Montant Accordé	174 505 €	103 521 €	70 984 €	159 268 €
Moyenne / Prestations	669 €	569 €	899 €	
Régularisation de charges d'Énergie	320	319	1	
Montant Accordé	91 338 €	91 256 €	83 €	
Moyenne / Prestations	285 €	286 €	83 €	
Total Général	581	501	80	218
Montant Total	265 844 €	194 777 €	71 067 €	
Moyenne globale	458 €	389 €	888 €	

AIDES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Indre-et-Loire, 2023

* Hors régul. de charges d'Énergie



261 AIDES ACCORDEES EN INDRE-ET-LOIRE

Légende

Montants (en €)

- moins de 1 100 €
- entre 1 001 € et 3 000 €
- entre 3 001 € et 7 000 €
- entre 7 001 € et 26 000 €
- 103 520 €

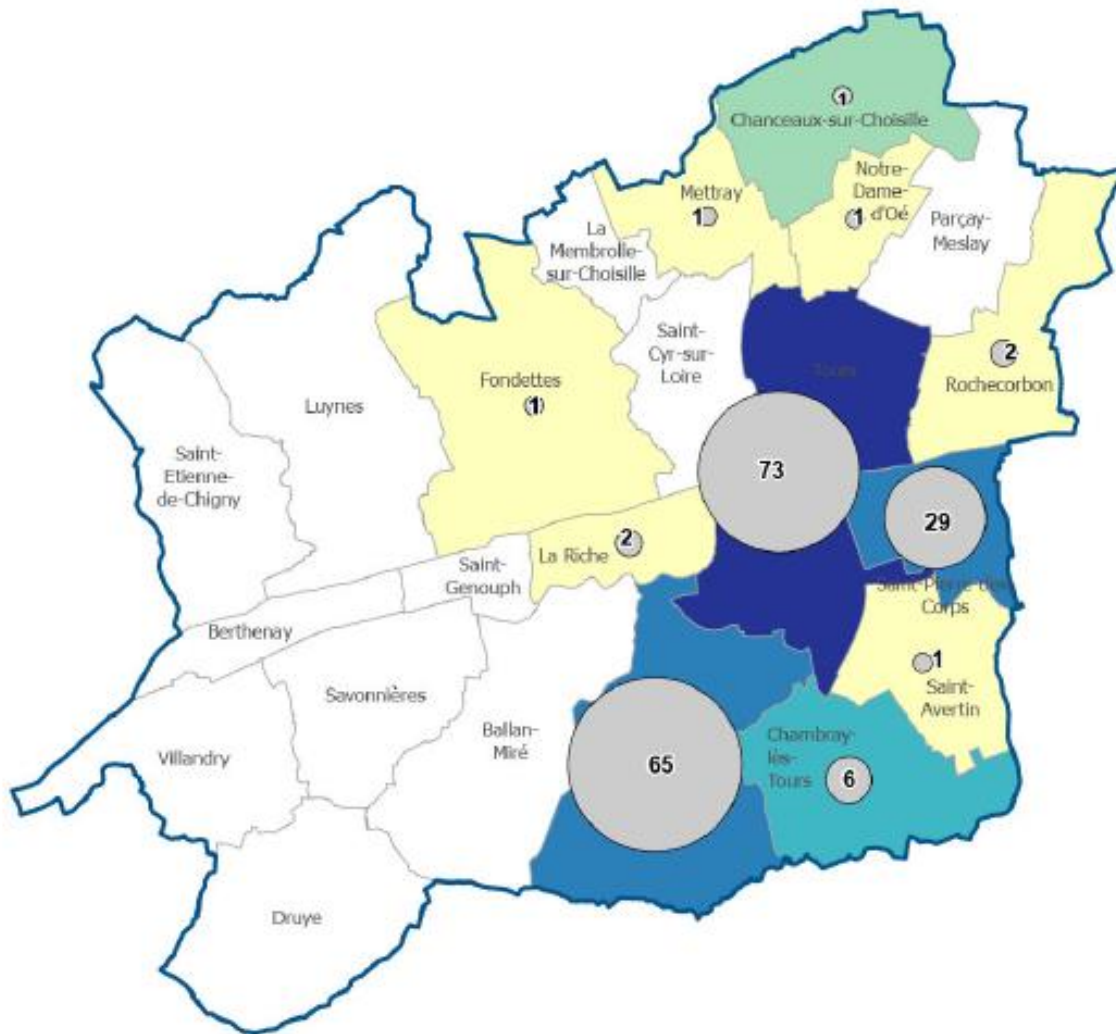


AIDES AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Tours Métropole Val-de-Loire, 2023

* Hors régul. de charges d'Énergie

LOGEMENT



261 AIDES ACCORDEES
EN INDRE-ET-LOIRE

182 AIDES ACCORDEES
SUR LA METROPOLE

Légende

Montants (en €)

- Aucun
- moins de 1 000 €
- entre 1 001 € et 2 500 €
- entre 2 501 € et 6 000 €
- entre 6 001 € et 30 000 €
- 45 770 €



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 02/05/2024

2.2.3. Les mises en jeu de garanties (MJG)

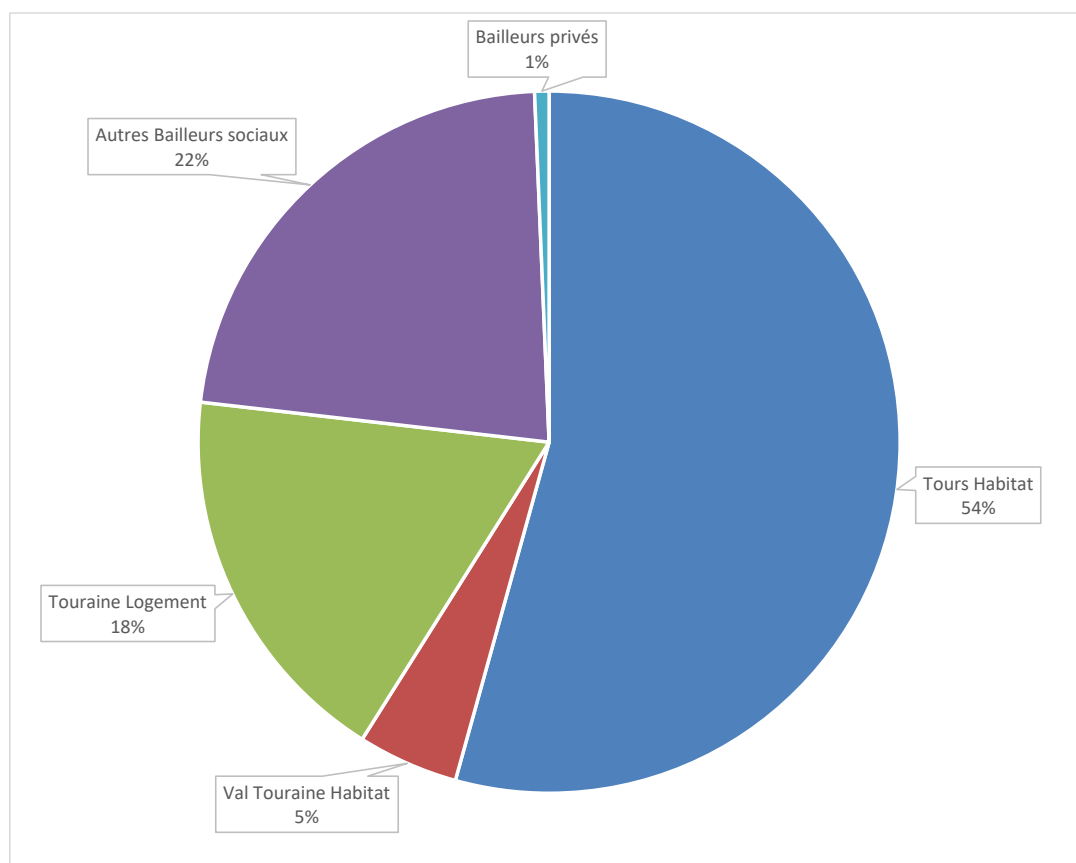
Le recouvrement des créances liées au paiement des garanties de loyer auprès des bailleurs est directement suivi par la Paierie Départementale.

Au 31/12/2023, le montant des versements liés aux MJG auprès des bailleurs est de **118 079,42 €**, **montant en forte augmentation par rapport à 2022.**

Répartis pour **110 694,66 €** sur le territoire de la Métropole et **7 384,76 €** pour le reste du département.

Mise en Jeu de Garantie	2023			
	Nombre	%	Montants versés au 31/12	Montant moyen de garantie mise en jeu
TMVL				
<u>Bailleurs publics :</u>	136	99	110 477,19 €	812,33 €
Tours Habitat	82	60	53 459,24 €	651,94 €
Val Touraine Habitat	3	2	3 941,75 €	1313,92 €
Touraine Logement	20	14	14 616,73 €	730,84 €
Autres Bailleurs sociaux	31	23	38 459,47 €	1240,63 €
<u>Bailleurs privés :</u>	1	1	217,47€	217,47 €
Total 08/2023	137	100	110 694,66 €	807,99 €
CD				
<u>Bailleurs publics :</u>	14	100	7 384,76 €	527,48 €
Val Touraine Habitat	4	29	2 854,47 €	713,62 €
Touraine Logement	7	50	2 965,14 €	423,59 €
Autres Bailleurs sociaux	3	21	1 565,15 €	521,72 €
<u>Bailleurs privés :</u>	0	0	0 €	0 €
Total 12/2023	14	100	7 384,76 €	527,48 €
Total général 2023	151	100	118 079,42 €	781,98 €
Rappel 2022 (31/12)	130	100	78 614,38 €	604,73 €
Rappel 2021 (31/12)	96	100	57 649,39 €	599,67 €
Rappel 2020 (31/12)	89	100	50 619,97 €	668,75 €

Nombre de Mises en Jeu de Garantie



2.3 L'AIDE AUX ÉNERGIES, A L'EAU ET A LA TÉLÉPHONIE

* hors régularisations de charges d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide)

2.3.1 Données globales

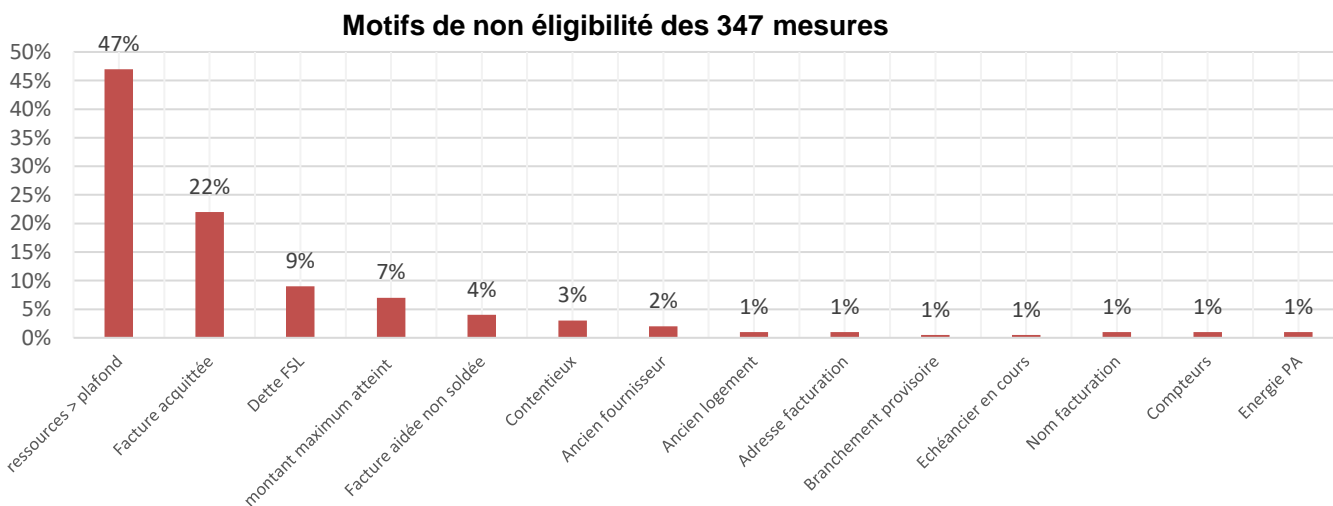
Les aides accordées quant aux impayés d'énergie, d'eau et de téléphone sont au nombre de 1 423 contre 1 347 en 2022, soit une augmentation de 6 %.

	2023		2023 TMVL		2023 CD		2022		Évolution /
	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations	Mesures	Prestations	
Examinées	1 776	2 002	933	1 046	843	956	1 741	1 973	1.5 %
Accordées	1 291	1 423	646	704	645	719	1 212	1 347	6 %

485 demandes ont été rejetées (27 % des demandes examinées).

Demandes	2023	TMVL	CD
Refusées	2	0	2
Non éligibles	347	201	146
Non abouties	136	86	50
Total	485	287	198

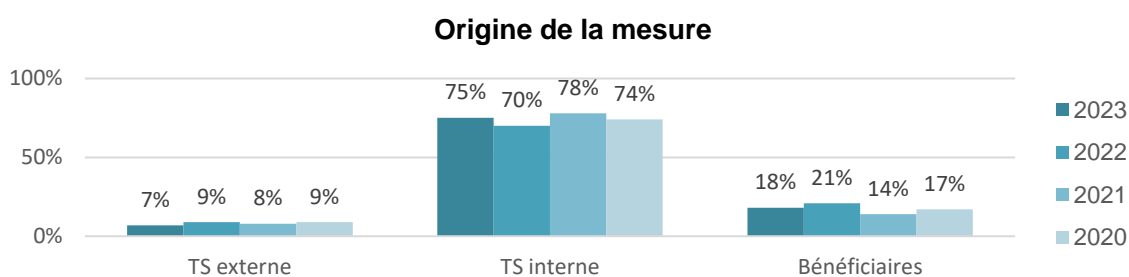
20 % des demandes examinées ne sont pas éligibles au dispositif (21 % en 2022).



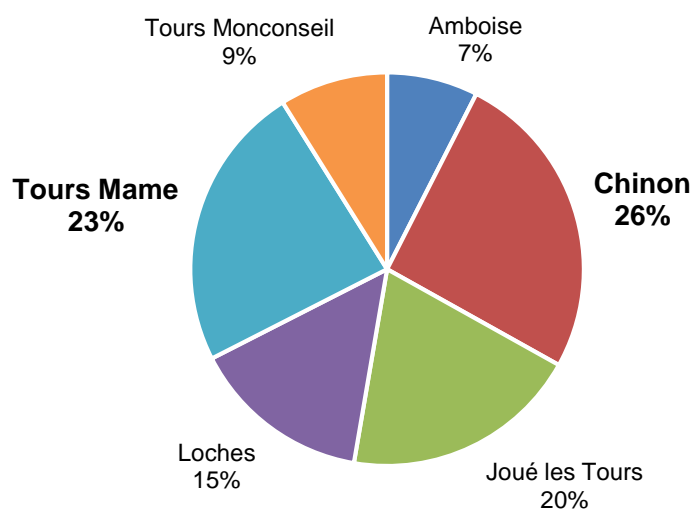
La moitié des demandes est non éligible au motif du **dépassement du plafond des ressources**.

Origine des demandes :

Origine	2023	2022	EVOLUTION
Bénéficiaire	312	372	- 16 %
TS externe	128	151	- 15 %
TS interne	1 336	1 218	10 %
Total	1 776	1 741	2 %



Répartition des mesures par MDS



2.3.2 Le dispositif énergie (électricité, gaz...)

Évolution des demandes 2022 à 2023

Année	2023	TMVL	CD	2022	Évolution
Examinées	1 977	1 039	938	1 351	46 %
Accordées	988	523	465	897	10 %
Montant accordé	286 706 €	137 723 €	148 983 €	243 906 €	18 %
Aide Moyenne	290 €	263 €	320 €	272 €	7 %

Dans notre département, en 2023, nous faisons le constat d'une augmentation notable des demandes d'aides aux impayés d'énergie.

Quelques hypothèses peuvent être émises quant aux motifs de cette hausse :

- Contexte énergétique inflationniste
- Paupérisation grandissante de la population engendrée par le phénomène d'inflation global
- Manque de réhabilitation des logements (isolation thermique)

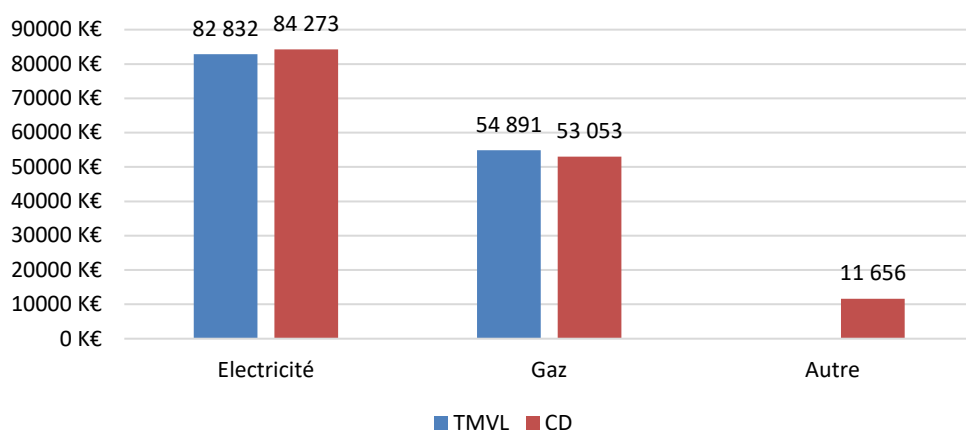
Évolution des demandes par type d'énergie

Type	2023	TMVL	CD	2022
Electricité	604	334	270	523
Gaz	353	189	164	335
Autre	31	0	31	39
TOTAL	988	523	465	897
Montant	286 706 €	137 723 €	148 983 €	243 906 €

Évolution des montants des aides par type d'énergie

Type	2023	2022	2021	2020
Electricité	167 105.63 €	135 148.03 €	176 822.76 €	182 581.29 €
Gaz	107 943.73 €	93 759.55 €	80 669.70 €	91 081.73 €
Autre	11 656.20 €	15 002.97 €	13 738.62 €	15 784.59 €
Total	286 706.56 €	243 906 €	271 231.08 €	289 447.61 €

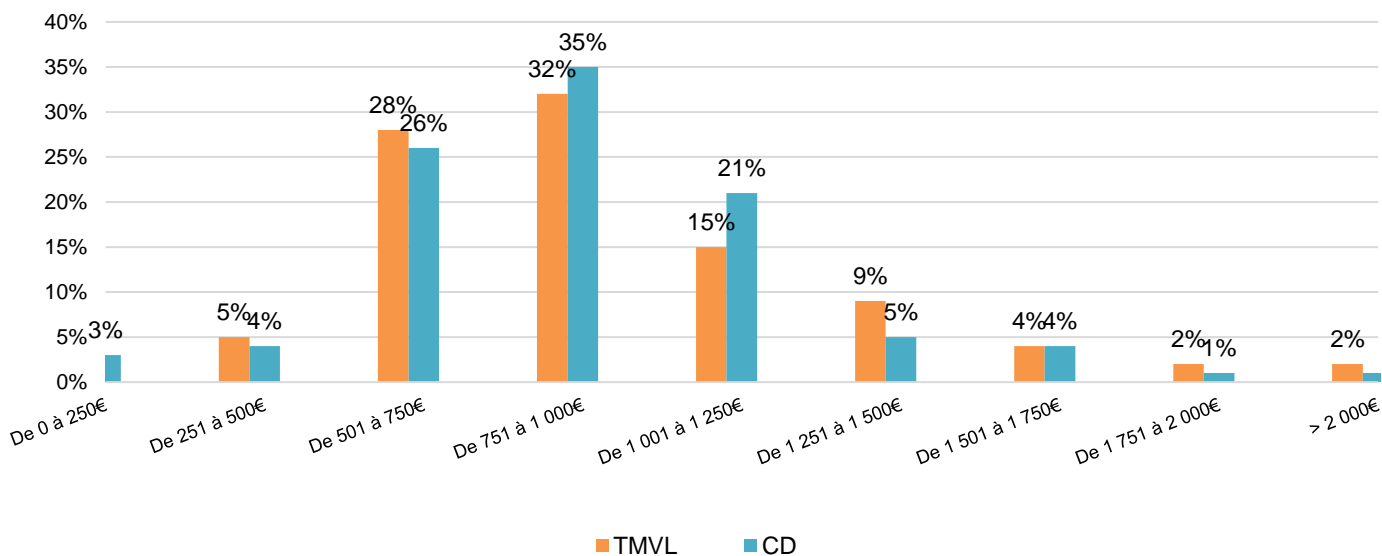
Montant des aides par type d'énergie, par territoire



Répartition par tranche de ressources (en nombre et en %)

Tranche de ressources	2023	
	Nombre	%
0 à 250 €	28	3 %
De 251 € à 500 €	44	4 %
De 501 € à 750 €	277	28 %
De 751 € à 1 000 €	329	34 %
De 1 001 € à 1 250 €	176	18 %
De 1 251 € à 1 500 €	69	7 %
De 1 501 € à 1 750 €	38	4 %
De 1 751 € à 2 000 €	14	1 %
> 2 000 €	13	1 %
Total	988	100 %

Situation économique des ménages

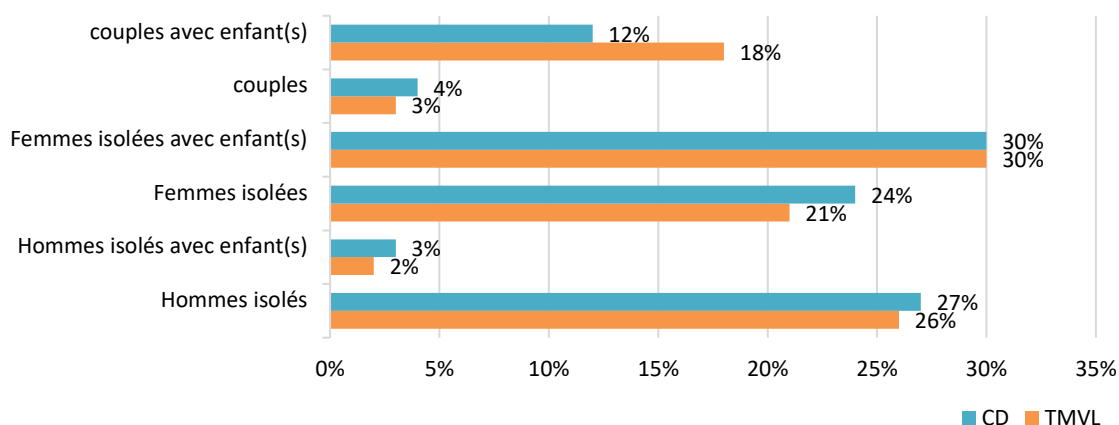


34 % des ménages aidés ont des ressources inférieures à 1000 €.

Profil des ménages

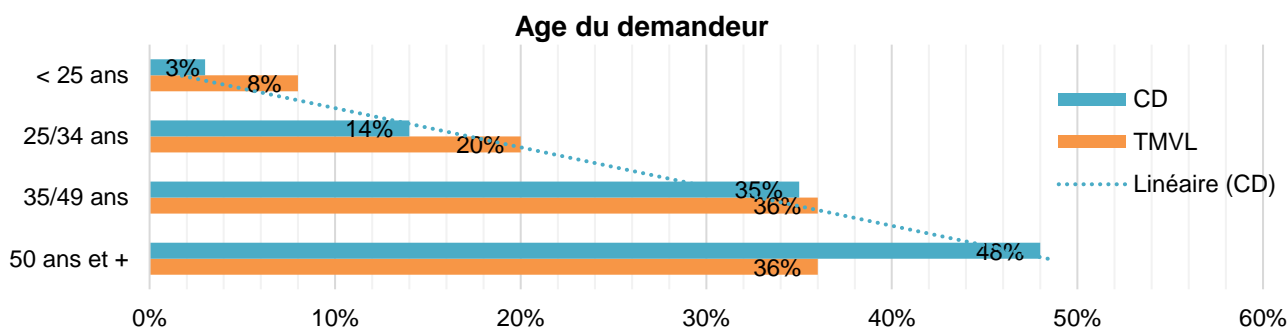
Ménages	2023				TOTAL
	Sans enfant		Avec enfant(s)		
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Personnes isolées	222	263	292	24	801
Sous total	485		316		
Couples	35		152		187
TOTAL	520		468		988

Composition des ménages aidés en 2023



Age des demandeurs

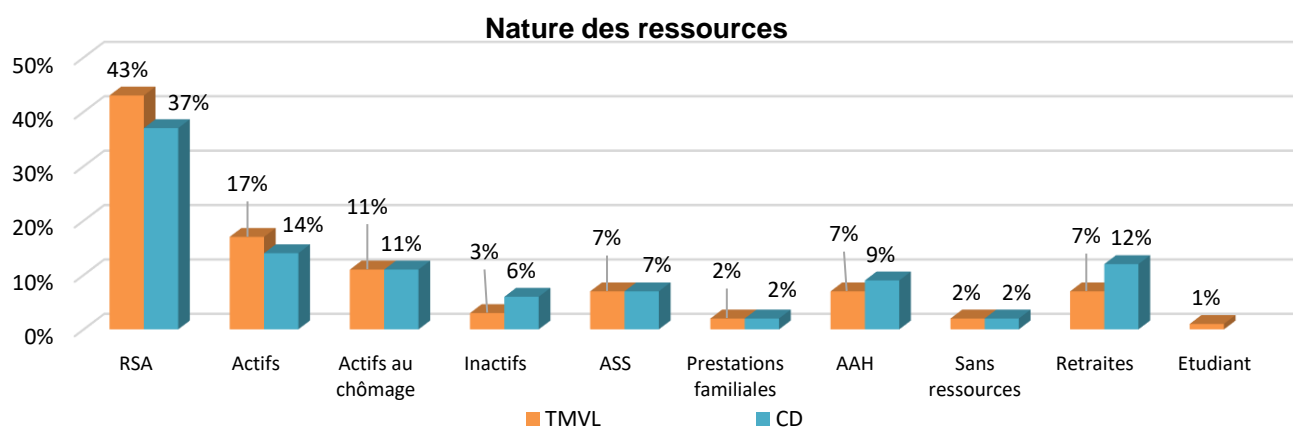
Tranches d'âge	Nombre
< 25 ans	60
25/34 ans	167
35/49 ans	351
50 ans et plus	410
TOTAL	988



Les aides aux impayés d'énergie concernent majoritairement la tranche d'âge 50 ans et + et les personnes isolées.

Principale nature des ressources

Type	Nombre
Minima sociaux	
RSA	388
AAH	80
ASS	70
Autres ressources	
ACTIFS	157
ACTIFS AU CHOMAGE	112
RETRAITE	92
INACTIF	46
PRESTATIONS FAMILIALES	21
ETUDIANT	5
SANS RESSOURCE	17
TOTAL	988



39 % des ménages bénéficiant d'une aide au paiement des impayés d'énergie sont des allocataires du RSA ; **16 %** sont des actifs exerçant une activité professionnelle.

Montant des dettes des ménages aidés

Montant de la dette	Nombre d'aides		
	Electricité	Gaz	Charbon – Fioul - Bois ...
0€ à 250€	22	5	1
251€ à 500€	33	10	1
501€ à 750€	176	91	10
751€ à 1000€	191	125	13
1001€ à 1250€	100	73	3
1251€ à 1500€	40	28	1
1501€ à 1750€	23	15	0
1751€ à 2000€	10	3	1
> 2 000	9	3	1
TOTAL	604	353	31

2.3.3 L'eau

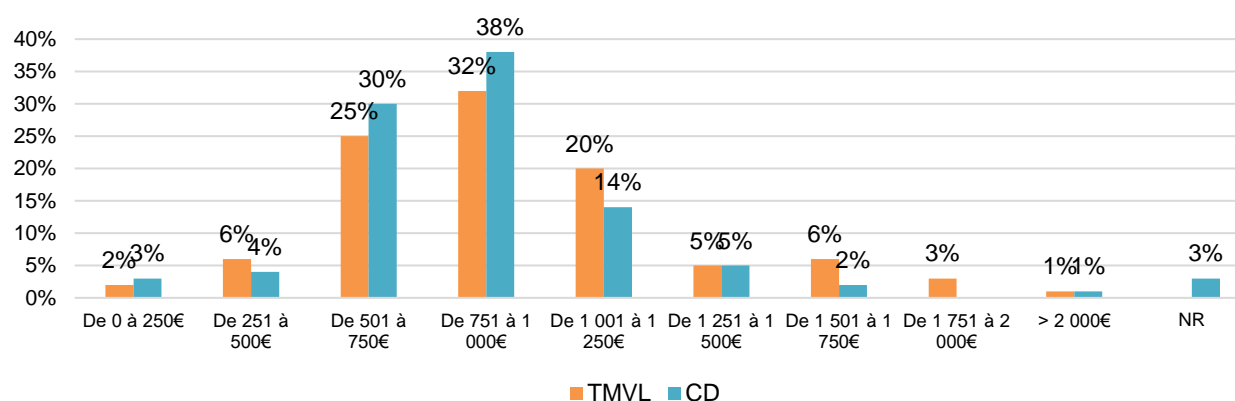
Évolution 2022 à 2023

Année	2023	TMVL	CD	2022	Évolution
Examinées	589	264	325	600	-2 %
Accordées	429	181	248	444	-3 %
Montant accordé	47 389.03 €	19 344.67 €	28 044.36 €	50 909.14 €	-7 %
Aide moyenne	110 €	107 €	113 €	115 €	-4 %

Répartition par tranche de ressources (en %)

Tranche de ressources	2023	
	Nombre	%
0 à 250 €	10	2
De 251 € à 500 €	19	4
De 501 € à 750 €	122	28
De 751 € à 1 000 €	152	36
De 1 001 € à 1 250 €	71	17
De 1 251 € à 1 500 €	21	5
De 1 501 € à 1 750 €	16	4
De 1 751 € à 2 000 €	5	1
> 2 000 €	4	1
NR	9	2
Total	429	100

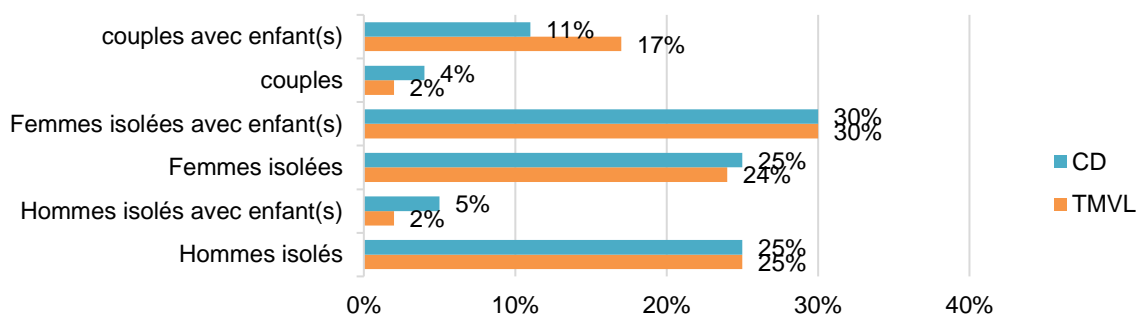
Situation économique des ménages



Profil des ménages

Ménages	2023				TOTAL
	Sans enfant		Avec enfant(s)		
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Personnes isolées	106	106	130	16	
Sous total	212		146		358
Couples	13		58		71
TOTAL	225		204		429

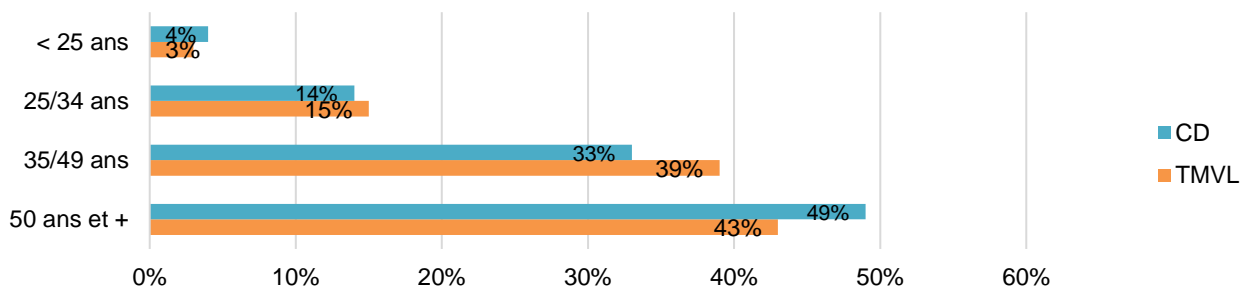
Composition des ménages aidés en 2023



Age des demandeurs

Tranches d'Age	Nombre
< 25 ans	15
25/34 ans	63
35/49 ans	152
50 ans et plus	199
TOTAL	429

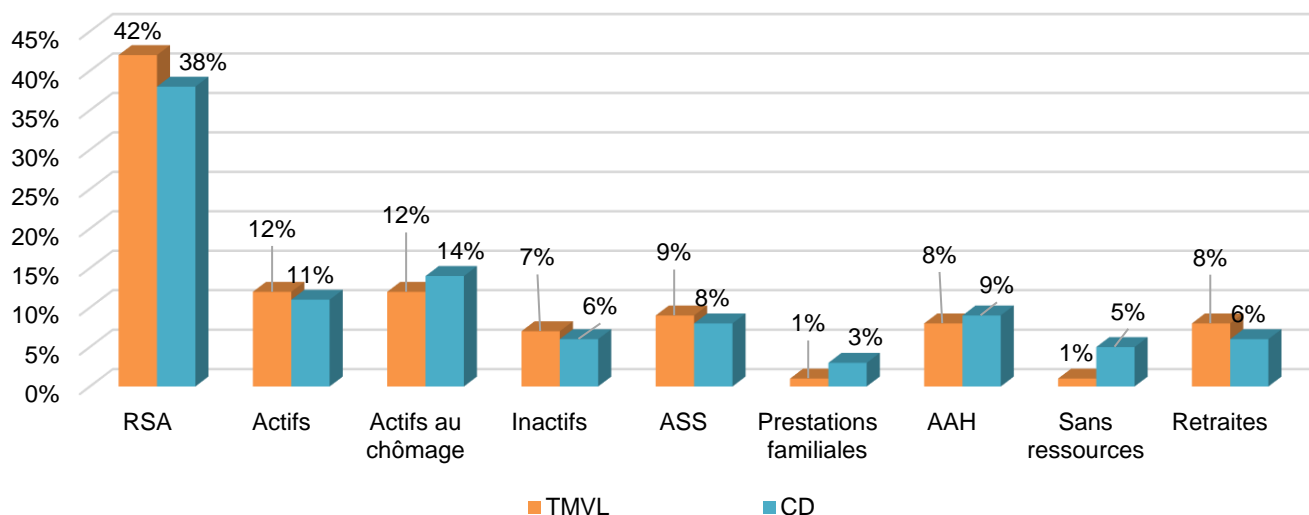
Age du demandeur



Principale nature des ressources

Type	Nombre
Ressources de transfert	
RSA	169
AAH	37
ASS	36
Autres ressources	
ACTIFS	50
ACTIFS AU CHOMAGE	55
RETRAITE	29
INACTIF	28
PRESTATIONS FAMILIALES	8
SANS RESSOURCE	16
ETUDIANT	1
TOTAL	429

Nature des ressources



40 % des ménages aidés au paiement des impayés d'eau sont des bénéficiaires du RSA ; **12 %** sont des actifs exerçant une activité professionnelle.

Montant des dettes des ménages aidés

Montant de la dette en €	Nombre de dossiers
0€ à 250€	302
251€ à 500€	87
501€ à 750€	29
751€ à 1000€	7
1001€ à 1250€	3
1251€ à 1500€	1
TOTAL	429

70 % des ménages aidés ont des factures impayées d'eau inférieures à **250 €**.

2.3.4 Le dispositif téléphone

Demandes	2023	TMVL	CD	2022
Examinées	25	7	18	22
Accordées	6	0	6	6
Montant en €	308.57 €	0 €	308.57 €	339.72 €

Répartition des aides énergie, eau et téléphone accordées par territoire

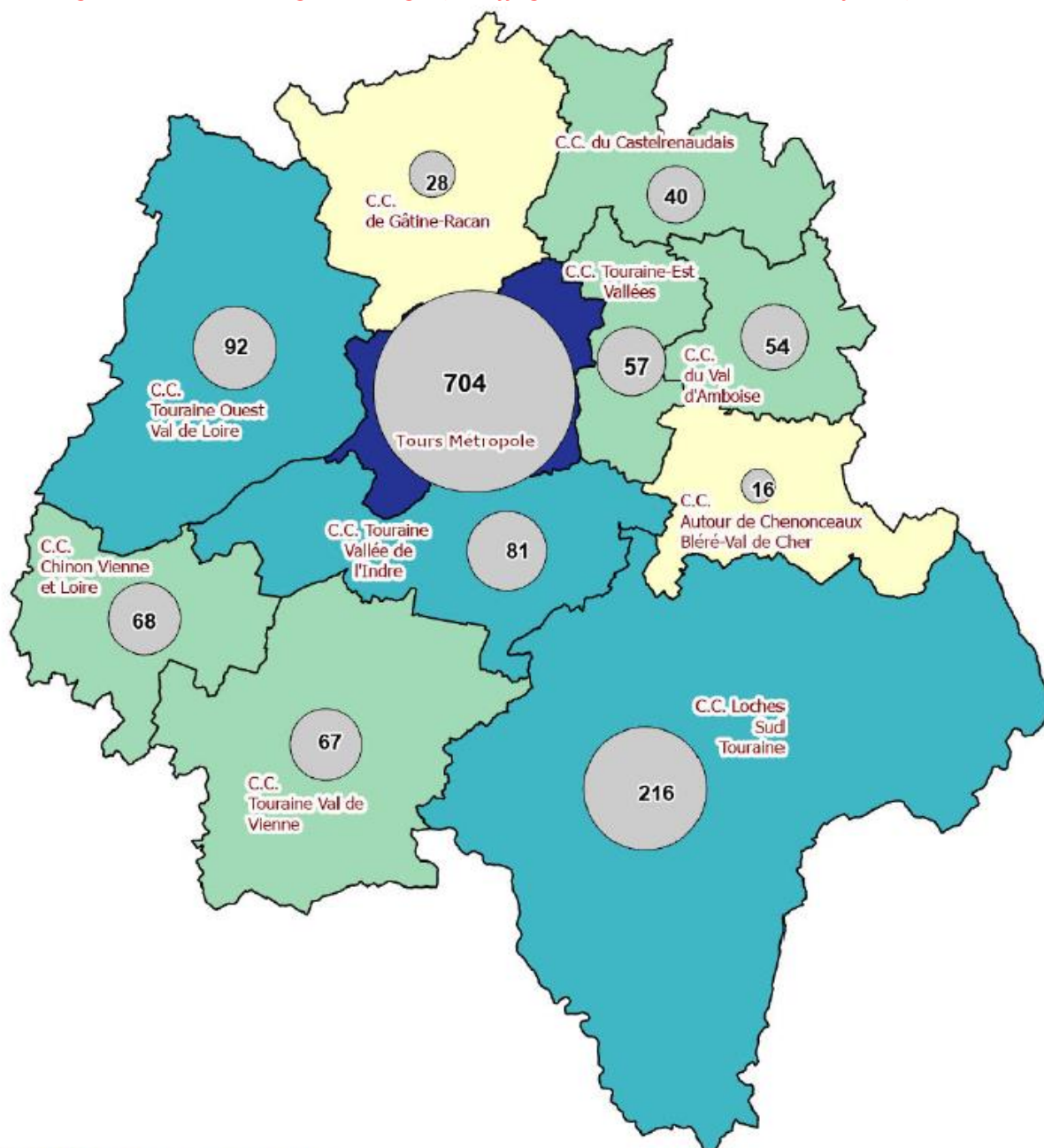
EPCI	Nb aides	Taux	Montant des aides	Taux
COMMUNAUTÉ COMMUNES GÂTINE CHOISILLES - PAYS RACAN	28	2 %	6 925.16 €	2.1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE	68	4.8 %	16 935.27 €	5.1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUTOUR DE CHENONCEAUX - BLÉRE VAL DE CHER	16	1.1 %	3 786.85 €	1.1 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE	216	15 %	49 491.61 €	14.8 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS	40	2.8 %	10 582.26 €	3.2 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE	54	3.8 %	13 940.82 €	4.2 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLEES	57	4 %	15 424.14 €	4.6 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	92	6.5 %	22 593.38 €	6.8 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE	67	4.7 %	16 874.93 €	5 %
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE	81	5.7 %	20 581.10 €	6.2 %
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	704	49.6 %	157 067.64 €	47%
TOTAL	1 423	100 %	334 403.16 €	100 %

AIDES A L'ACCES ET AU MAINTIEN DES ENERGIES, DE L'EAU ET DE LA TELEPHONIE

Indre-et-Loire, 2023

* hors régularisations de charges d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide)

LOGEMENT



1 423 AIDES ACCORDEES
EN INDRE-ET-LOIRE

Légende

Montants (en €)

- moins de 10 000 €
- entre 10 001 € et 20 000 €
- entre 20 001 € et 60 000 €
- plus de 130 000 €

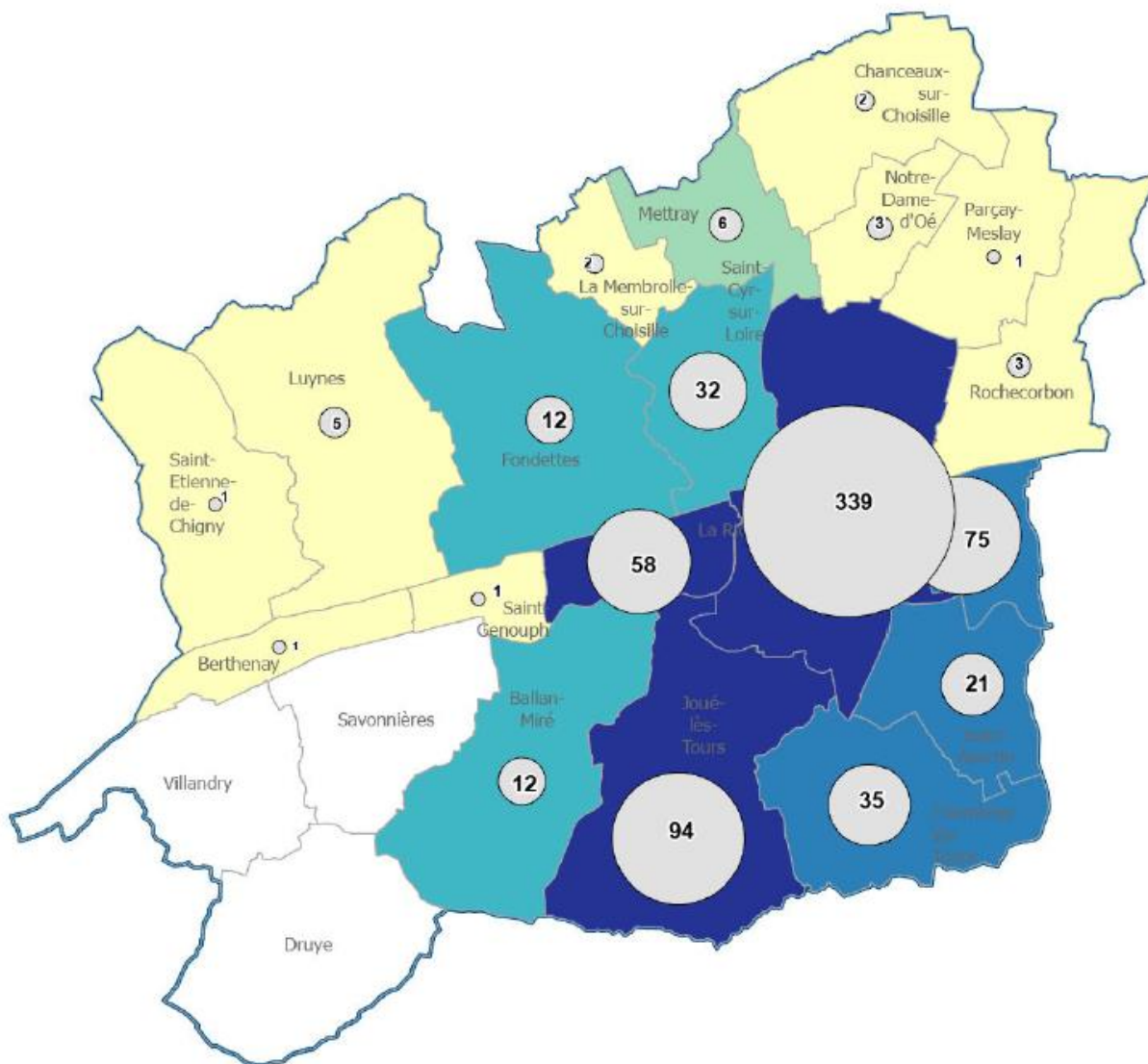


AIDES A L'ACCES ET AU MAINTIEN DES ENERGIES, DE L'EAU ET DE LA TELEPHONIE

Tours Métropole Val-de-Loire, 2023

* hors régularisations de charges d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide)

LOGEMENT



1 423 AIDES ACCORDEES
EN INDRE-ET-LOIRE

704 AIDES ACCORDEES
SUR LA METROPOLE

Légende

Montants (en €)

- Aucun
- moins de 1 000 €
- entre 1 001 € et 2 000 €
- entre 2 001 € et 5 000 €
- entre 5 001 € et 15 000 €
- plus de 70 000 €



Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 22/05/2024

2.3.5 Focus sur le dispositif d'aide aux régularisations de charges d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide)

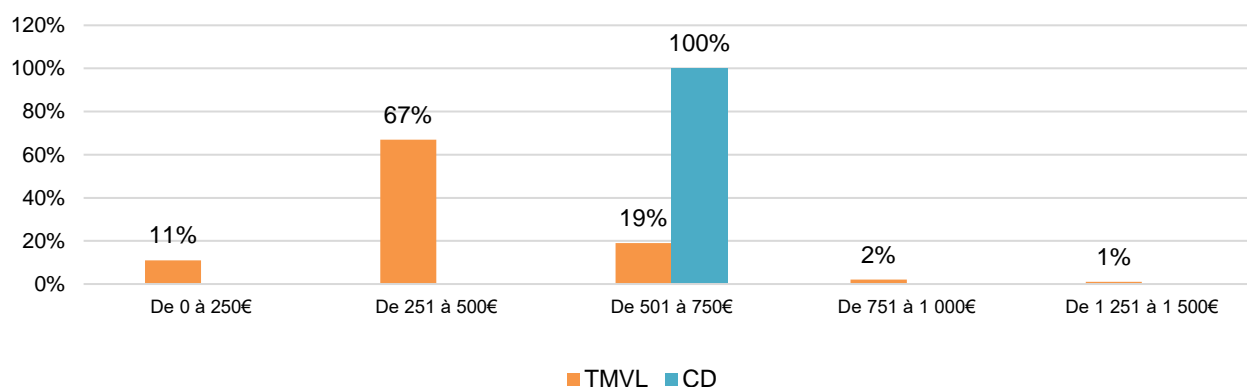
- 319 aides octroyées sur la Métropole ; 1 aide sur le Département
- Pour un montant total de 91 338 €, soit une aide moyenne de 285,43 €

Année	2023	TMVL	CD
Mesures accordées	275	274	1
Prestations examinées	375	374	1
Prestations accordées	320	319	1
Montant accordé	91 338,05 €	91 256 €	82.50 €
Aide moyenne	285 €	286 €	82.50 €

Répartition par tranche de ressources (en %)

Tranche de ressources	2023	
	Nombre Mesures	%
0 à 250 €	3	1 %
De 251 € à 500 €	7	2 %
De 501 € à 750 €	54	20 %
De 751 € à 1 000 €	86	31 %
De 1 001 € à 1 250 €	59	21 %
De 1 251 € à 1 500 €	24	9 %
De 1 501 € à 1750 €	14	6 %
De 1 751 € à 2 000 €	15	5 %
> 2 000 €	13	5 %
Total	275	100 %

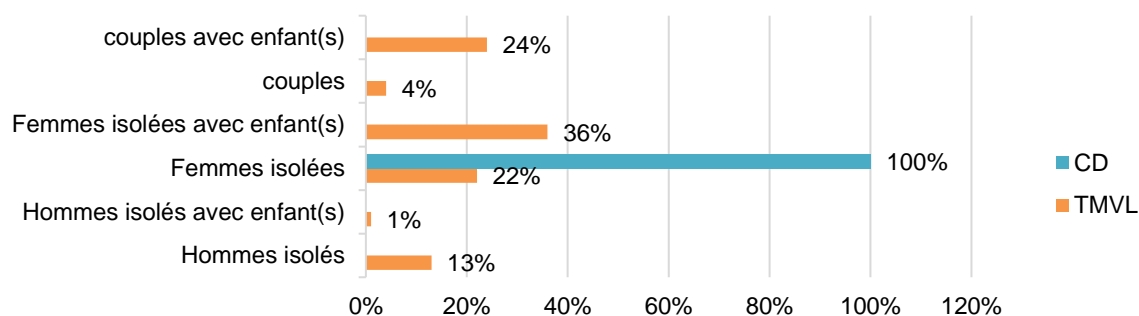
Situation économique des ménages



Profil des ménages

Ménages	2023				TOTAL Mesures
	Sans enfant		Avec enfant(s)		
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Personnes isolées	63	36	106	4	209
Sous total	99		110		
Couples	10		56		66
TOTAL	109		166		275

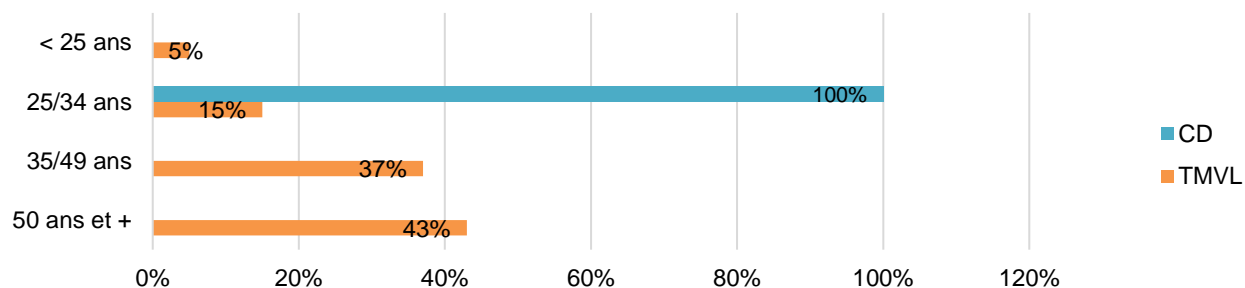
Composition des ménages aidés en 2023



Age des demandeurs

Tranches d'Age	Nombre Mesures
< 25 ans	10
25/34 ans	43
35/49 ans	103
50 ans et plus	119
TOTAL	275

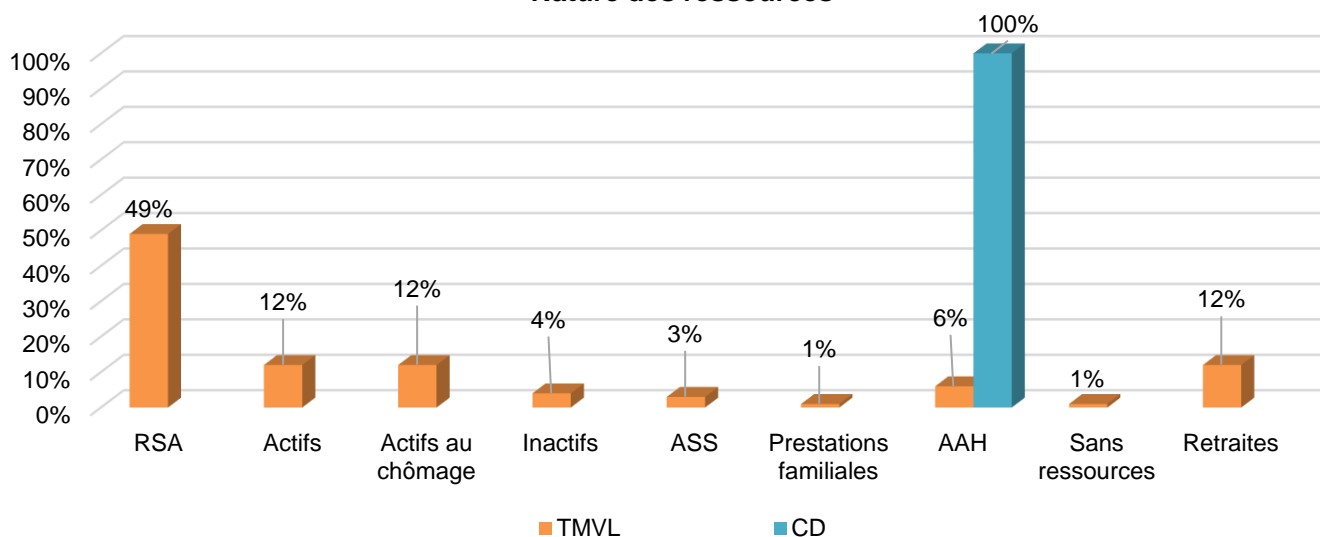
Age du demandeur



Principale nature des ressources

Type	Nombre Mesure
Ressources de transfert	
RSA	133
AAH	16
ASS	8
Autres ressources	
ACTIFS	34
ACTIFS AU CHOMAGE	32
RETRAITE	36
INACTIF	12
PRESTATIONS FAMILIALES	1
SANS RESSOURCE	3
TOTAL	275

Nature des ressources



48 % des ménages aidés au paiement des régularisations de charges d'énergies et d'eau sont des bénéficiaires du RSA ; **12 %** sont des actifs exerçant une activité professionnelle.

Montant des dettes des ménages aidés

Montant de la dette en €	Nombre de dossiers
0€ à 250€	90
251€ à 500€	101
501€ à 750€	55
751€ à 1000€	15
1001€ à 1250€	8
1251€ à 1500€	4
1501€ à 1750€	2
1751 € à 2000 €	3
> 2000 €	2
TOTAL	280*

36 % des ménages aidés avaient une dette comprise entre 251 et 500 €

* 280 dettes considérées.

Un même dossier pouvant présenter plusieurs aides aux impayés (impayé à la régularisation de charges d'eau chaude sanitaire et de chauffage, impayé à la régularisation de charges d'eau froide).

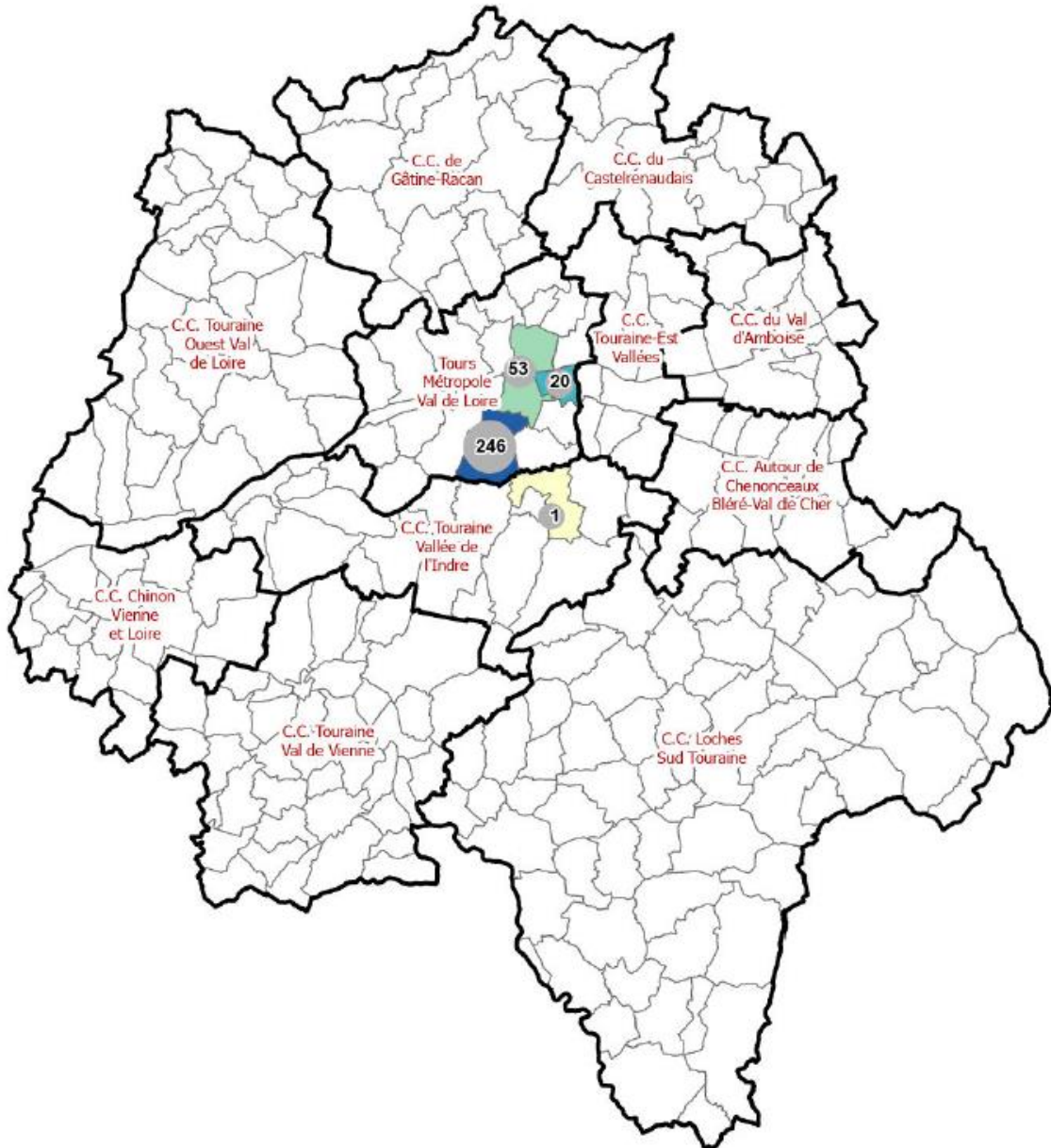
Répartition des aides aux régularisations de charges d'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, eau froide)

EPCI	Nb aides	Taux	Montant des aides	Taux
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE	1	0.5 %	82.50 €	1 %
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	<u>274</u>	99.5 %	91 256 €	99%
TOTAL	275	100 %	91 338,05 €	100 %

AIDES AUX REGULARISATIONS DE CHARGES DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET D'EAU FROIDE DANS L'HABITAT COLLECTIF

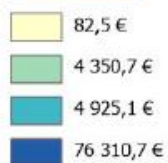
Indre-et-Loire, 2023

LOGEMENT



320
EN INDRE-ET-LOIRE
319
SUR LA METROPOLE

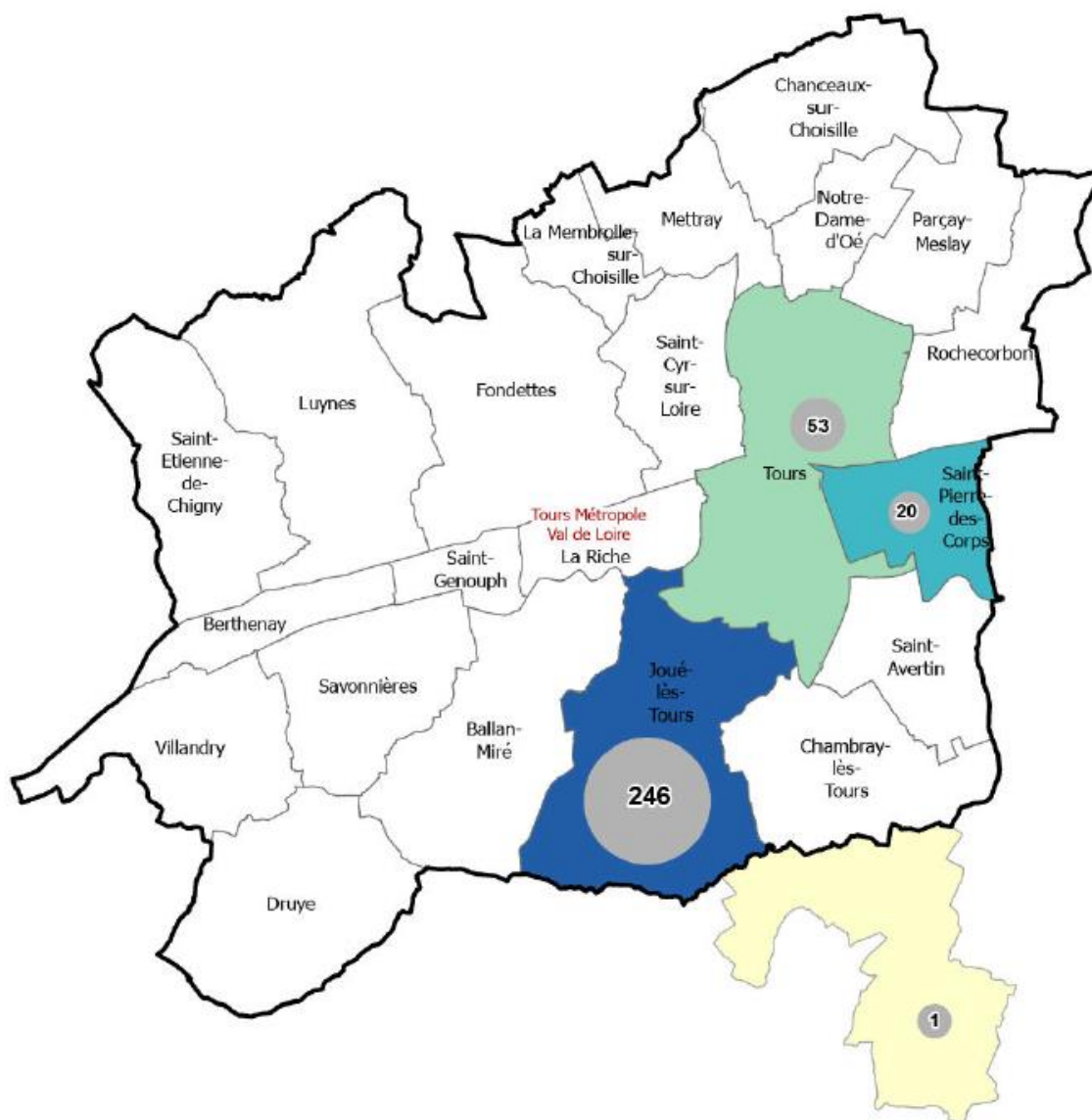
Légende



Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 22/05/2024

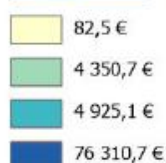
AIDES AUX REGULARISATIONS DE CHARGES DE CHAUFFAGE, D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET D'EAU FROIDE DANS L'HABITAT COLLECTIF

Tours Métropole Val-de-Loire, 2023



320
EN INDRE-ET-LOIRE
319
SUR LA METROPOLE

Légende



III. LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ÉNERGETIQUE

Le Département d'Indre-et-Loire réaffirme son engagement en matière de lutte contre la précarité énergétique en développant différentes actions contribuant à la prévention, par des actions d'informations et de formation, par des actions de repérage en animant un réseau de « référents lutte contre la précarité énergétique » et en effectuant des diagnostics sociotechniques à domicile.

Une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) est dédiée à ces actions au sein du Service Habitat et Logement.

En raison de son arrêt maladie à compter de mars 2023, l'activité a connu un ralentissement et une organisation transitoire a dû être adoptée, en recourant aux services des partenaires du FSL tels que l'ADIL France Renov' et les Compagnons bâtisseurs.

Les actions couvrent l'ensemble du département d'Indre-et-Loire. Elles ont pour objectif d'aider les personnes à maîtriser leurs dépenses en énergie au sein de leur logement et de lutter contre la précarité énergétique tout en contribuant au repérage des logements non décents, indignes voire insalubres.

Elles se déclinent sous différentes formes : collectives ou individuelles :

Actions de prévention individuelles	Actions de prévention collectives
<ul style="list-style-type: none">- Les visites conseils à domicile- Les suivis individualisés	<ul style="list-style-type: none">- Les visites de l'appartement pédagogique itinérant sur la maîtrise des énergies- L'animation et la formation du groupe de référents précarité énergétique du Conseil Départemental- Les interventions partenariales

3.1. L'APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE ITINÉRANT

Créé par le Conseil départemental en 2014, il est destiné aux visites du grand public, gratuites et sur rendez-vous.

L'appartement prend la forme d'un logement aménagé mis à disposition gratuitement par un bailleur social. **Le premier s'est ouvert à SainPierredesCorps avant de s'implanter à Tours puis à Amboise. Il a poursuivi son itinérance jusqu'à Loches en juin 2020. En août 2023, l'appartement s'est implanté à Chinon grâce à la mise à disposition d'un appartement par Val Touraine Habitat. Une nouvelle convention a été signée pour la période 2023-2025.**

Cette action s'appuie sur de nombreux partenaires : Val Touraine Habitat, Tours Habitat et Touraine Logement (bailleurs sociaux), Tours Métropole Val de Loire, le SIEIL, l'ADIL France Renov', EDF, ENGIE, les Compagnons Bâtisseurs et la Caisse d'Allocations Familiales.

Lors des visites, des conseils et informations pratiques adaptés aux situations individuelles sont délivrés de façon accessible afin de sensibiliser de façon ludique sur le sujet des économies d'énergie.

Il s'agit de présenter les éco-gestes au sein d'un logement. Cet espace est entièrement aménagé comme un lieu de vie à part entière, avec cuisine, salle de bain, chambres, séjour. Des appareils de mesure des consommations sont installés afin de favoriser les prises de conscience.

A l'issue de la visite de l'appartement pédagogique, un kit énergie composé d'ampoules, d'un thermomètre, d'un sablier de douche et d'aimants éco-gestes sont remis aux participants. Il s'agit de permettre aux usagers d'impulser un changement d'habitudes au quotidien en utilisant des accessoires offerts.

Outre ces apports, d'autres apprentissages sont délivrés comme :

- Déchiffrer les factures ;
- Repérer les équipements très consommateurs d'énergies ;
- Repérer les dysfonctionnements des logements occupés par les visiteurs.

Il s'agit d'apprendre à vivre dans un environnement sain tout en essayant de maîtriser ses factures d'énergie.

L'activité au sein de l'appartement pédagogique en 2023

En 2023, différentes structures ont bénéficié de visites :

- Des professionnels du CIAS de Loches
- Des professionnels de la Mission Locale de Loches
- Des étudiants TISF de l'IRFSS Croix Rouge de Chambray-Lès-Tours
- Des résidents de l'IME La Source
- Des personnes accompagnées par la Sauvegarde 37

Au total, **58 animations** de l'appartement pédagogique ont été assurées par la CESF du CD et **6 animations** par les Conseillers de l'ADIL France Renov'.

3.2. LES RÉFÉRENTS PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU DÉPARTEMENT

Dans le cadre de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a initié depuis 2016 la création d'un **groupe de 11 travailleurs sociaux** (assistants sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, secrétaire action sociale) volontaires répartis sur différents territoires.

Ce **réseau de coordination** permet une dynamique autour du déploiement des actions de prévention.

Les référents sont les interlocuteurs privilégiés et identifiés au sein de leur MDS. Ils ont su prendre une place active au sein de leur service afin de répondre aux questionnements des travailleurs sociaux de secteur lorsqu'ils effectuent une demande d'aide financière liée à l'énergie en leur proposant notamment de remplir **la fiche de « recueil d'informations lors d'une demande FSL énergie »**.

Les référents ont été **équipés de « mallettes »** constituées de thermomètres simples à utiliser et d'un wattmètre. Ces outils sont empruntables par tous les professionnels de la MDS qui se rendent en visite à domicile. Il s'agit d'objectiver les constats concernant le confort ou l'inconfort thermique dans un logement.

3.3. LES ACTIONS DE PRÉVENTION A DOMICILE

3.3.1. La Visite Conseil au domicile

Elle permet d'objectiver les problématiques. Le diagnostic sociotechnique effectué dans le logement permet de repérer les équipements énergivores et l'analyse des consommations en lien avec les habitudes des habitants. Ces constats constituent des éléments de compréhension de la problématique énergétique et /ou sociale.

Lors de la visite à domicile, une relation de confiance se met en place. Ainsi, un bilan global de la situation sociale, familiale, financière est souvent mis en lien avec les problématiques liées au bâti ou aux usages tout en évoquant les perspectives d'insertion.

La problématique énergétique est parfois due à un manque ou à une diminution des ressources, un changement de situation familiale ou professionnelle, la vétusté du logement et de ses équipements en lien ou pas avec un manque d'entretien et un dysfonctionnement soudain (fuites, panne...) ou plus récemment à l'augmentation du coût des énergies.

Le partenariat développé avec les bailleurs sociaux permet de traiter au mieux les désordres identifiés.

Un travail éducatif est engagé auprès des familles sur :

- la prévention des impayés, la négociation d'échéanciers ;
- la compréhension des factures ;
- la gestion des abonnements (heures creuses...) ;
- l'adaptation des appareils électriques et leur utilisation ;
- les relevés de compteur ;
- les énergies cachées ;
- la gestion du chauffage ;
- le comportement individuel et familial face à l'énergie et/ou l'eau.

Après la visite au domicile du ménage et la problématique énergétique ciblée, différents axes de travail ont pu être proposés, dont :

- La mise en place de plan d'apurement, la demande de mensualisation, le relevé confiance, l'intervention d'un agent technicien, l'orientation vers des opérateurs pour envisager des travaux...
- Le relogement d'une famille vivant dans des conditions indignes, grâce une mobilisation efficace des partenaires. La dotation exceptionnelle supplémentaire d'Engie au FSL a notamment permis à cette famille de bénéficier d'achats de mobilier de 1^{ère} nécessité et d'électroménager neuf. L'accompagnement mis en place suite au relogement a permis d'améliorer la situation financière.

En 2023, 10 visites conseils et 1 suivi individualisé à la maîtrise de l'énergie ont été conduits par la CESF :

STATISTIQUES VISITES CONSEILS ET SUIVIS 2023	Nombres	Coût/€
VISITES CONSEILS AVEC DEPLACEMENT SANS SUITE		
TOURS	0	€
HORS TOURS	0	€
TOTAL (100 € / visite)		€
VISITES CONSEILS REALISEES		
TOURS	3	606 €
HORS TOURS	7	1414 €
TOTAL (202 € / visite)	10	2020 €
SUIVIS INDIVIDUALISES		
Nombre de suivis individualisés dont sur TOURS		
Nombre de suivis individualisés dont HORS TOURS		
TOTAL (1100 € / suivi)		
ACCOMPAGNEMENT MAITRISE DE L'ENERGIE EDF		
Nombre ACCOMPAGNEMENT MDE EDF TOURS		€
Nombre ACCOMPAGNEMENT MDE EDF HORS TOURS	1	1100 €
TOTAL (1 100 € / mesure)	1	1100 €
ACCOMPAGNEMENT MAITRISE DE L'ENERGIE ENGIE		
Nombre ACCOMPAGNEMENT MDE ENGIE TOURS		€
Nombre ACCOMPAGNEMENT MDE ENGIE HORS TOURS		€
TOTAL (1 100 € / mesure)		€
TOTAL COUT MAITRISE DE L'ENERGIE	11	3120 €

En l'absence de la CESF à compter de mars 2023, un soutien a été apporté par les équipes de l'ADIL France Rénov', des Compagnons bâtisseurs, et les Référents en Précarité Energétique qui ont réalisé 11 diagnostics à domicile.

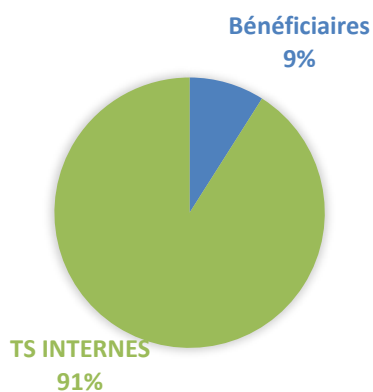
NOTA BENE :

Les statistiques à suivre portent sur les 11 visites conseils réalisées par les partenaires en 2023 ; au regard des résultats d'activité dont nous disposons.

A. Origine de la demande

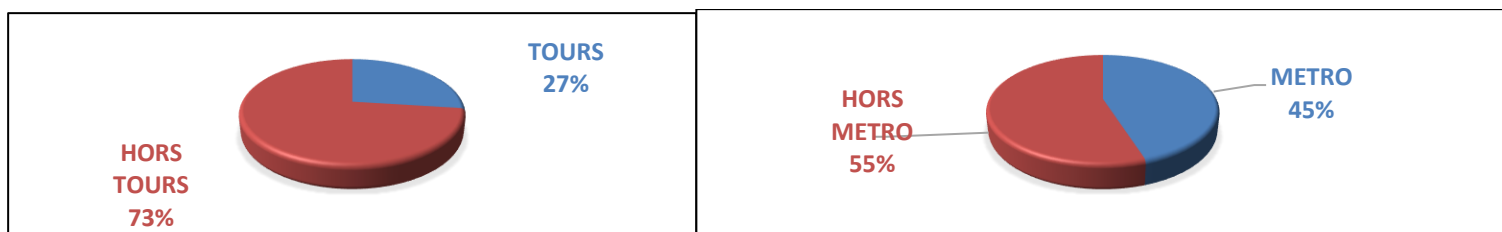
Les demandes émanant des travailleurs sociaux des MDS ont poursuivi leur progression et représentent **la majorité des visites conseils prescrites**.

ORIGINE DES DEMANDES VISITES CONSEILS 2023



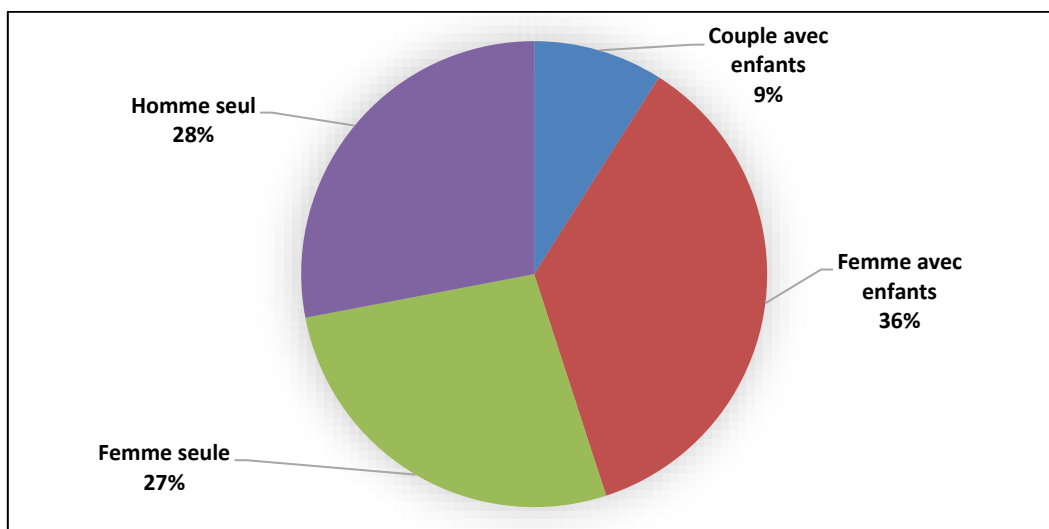
B. Répartition géographique

Découpage géographique des visites conseils réalisées en 2023

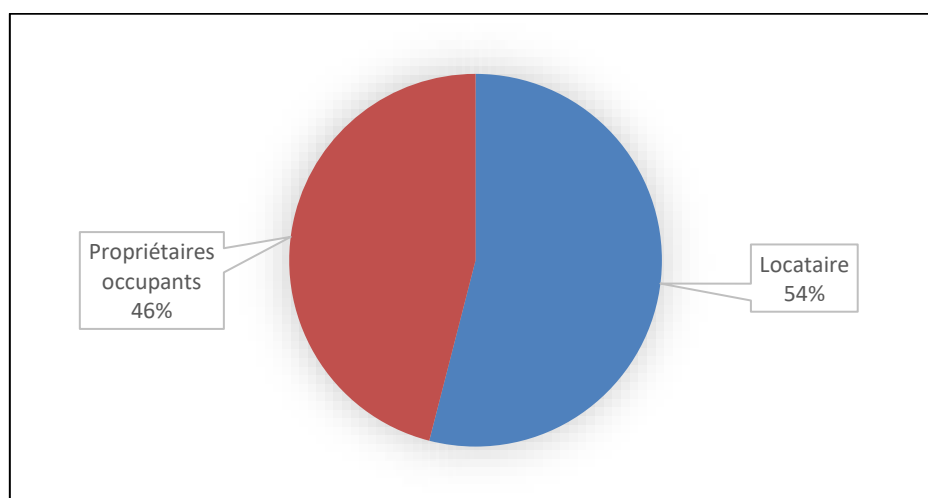


C. Typologie des ménages

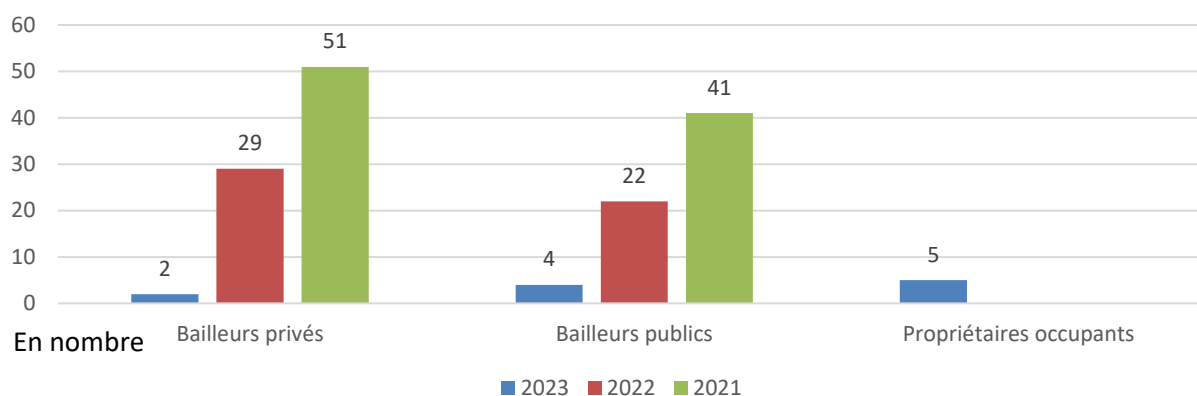
La majorité des personnes en situation de précarité énergétique est représentée par des **femmes seules avec enfants (36 %)**.



D. Statut des ménages



Répartition des visites en fonction du statut de l'occupant



E. Les problématiques énergétiques rencontrées en 2023

Les problématiques énergétiques rencontrées sont essentiellement en lien avec :

- le **manque de réhabilitation thermique des logements**
- des **appareils de chauffage vétustes** et/ou l'**absence de ventilation**
- la **non-conformité du logement et des problèmes d'installation (réseau électrique en mauvais état, dysfonctionnement de la VMC, pièces humides, équipements de chauffage défectueux, etc.)**

Des situations pas suffisamment dégradées pour que la non-décence soit reconnue.

Faute de moyens financiers, avec parfois des dettes dans le parc public, les locataires restent souvent dans les lieux et continuent de solliciter régulièrement des aides financières tout en subissant les désordres liés à une situation de précarité énergétique (moisissures, problèmes de santé...).

Lorsque le logement est susceptible d'être indigne, un signalement est transmis au PDLHI via la nouvelle plateforme Histologe, ce qui permet d'orienter par la suite vers le dispositif opérationnel adéquat (MOUS non Décence CAF Touraine, PIG départemental de lutte contre l'habitat indigne, OPAH intercommunale, Compagnons bâtisseurs...).

3.3.3. Les mesures d'accompagnement en partenariat avec EDF Bleu Ciel

Les accompagnements EDF font suite à la Visite Conseil où la problématique énergétique est liée à des difficultés budgétaires et à la méconnaissance des éco-gestes concernant l'utilisation optimale des systèmes de chauffage électrique lorsque le fournisseur est EDF.

Déroulement des mesures

L'action se déroule sur une période de 12 mois et s'articule autour de 3 volets lorsque cela est nécessaire :

- *Un volet « Aide au paiement » avec la mise en œuvre de conseils tarifaires et la négociation d'un délai de paiement personnalisé.*
- *Un volet « Accompagnement » pour dispenser de conseils à la Maîtrise de la Demande d'Énergie et établir des suivis de la consommation.*
- *Un volet « Prévention » en distribuant du matériel pédagogique (remise de kits énergie), des supports d'information et sensibilisation aux éco-gestes (plaquettes).*

L'accompagnement EDF permet notamment de négocier auprès des bailleurs le changement de certains convecteurs électriques énergivores et peu performants. Il peut également permettre d'échanger avec les bailleurs privés pour les convaincre d'effectuer des travaux de changement de mode de chauffage et sortir ainsi le ménage locataire de l'inconfort thermique et d'une situation de précarité énergétique.

Coût des mesures

ACCOMPAGNEMENT MAITRISE DE L'ENERGIE EDF 2022	Nombre	Coût
Nombre ACCOMPAGNEMENT MDE EDF HORS TOURS (1 100 € / mesure)	1	1100 €
Nombre ACCOMPAGNEMENT MDE EDF TOURS		€
TOTAL (1 100 € / mesure)		1100 €

3.3.4. Les mesures d'Accompagnement en partenariat avec ENGIE

Les relevés réguliers de compteur permettent aux familles de prendre conscience des causes de leurs surconsommations. Une méconnaissance de l'utilisation de leur chaudière et des thermostats ainsi qu'un manque d'information concernant les éco-gestes sont mis en exergue.

L'accompagnement permet aux familles de devenir actrices de leurs consommations grâce au travail éducatif effectué. Elles prennent conscience de leur pouvoir à agir sur leurs consommations.

En 2023, il n'est pas comptabilisé de mesure d'accompagnement en partenariat avec ENGIE.

3.4 LES PERSPECTIVES 2024

❑ **Inaugurer l'appartement pédagogique à Chinon et lancer les animations :**

- ✓ former et informer les professionnels de l'action sociale et acteurs locaux
- ✓ développer les partenariats (mobiliser les élus, les responsables de structures médico-sociales et les équipes de professionnels de terrain...)
- ✓ renforcer le lien avec l'ADIL France Renov' pour une réflexion autour du renouvellement de l'offre de services dans l'appartement
- ✓ poursuivre les actions de communication auprès du grand public

❑ **Renforcer l'action du FSL en matière de lutte contre la précarité énergétique :**

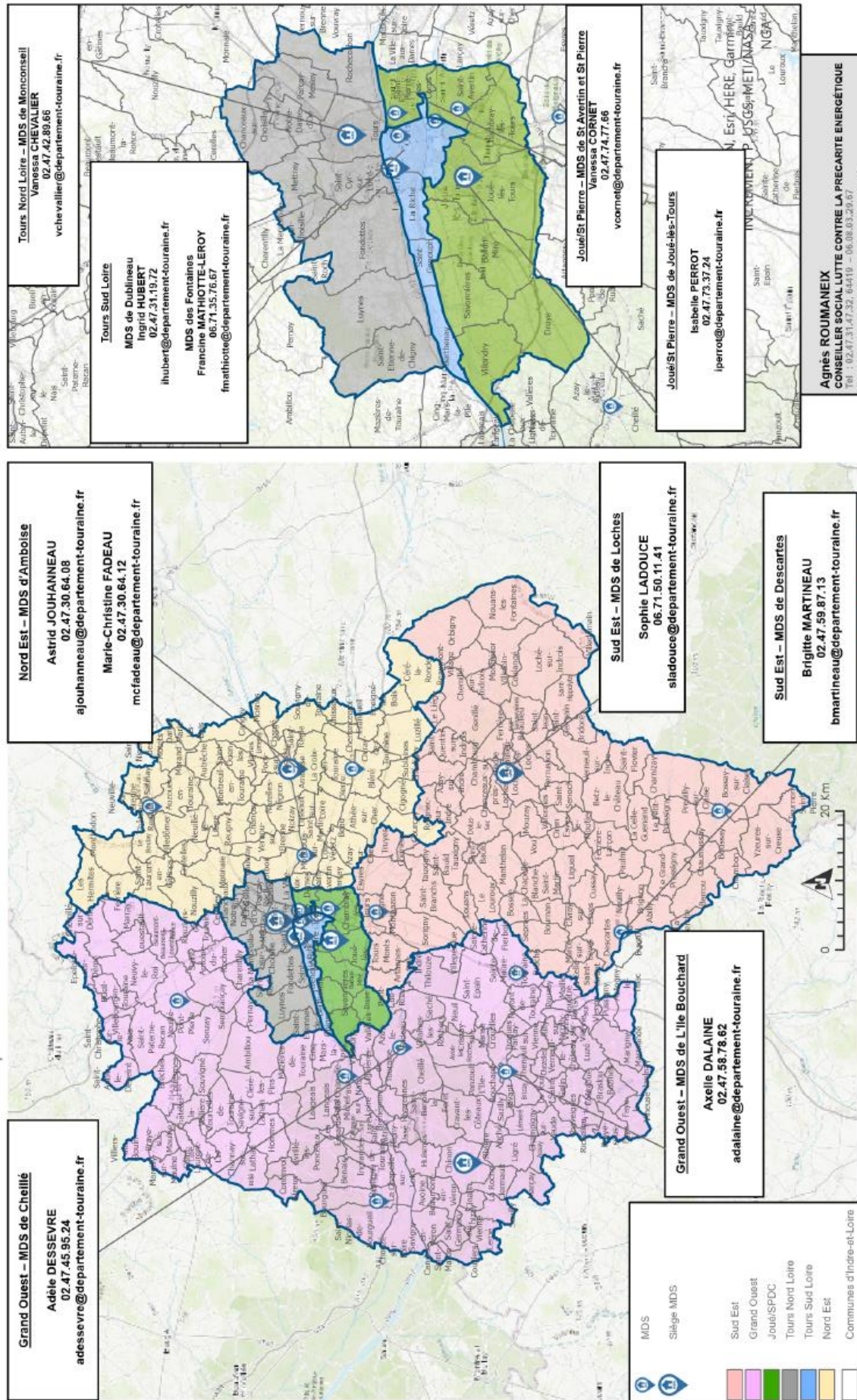
- ✓ planifier des points d'étapes réguliers avec les deux principaux contributeurs EDF et Engie (élaboration d'une nouvelle convention triennale permettant la couverture de dépenses préventives)
- ✓ définir la feuille de route du programme SLIME suite à la réponse favorable obtenue par le CLER à la candidature du CD :
 - Recrutement d'une Coordinatrice
 - Formation des Conseillers à la conduite des diagnostics socio-technique à domicile et au logiciel Solidiag
 - Constitution des mallettes pédagogiques composées des outils de mesure
 - Constitution des kits de VAD en vue d'apporter des solutions de premier niveau aux besoins des familles post visite
 - Définition du process de saisie du Fonds Exceptionnel Energie, voué à faciliter le renouvellement d'appareils électroménagers énergivores, de financer des petits travaux, etc.

❑ **Mutualiser les moyens d'actions avec les partenaires du FSL et les équipes des territoires pour une meilleure coordination autour du contexte énergétique inflationniste :**

- Proposition d'une rencontre au cours de l'année 2024 afin de donner davantage de visibilité aux actions déployées par les bailleurs sociaux et autres partenaires en amont des régularisations des charges énergétiques pour 2025 en défaveur des ménages (fin du bouclier tarifaire annoncée).

RÉFÉRENTS "PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE"

Territoires des Maisons Départementales de la Solidarité d'Indre-et-Loire, au 13/06/2023



IV. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

L'accompagnement social demeure un axe fort d'intervention du FSL : **295 ménages accompagnés sur l'année 2023** (304 en 2022, 346 en 2021).

- **165 ménages** ont été accompagnés par les **opérateurs externes** (FICOSIL, Entraide & Solidarités, et l'ASHAJ) pour une dépense de **160 379 €** (en 2022 : 163 ménages accompagnés et en 2021 : 185 ménages accompagnés avec un opérateur supplémentaire au 1^{er} trimestre 2021)
- **130 ménages*** ont été accompagnés par les 3 travailleurs sociaux du **pôle social FSL** (2.8 ETP) (en 2022 : 141 ménages accompagnés et 161 en 2021 pour 3 ETP sur 12 mois).

* cette diminution s'explique par le passage de 30 à 25 mesures par ETP et le temps partiel d'un agent à 80 % à compter du 1^{er} septembre 2023.

4.1 LES ASLL « Premiers pas ou Maintien »

4.1.1 Définitions

➤ « Premiers pas dans le logement »

D'une durée de 3 mois, cette mesure est attribuée dans le cadre de l'accès à un logement. Son objectif est de sécuriser l'entrée dans les lieux pour les ménages évalués fragiles.

Selon les éléments de contexte exposés et les difficultés rencontrées par le ménage, la mesure peut être attribuée pour une durée initiale de 6 mois.

➤ « Maintien dans le logement »

Cette mesure peut être mobilisée soit à la suite d'une mesure « premiers pas dans le logement » soit en première intention pour les ménages déjà logés et qui présentent des difficultés de gestion des charges liées au logement nécessitant un accompagnement budgétaire.

L'accompagnement mis en place est un **accompagnement social global**.

Si la personne accompagnée est bénéficiaire du RSA, l'accompagnement peut également porter sur un travail d'insertion socio-professionnelle, en l'absence d'un intervenant mobilisé sur cet axe.

Les mesures d'accompagnement dans le logement sont validées principalement par la CUA (Commission Unique d'Attribution) avec **258 situations examinées en 2023** pour 218 décisions favorables (**214 situations examinées en 2022** pour 192 décisions favorables).

Des mesures d'accompagnement sont également engagées dans le cadre d'orientation des ménages par le SIAO vers des dispositifs de logement accompagné, à savoir :

- Logements adaptés ou sous-location gérés par la FICOSIL. Ces mesures sont alors d'une durée initiale de 12 mois, renouvelables sur décision de la CUA.
- Logements temporaires à Amboise et Nazelles-Négron gérés par l'ASHAJ (3 logements)

Depuis le 1^{er} septembre 2023, dans le cadre de la refondation du SIAO, ces orientations font l'objet d'une commission Unique Interne qui remplace la Commission Unique d'Orientation.

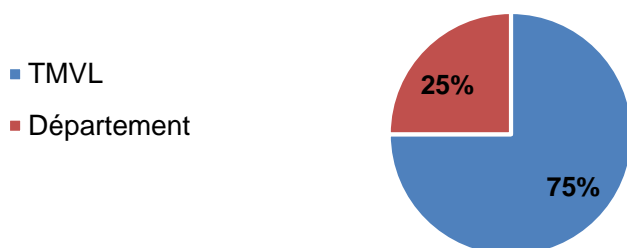
Le Fonds de Solidarité Logement n'étant pas membre de cette commission, l'avis sur l'engagement d'une mesure ASLL est sollicité auprès de la chargée de mission du PDALHPD du service Habitat et Logement du Conseil départemental avant orientation vers la FICOSIL.

4.1.2. Répartition des mesures

Le **Pôle Social du Fonds de Solidarité Logement** est composé de 4 Travailleurs sociaux qui interviennent sur l'ensemble du département, dont 3 Référentes ASLL.

A ce titre, les 3 référentes ASLL de l'équipe interne ont accompagné **130 ménages** (141 en 2022 / 161 en 2021)

Répartition territoriale des ménages accompagnés par l'équipe interne



3 opérateurs externes ont accompagné 162 ménages en 2023 (hors Logement temporaire) :

- Entraide & Solidarités (Tours et l'antenne de Chinon)
- FICOSIL
- Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine (ASHAJ)

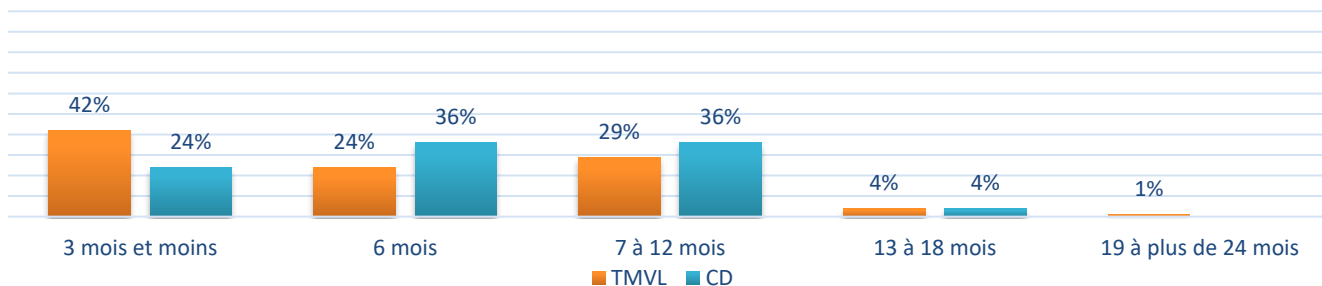
PRESTATAIRES	Mesures Conventionnées	Mesures Contractualisées	Budget réalisé
Entraide et Solidarités TOURS	16	15.75	33 075 €
Entraide et Solidarités CHINON	3	3	6 300 €
SCI FICOSIL	50	47.50	107 825 €
ASHAJ	3	2.5	5250 €
Total	72	68.75	152 450 €

4.1.3. Typologie des accompagnements

➤ Durée des mesures

Globalement, **59 %** des mesures ont une durée **inférieure ou égale à 6 mois** (59 % en 2022, 65 % en 2021).

Seulement 3 accompagnements (soit 1%) ont été exercés au-delà des 24 mois.



- **La FICOSIL** exerce majoritairement des ASLL, en lien avec une entrée en logement accompagné (sur orientation du SIAO), ces mesures d'une durée initiale de 12 mois peuvent être renouvelées, si nécessaire pour une durée de 6 mois. Les accompagnements réalisés par cet opérateur ont majoritairement une durée comprise entre 7 et 12 mois (62%).

- Pour **Entraide & Solidarités – antenne de Tours**, 86 % des accompagnements ont une durée inférieure ou égale à 6 mois dont 59 % inférieure ou égale à 3 mois. Concernant l'antenne de Chinon, l'ensemble des accompagnements ont une durée inférieure ou égale à 6 mois (dont 71 % entre 3 et 6 mois).

- Pour l'**ASHAJ**, 73% des accompagnements ont une durée inférieure ou égale à 6 mois.

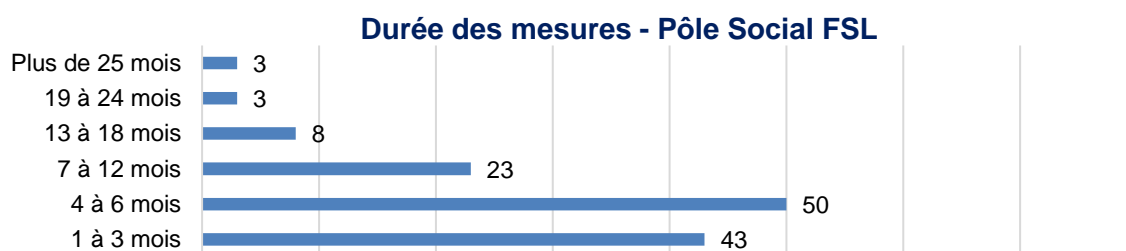
- Pour **l'équipe interne du FSL :**

- **38 %** ont une durée de **6 mois** (41% en 2022, 48% en 2021),

- **33 %** des accompagnements ont une durée **< ou égale à 3 mois** (34% en 2022, 24% en 2021),

- **18 %** entre **7 et 12 mois** (15% en 2022, 12% en 2021),

- **10 %** des accompagnements ont une durée **supérieure à 13 mois** (9% en 2022, 16% en 2021).



➤ Le public accompagné

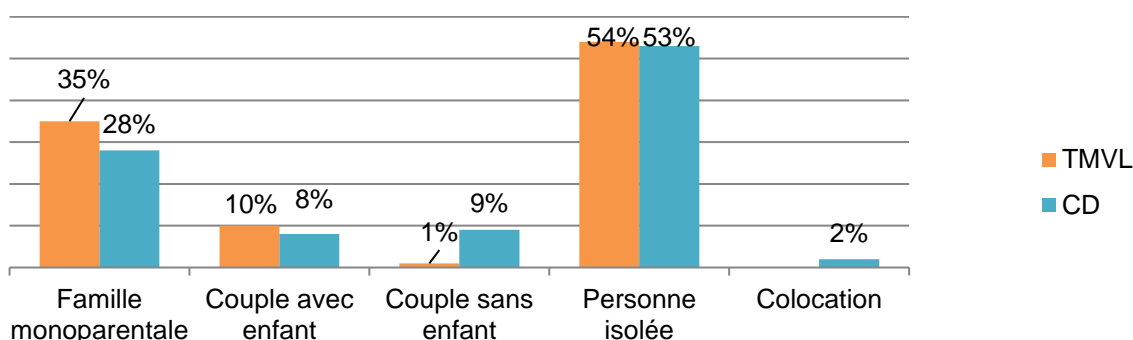
Composition familiale

- **53%** des ménages accompagnés au total sont des **personnes isolées**, 69 % sont des hommes et 74 % vivent sur TMVL.

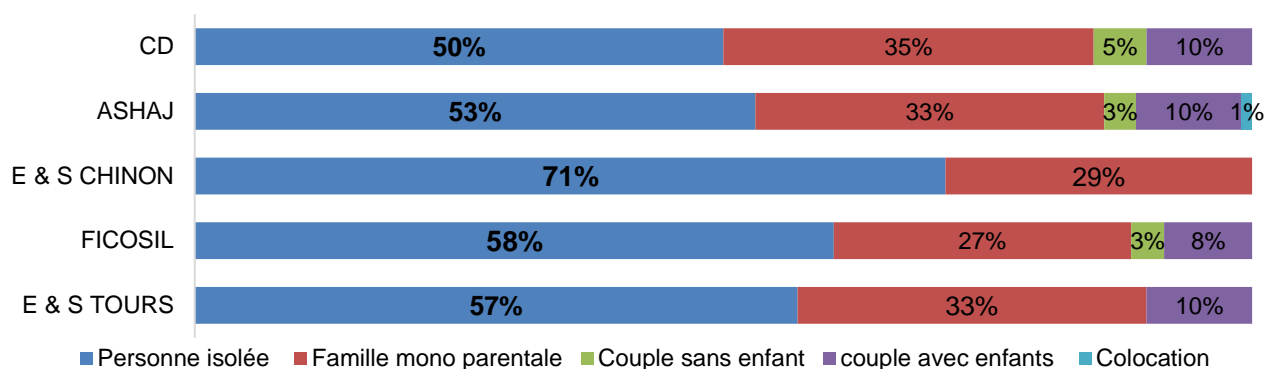
- **33%** sont des **familles monoparentales** dont 77% résident sur le territoire de TMVL.

- **10%** sont des **couples avec enfants** dont 76% sont domiciliés sur TMVL

- **3%** sont des couples sans enfant.

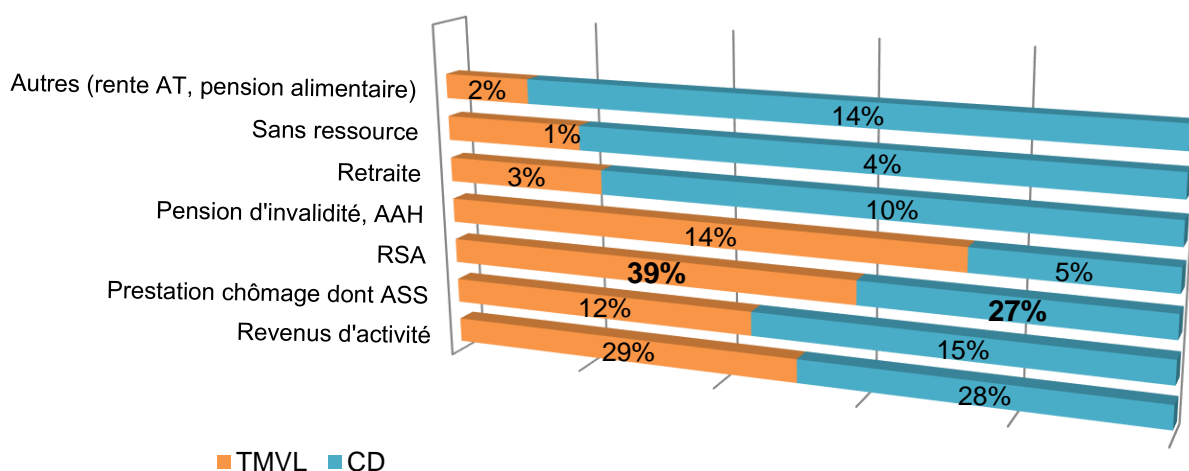


Composition familiale par opérateur



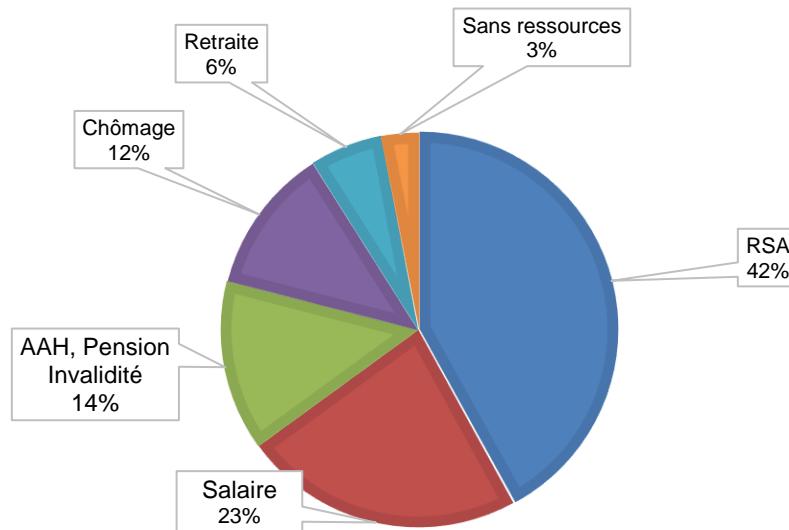
La plus forte proportion des personnes isolées est accompagnée par Entraide & Solidarités, antenne de Chinon (71%).

Ressources principales au début de la mesure

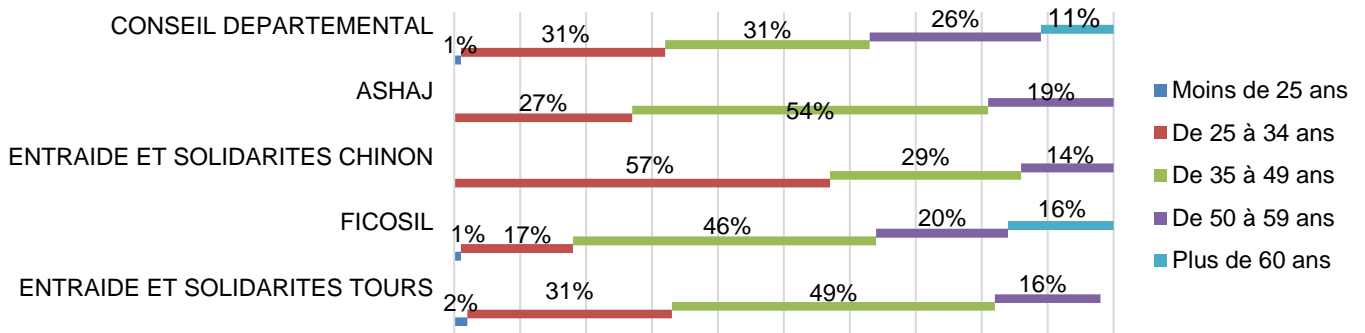


36 % des personnes accompagnées avaient pour ressource principale au début de la mesure, le **RSA** (42% en 2022, 40% en 2021), avec une proportion plus importante sur le territoire de TMVL
29 % des ménages accompagnés **percevaient des revenus d'activités** (21% en 2022, 27 % en 2021), ce chiffre est en hausse et retrouve le niveau de 2020.
13 % des ménages percevaient des **allocations chômage**. (17% en 2022, 12% en 2021).
14 % des ménages percevaient des ressources en lien avec des **problèmes de santé ou du handicap**- AAH, pension d'invalidité (14% en 2022, 12% en 2021). Une grande disparité existe entre le pourcentage sur le périmètre métropolitain (4%) et le reste du département (5%).

Public accompagné par l'équipe interne



Age du demandeur principal



La tranche d'âge la plus représentée est celle des « 35 et 49 ans » sauf pour Entraide & Solidarités, antenne de Chinon où ce sont les 25-34 ans les plus représentés.

Modes d'intervention

Mode d'intervention	E&S Tours	FICOSIL		E&S Chinon	ASHAJ	CD		TOTAL	
	TMVL	TMVL	CD	CD	CD	TMVL	CD	TOTAL	
Visite à domicile	310	731	314	23	63	452	198	2 091	
RDV	Au siège	9	55	8	16	153	17	3	261
	Hors siège	9	15	7			25	5	61
Accompagnement aux démarches ext	4	62	40	3	9	24	26	168	
Absence / annulation	53	19	17	11	15	54	33	202	

Ce sont au total, plus de **2783 rencontres proposées** aux ménages du département, **dont 2581 rencontres réalisées en 2023**. Avec un taux d'absence ou d'annulation de 7% qui diminue par rapport à 2022 (10%).

- La FICOSIL

La part des **visites à domicile** est en légère diminution avec 82% en 2023, (76 % en 2021 à **87 % en 2022**). L'équipe a proposé **1268** rencontres aux ménages accompagnés dont **1232** ont été effectives, soit une moyenne de **13 interventions** par ménage (12 en 2022, 11 en 2021). La part des **absences et annulations** représente **3%** des rencontres proposées.

- Entraide & Solidarités

Sur le périmètre de **TMVL**, l'opérateur a proposé 385 rencontres et réalisé **332** rendez-vous (en 2022 326 en 2021 243 rencontres réalisées) soit une moyenne de **8** interventions par ménage (6 en 2021, 8 en 2022). La part des **visites à domicile** a diminué avec **80%** des modes d'intervention (90% en 2022). La part des **absences et annulations** représente **près de 14 %** des rencontres proposées.

Sur le périmètre du **Chinonais**, 42 rencontres ont été réalisées (43 en 2022, 64 en 2021), soit une moyenne de **6** interventions par ménage (11 en 2022, 9 en 2021). **La part des visites à domicile** a bien augmenté et représente 43% des rencontres (7% en 2022, 34% en 2021). Il faut souligner la part des **absences et annulations** qui représente **près de 21%** des rencontres proposées.

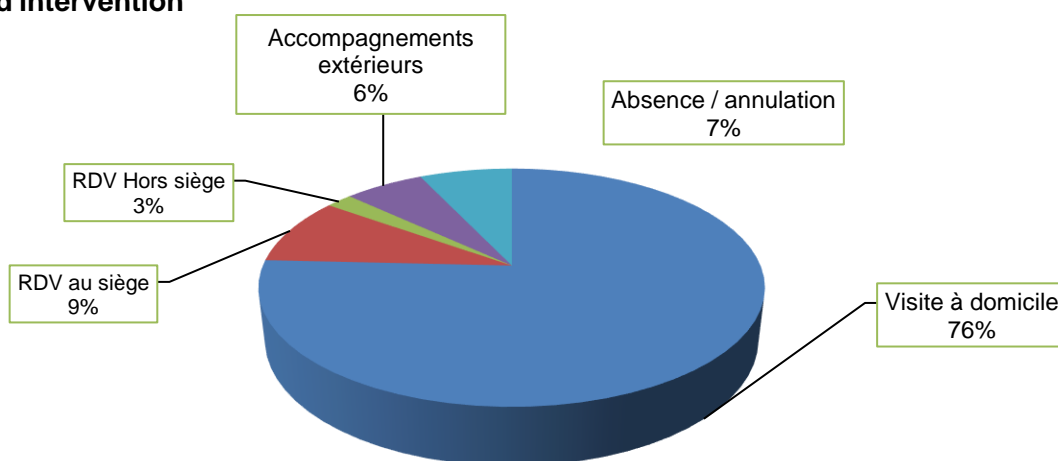
- L'Association pour l'Habitat des Jeunes

225 rencontres ont été réalisées, soit une moyenne de **20** interventions par ménage (64 en 2022, 18 en 2021). La part des **visites à domicile** est en diminution importante avec **26 %** des rencontres réalisées (59% en 2022, 39% en 2021). 64% des rencontres sont des rendez-vous. 6 % d'absence ou annulation des rencontres proposées.

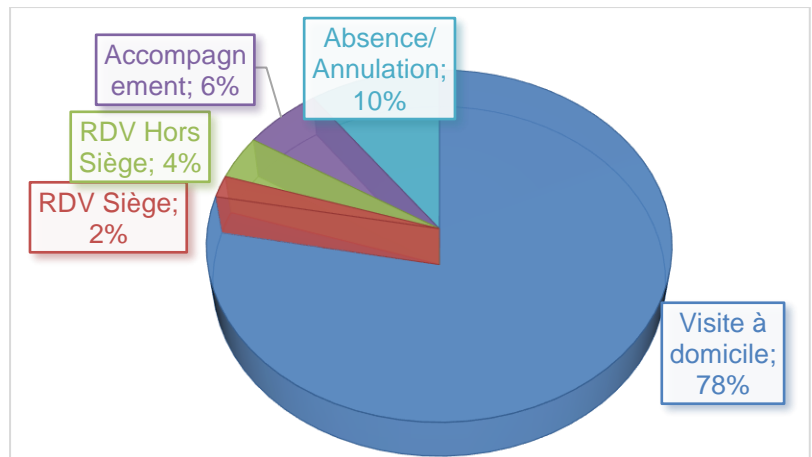
- L'équipe interne du FSL

750 rencontres ont été réalisées (815 rencontres en 2022, **880 rencontres en 2021**). Cela représente une moyenne de **6** interventions par ménage accompagné (6 en 2022, 7 en 2021). La part des **visites à domicile** représente **78%** des rencontres. La part des **absences et annulations** a beaucoup diminué et représente **10%** des rencontres proposées (20% en 2022).

Total des modes d'intervention



ZOOM sur l'équipe interne
FSL

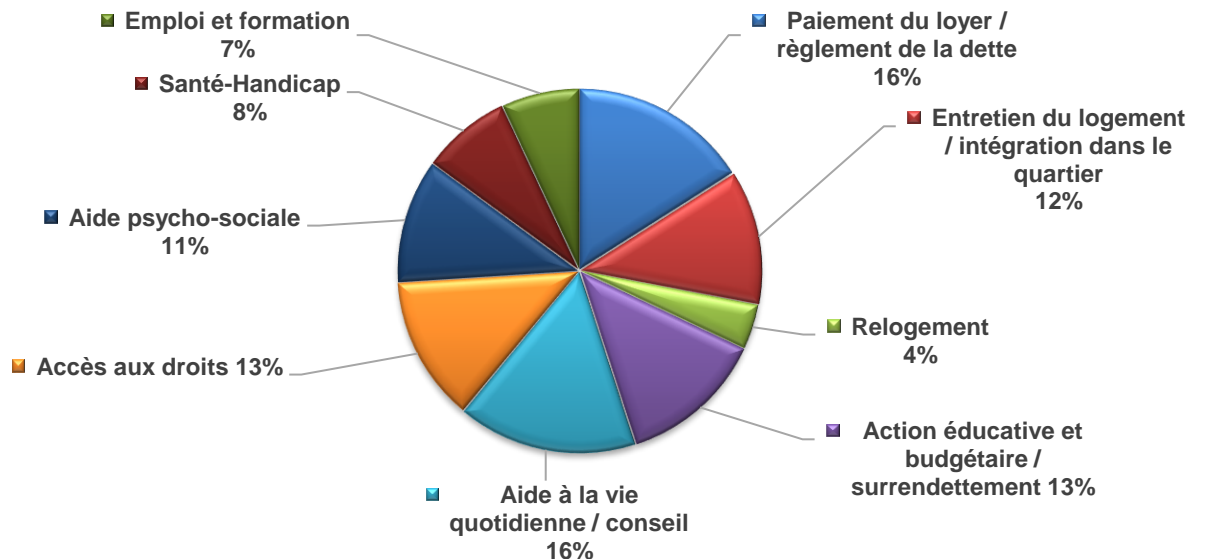


Domaines d'intervention

L'accompagnement social lié au logement est global et les domaines sont divers (aide éducative budgétaire, insertion professionnelle, accès aux droits et à la santé, aide administrative...).

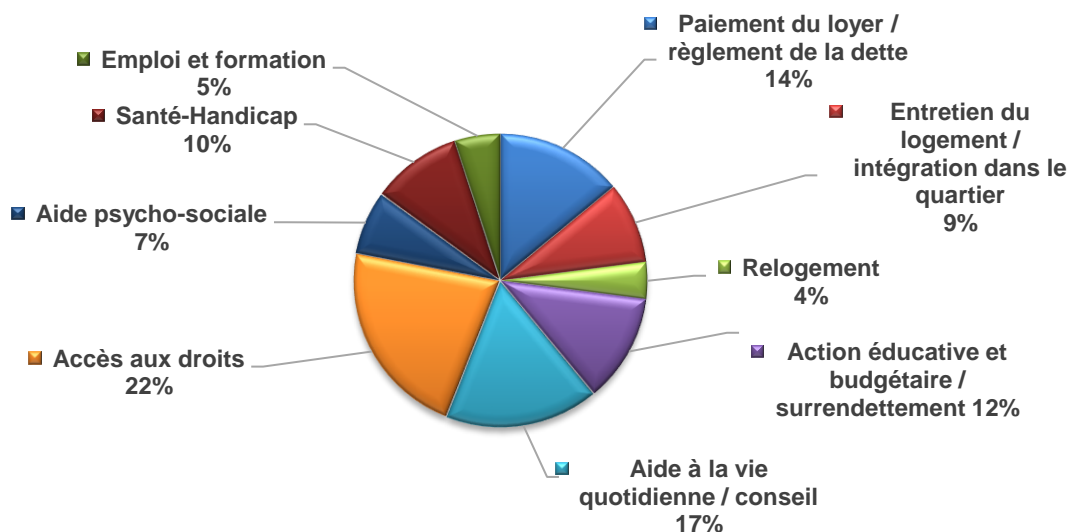
L'accompagnement des ménages dans leur globalité nécessite des compétences dans des domaines variés et une approche multidimensionnelle.

Domaines d'intervention des opérateurs externes



Veiller au paiement du loyer et/ou règlement de la dette locative représente le domaine le plus souvent travaillé avec les ménages dans une approche de soutien à la gestion budgétaire (29 % des interventions).

Domaines d'intervention de l'équipe interne



Le soutien à la gestion budgétaire (veille au paiement du loyer, règlement de la dette le cas échéant, surendettement) représente **26 %** des domaines d'intervention.

L'accès aux droits est également un domaine d'intervention très important (22%), et plus important pour l'équipe interne que la moyenne des interventions de l'ensemble des opérateurs. La complexité administrative, la dématérialisation des démarches, la fracture numérique peuvent nuire à l'accès aux droits des publics les plus fragiles.

Pour les ménages étrangers, la **barrière de la langue** est une entrave supplémentaire et nécessite un accompagnement spécifique pour leur permettre de mieux appréhender les rouages administratifs, le fonctionnement des moyens de paiement, la relation avec le bailleur etc....

L'aide à la vie quotidienne est le 2^{ème} axe le plus traité, s'en suit **les actions d'aide à la gestion budgétaire.**

L'ensemble des référents ASLL interne et externe constatent que les ménages sont de plus en plus touchés par des **problématiques de santé**, en moyenne 18 % des interventions émanent dans le domaine de la **santé, du handicap et de l'aide psycho sociale.**

Les référents ASLL évoquent plus particulièrement des problématiques de santé mentale auxquelles le public semble être de plus en plus confronté. Les référents sont amenés à accompagner des personnes souffrant de pathologie psychiatrique, troubles de l'humeur, troubles post traumatiques, troubles cognitifs, ou addictions (alcool, drogue, jeux). Ces différentes problématiques impactent directement l'exercice de la mesure auprès des ménages. Lors des rencontres certaines personnes peuvent se montrer agressives, avoir des propos incohérents. Parfois les troubles constituent des freins importants à l'autonomie, par exemple, lorsque la personne est dans l'impossibilité de sortir de son domicile, ou qu'elle est dans l'incapacité de se mobiliser, se concentrer ou de se repérer dans le temps et/ou l'espace.

Le professionnel doit sans cesse s'ajuster à l'état de la personne, et la relation de confiance peut être plus longue à établir et l'adhésion fluctuante.

A ces difficultés peuvent s'ajouter quelquefois le refus de soins ou le déni de la personne.

Enfin, les professionnels témoignent de difficultés à trouver des relais, et l'accès aux soins est rendu complexe face aux déserts médicaux ou au coût des consultations auprès de psychologues libéraux impossible à assumer pour le public.

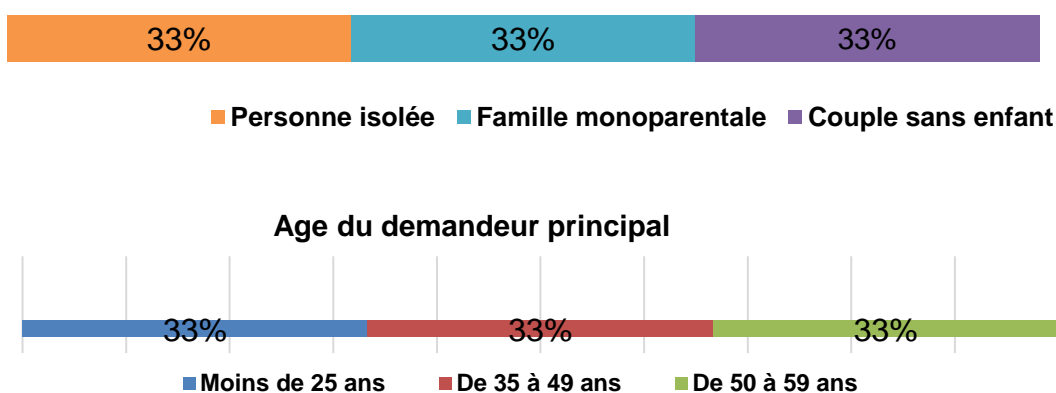
4.2. LES ASLL « LOGEMENT TEMPORAIRE »

Les accompagnements dans le cadre des logements temporaires sont dits renforcés et exercés par L'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays de Loire Touraine (ASHAJ).

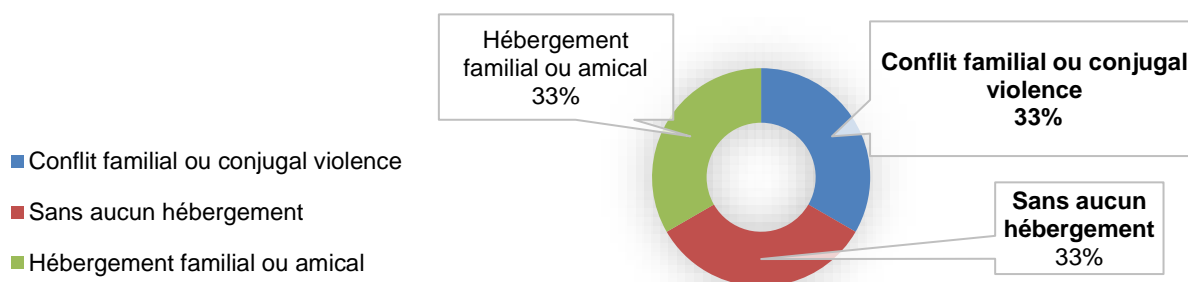
PRESTATAIRE	Mesure Conventionnée	Mesure contractualisée	Budget réalisé
ASHAJ	3	3	7 929 €

En 2023, 3 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure ASLL - Logement Temporaire.

Le public accompagné



Motifs de la demande d'entrée dans le dispositif (pour les ménages entrés en 2023)



Les motifs d'entrée en logement temporaire sont l'absence de solution de logement avec quelques fois un contexte de violence familiale ou conjugale. L'accompagnement intensif permet de stabiliser la situation pour, ensuite, accéder à un logement de droit commun, ou à un logement accompagné le cas échéant.

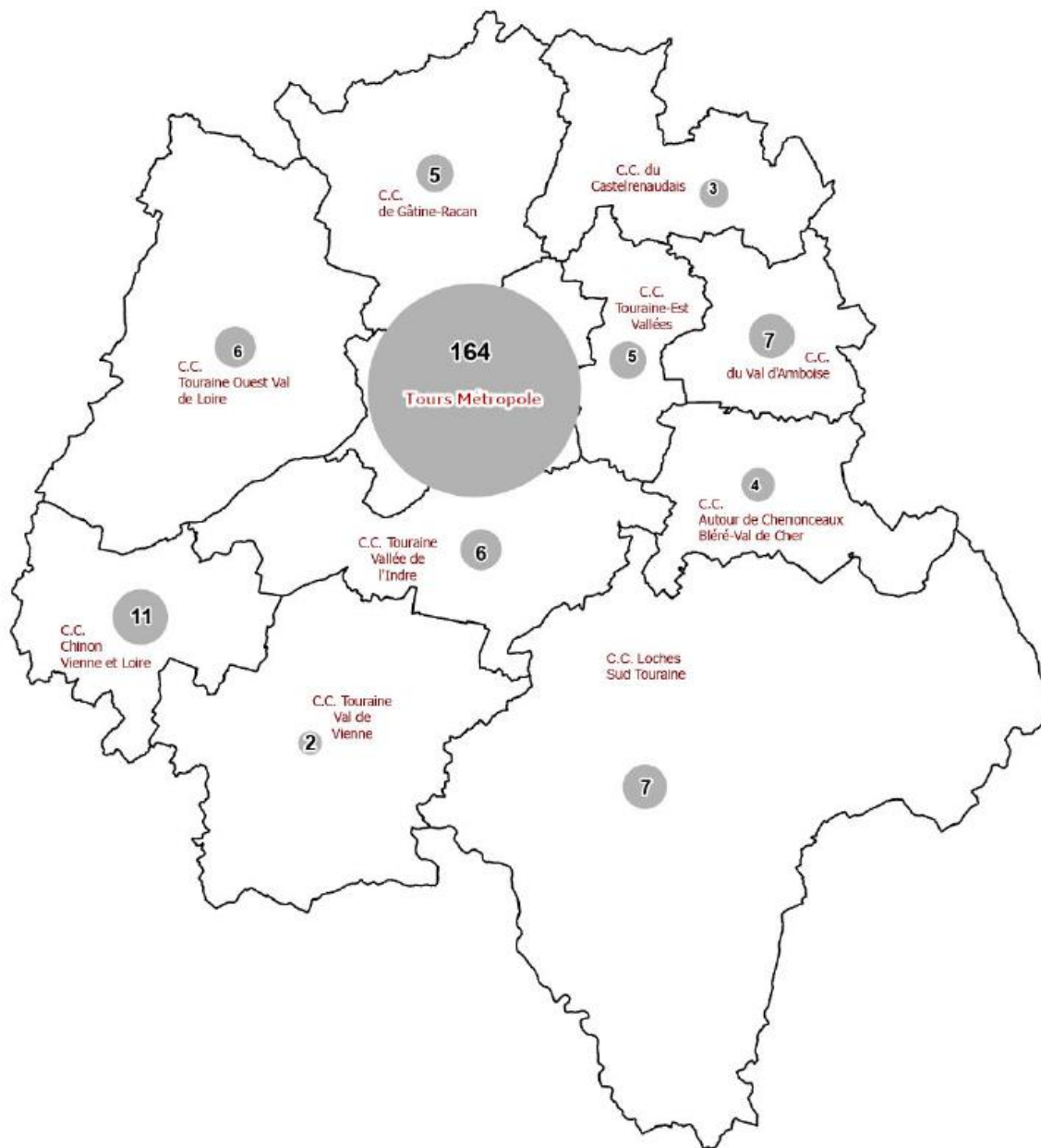
Concernant ces 3 ménages, on peut noter qu'ils ont accédé à un logement autonome (**2 au sein du parc public et 1 du parc privé**).

Concernant le jeune couple de -25 ans, une mesure Autonomisée – Toit ! a pris le relai pour sécuriser l'accès à un logement.

DÉCISIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT VALIDÉES EN CUA (HORS CUO)

Indre-et-Loire, 2023

LOGEMENT



Légende

218 DECISIONS ASLL EN CUA
EN INDRE-ET-LOIRE



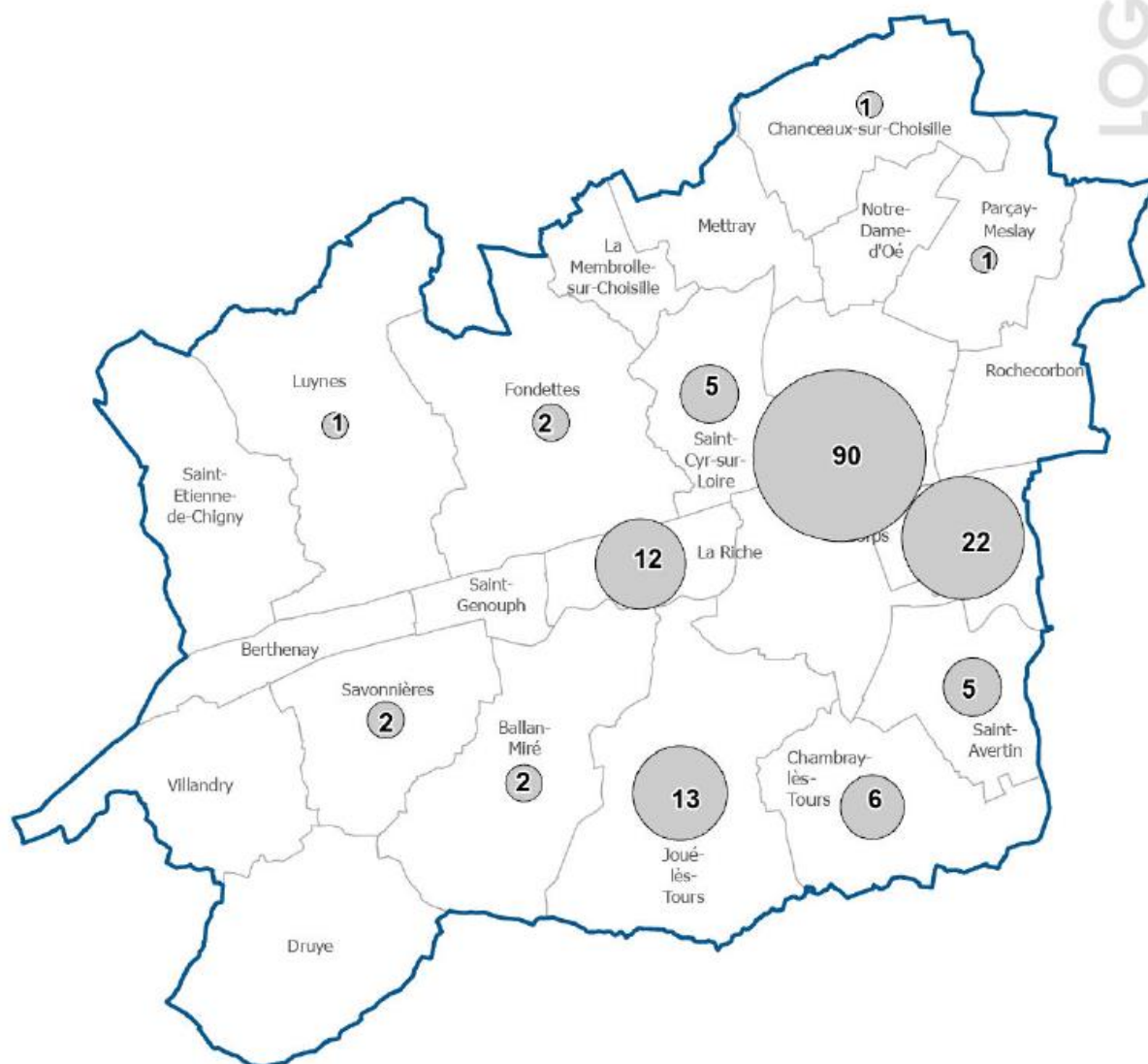
TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 16/05/2024

DÉCISIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT VALIDÉES EN CUA (HORS CUO)

Tours Métropole Val-de-Loire, 2023

LOGEMENT



Légende

218 DECISIONS ASLL EN CUA
EN INDRE-ET-LOIRE

164 DECISIONS ASLL EN CUA
SUR LA METROPOLE



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Source : Secrétariat général de la DGAS
Document : RA_FSL_2023 mis à jour le 16/05/2024

V. AUTONOMISE-TOIT !

PERMETTRE À UN JEUNE D'ACCÉDER OU DE SE MAINTENIR DANS UN LOGEMENT DU PARC PRIVÉ OU PUBLIC GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT.

Cet accompagnement sera adapté aux besoins en intensité (simple, soutenue, renforcée) et en durée (3 à 18 mois). Cette intensité pourra varier tout au long du parcours.

— POUR QUI ?

DES JEUNES (16-25 ANS RÉVOLUS), DÉJÀ LOGÉS OU SANS LOGEMENT :

- ✓ Ayant besoin d'un accompagnement global pour consolider leur autonomie
- ✓ Adhérent à l'accompagnement proposé
- ✓ Bénéficiant ou non d'une mesure Aide Sociale à l'Enfance (milieu ouvert ou hébergement)
- ✓ Étant en capacité :
 - D'occuper de manière autonome un logement (entretenir son logement, faire ses courses, faire la cuisine...)
 - D'être dans une dynamique d'insertion professionnelle lui assurant des ressources pérennes.



— OÙ & PAR QUI ?

SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

UN RÉFÉRENT DE PARCOURS, CHARGÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA COORDINATION DES INTERVENANTS AUTOUR DU JEUNE, DESIGNÉ PARMIS CES 4 ORGANISMES HABITAT JEUNES :



L'Association pour l'Habitat des Jeunes en Pays Loire Touraine
(pour les Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais, de Bléré Val de Cher)



L'Association Culture Loisirs Accueil Animation En Chinonais



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale - Loches Sud Touraine



L'Association Jeunesse et Habitat
(pour Tours Métropole Val de Loire et le reste du département)

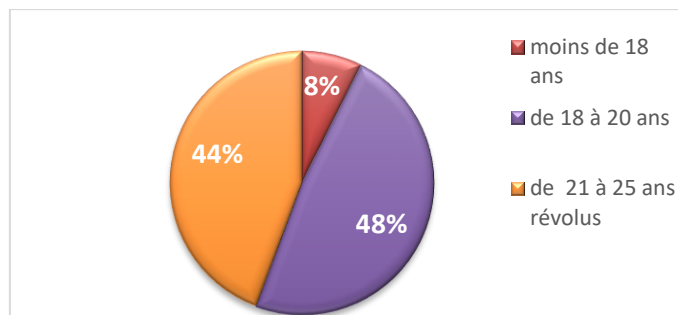
En 2023, ce sont 179 nouvelles demandes (**124 nouvelles demandes** en 2022) qui ont été instruites et examinées en commission Autonomise Toit !

203 ménages ont bénéficié d'un accompagnement Autonomise-Toit ! en 2023, (203 en 2022).

➤ Le public accompagné

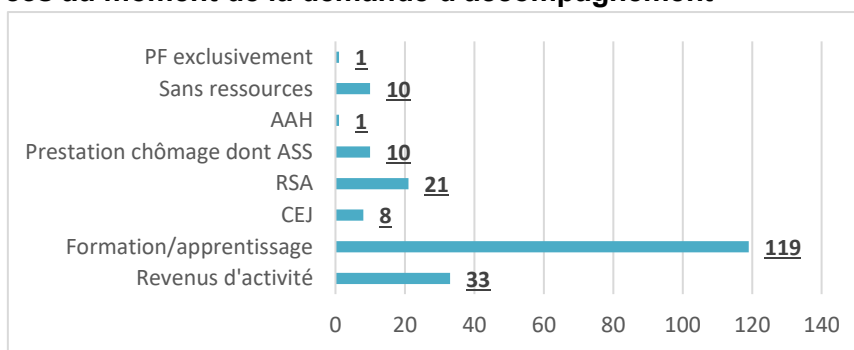
56 % des jeunes étaient **en cours ou en fin de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance** au moment de la demande d'accompagnement Autonomise-Toit.

• Âge



8 % des jeunes étaient mineurs au moment de la demande d'accompagnement (1% en 2022)

• Les ressources au moment de la demande d'accompagnement



59 % des jeunes sont en **formation professionnelle ou en apprentissage** - (65% en 2022)

16 % bénéficient de **revenus d'activité** (CDD/CDI/Intérim) - (14% en 2022)

15% ont pour ressources principales et des **prestations sociales** (RSA/AAH/Allocations chômage) - 11% en 2022

10% ne perçoivent **aucune ressource** (7% en 2022)

4% sont bénéficiaires de la **garantie jeune ou Contrat Engagement Jeunes** (3% en 2022)

➤ Un accompagnement social global

Sécuriser le bailleur et le jeune dans la relation locative

Accompagner sans faire à la place

Travailler autant sur les droits que sur les devoirs

L'investissement dans le logement

L'insertion professionnelle

La mobilité

L'accès au numérique

La santé

La gestion budgétaire

L'accès aux droits

L'accès aux loisirs, au sport et à la culture

Considérer les partenaires comme des maillons essentiels de l'accompagnement

Anticiper ce qui peut faire obstacle

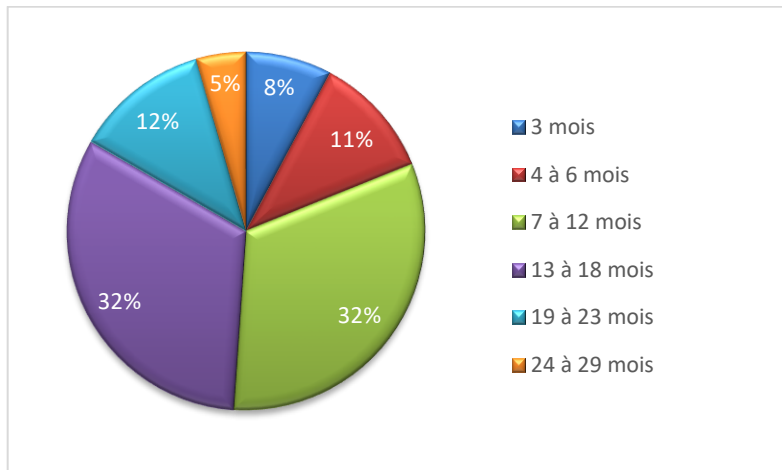
Cadre bienveillant et discours réaliste

En 2023, 90 accompagnements ont été clôturés sur le département.

(72 en 2022)

➤ **Etude de la situation des ménages dont l'accompagnement a été clôturé en 2023.**

• **La durée de l'accompagnement**



La **durée moyenne** de l'accompagnement a augmenté en 2023 avec **13.3 mois** contre 8.8 mois en 2022.

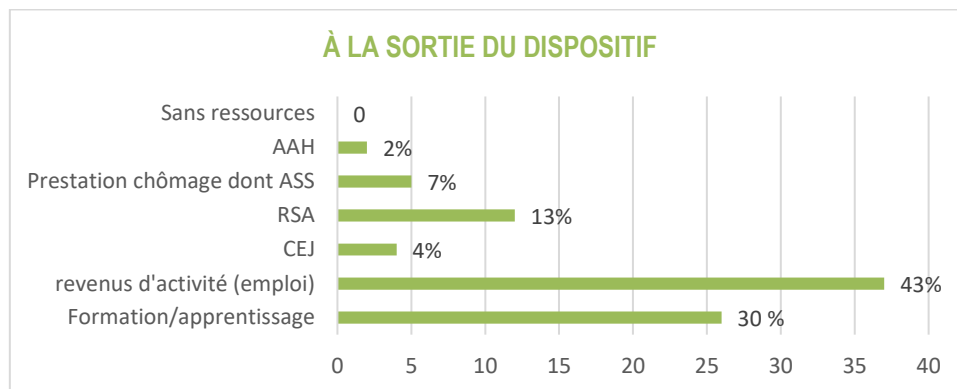
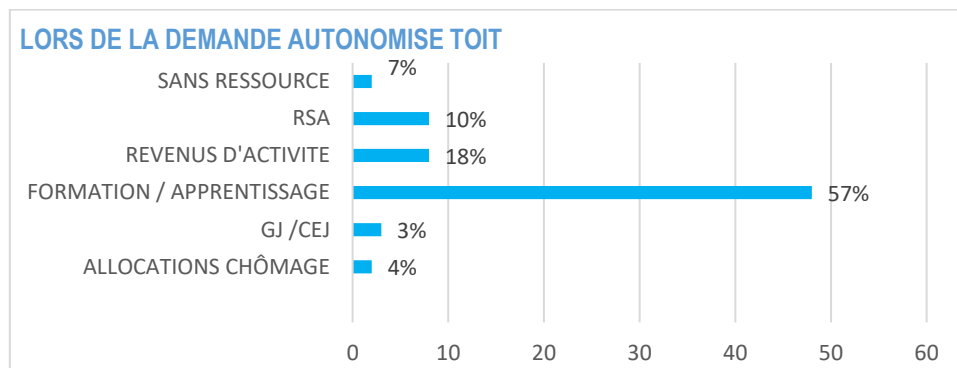
17 % des mesures ont fait l'objet de dérogation de prolongation au-delà des 18 mois validées par la commission Autonomise-toit !

Ces dérogations de durée s'expliquent notamment par des situations de plus en plus complexes des jeunes accompagnés qui ont besoin de plus de temps pour consolider leur autonomie, mais également la non linéarité des parcours pour ce public.

En effet, plusieurs jeunes se sont retrouvés en grandes difficultés sur le plan professionnel, et/ou administratif (renouvellement du titre de séjour), d'autres ont connu des difficultés de santé impactant directement l'équilibre budgétaire. Au-delà de l'autonomie des jeunes, la complexité des parcours et des situations peut freiner le maintien dans le logement ou le glissement de bail. En grande majorité, la prolongation de la durée d'accompagnement a permis de consolider la situation et le maintien en logement. A la marge, certains jeunes ont bénéficié de prolongation de la mesure, le temps d'entrer dans des dispositifs plus adaptés à leurs difficultés et ainsi éviter une mise à la rue et une rupture d'accompagnement.

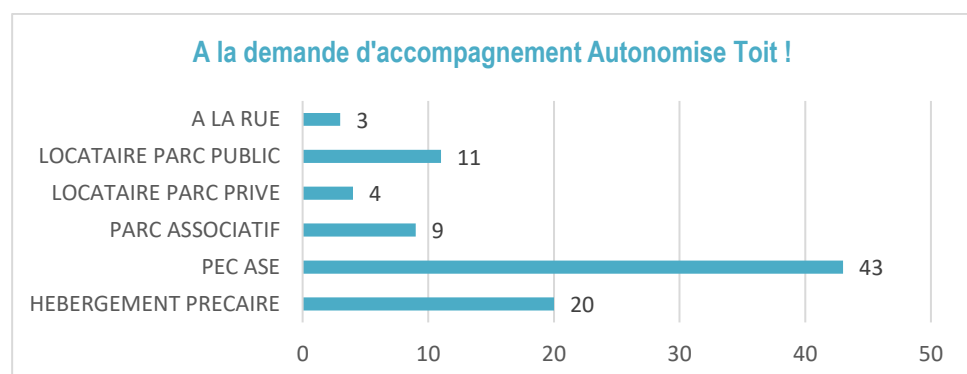
En dehors de cette procédure dérogatoire, les ajustements de la durée (dans la limite des 18 mois maximum) et de l'intensité de l'accompagnement sont validés lors des **points de suivis trimestriels** entre le service Habitat et Logement du Conseil Départemental et les Organismes Habitat Jeunes. Lors de ces points de suivis sont évoquées toutes les situations accompagnées afin d'être au plus près des besoins et de l'évolution des parcours.

Evolution des ressources



L'accès à l'emploi est un axe fort de l'accompagnement, essentiel pour pérenniser les ressources et permettre le maintien des jeunes dans le logement.

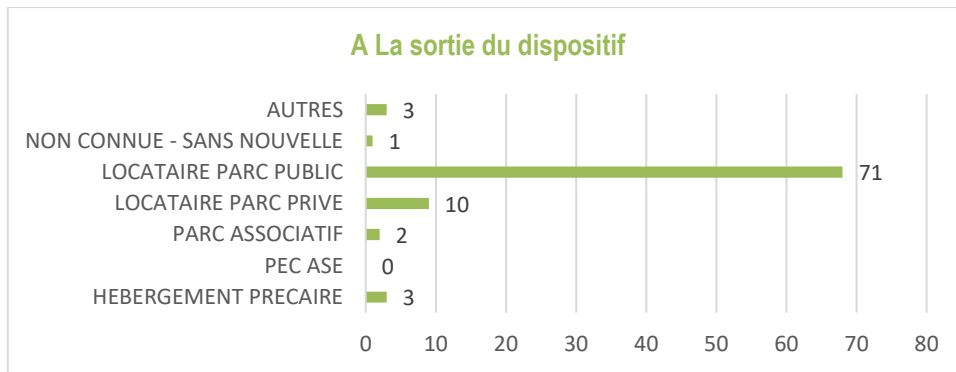
- **Le Parcours Logement**



70% des jeunes sont logés de façon non pérenne (prise en charge ASE ou hébergement précaire)

Un peu plus de 3 % sont à la rue

17% sont titulaires d'un bail en logement autonome



90 % sont stabilisés dans des logements autonomes de droit commun, dont 88% dans le parc public.

2 jeunes sont en résidence Habitat jeunes dans l'attente d'un logement.

3 jeunes sont en hébergement amical ou familial

2 jeunes ont été réorientés vers un CHRS

1 jeune a été hospitalisé

1 jeune est parti sans laisser d'adresse

Ce dispositif permet de sécuriser l'installation dans un logement de droit commun et d'accompagner de nombreux jeunes à consolider leur autonomie.

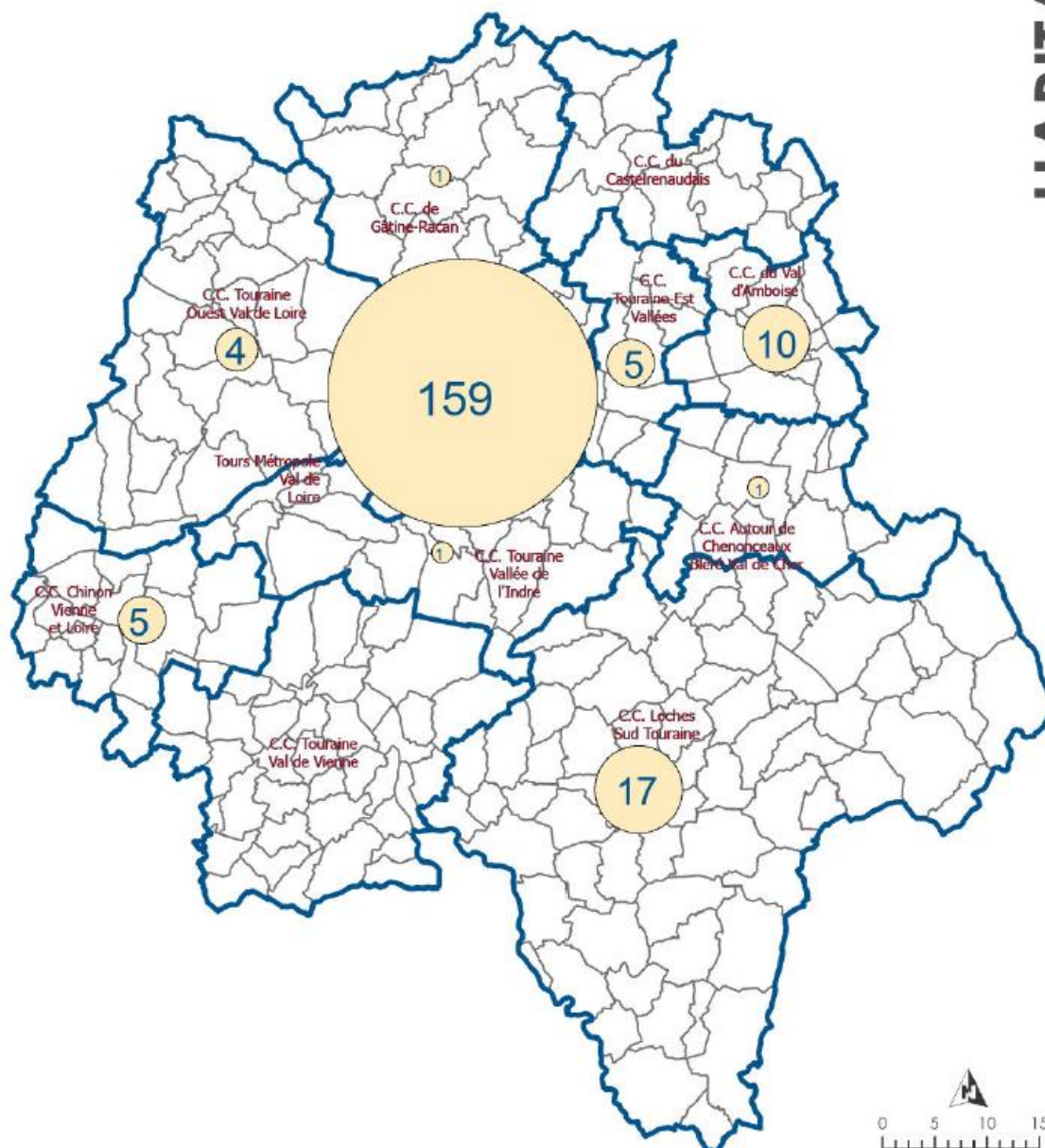
Innovant ce dispositif a été lauréat de 2 prix en 2023 :

Le D d'Or décerné par le journal des départements en septembre 2023 et le prix Territoria d'Or dans la catégorie lien social décerné par l'observatoire national de l'innovation publique et remis le 07 novembre 2023 à l'Assemblée Nationale.



Bénéficiaires d'un accompagnement Autonomise Toit !

En Indre-et-Loire, 2023

HABITAT



Légende :

-  EPCI d'Indre-et-Loire
-  Communes d'Indre-et-Loire

EN INDRE-ET-LOIRE

203

Jeunes accompagnés

Source : - 2024
Document : Automise_Toit mis à jour le 27/05/2024

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

VI. L'AIDE AU FINANCEMENT DES SUPPLÉMENTS DE DÉPENSE DE GESTION

L'aide au financement des suppléments de dépense de gestion est destinée à accroître l'offre de logements en direction des personnes défavorisées correspondant aux critères du PDALHPD. Le FSL s'implique de manière continue dans le développement du logement accompagné sous différentes formes dont l'aide à la sous-location, maillon indispensable de l'offre de logements destinée aux publics les plus fragiles.

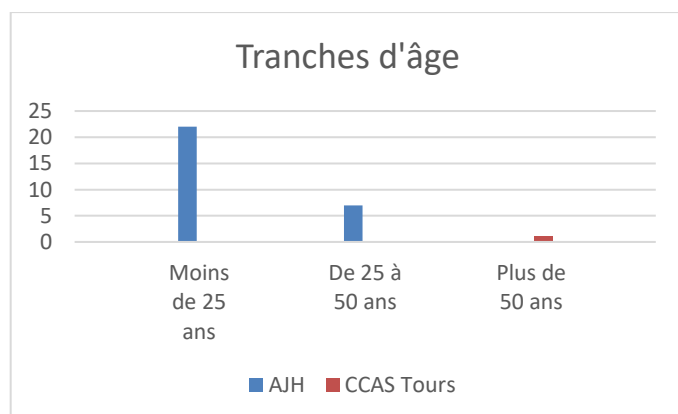
La convention de financement engage l'opérateur (sauf AJH) à ce que les logements sous-loués fassent l'objet d'un glissement de bail à l'issue de 3 années maximum d'occupation pour un même ménage.

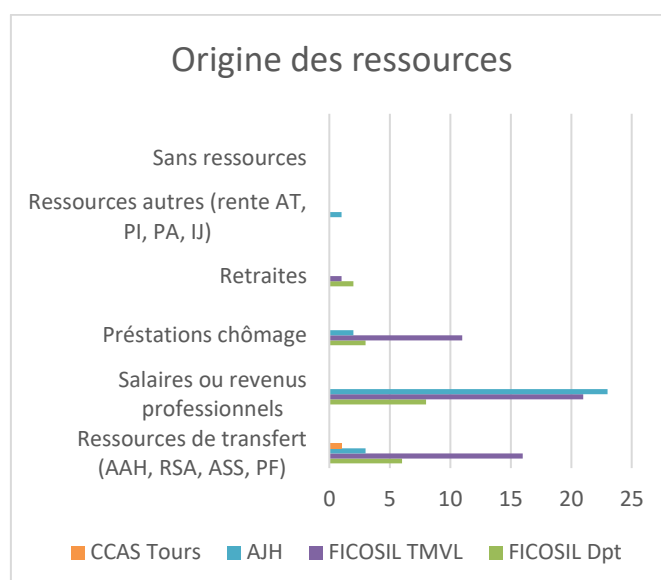
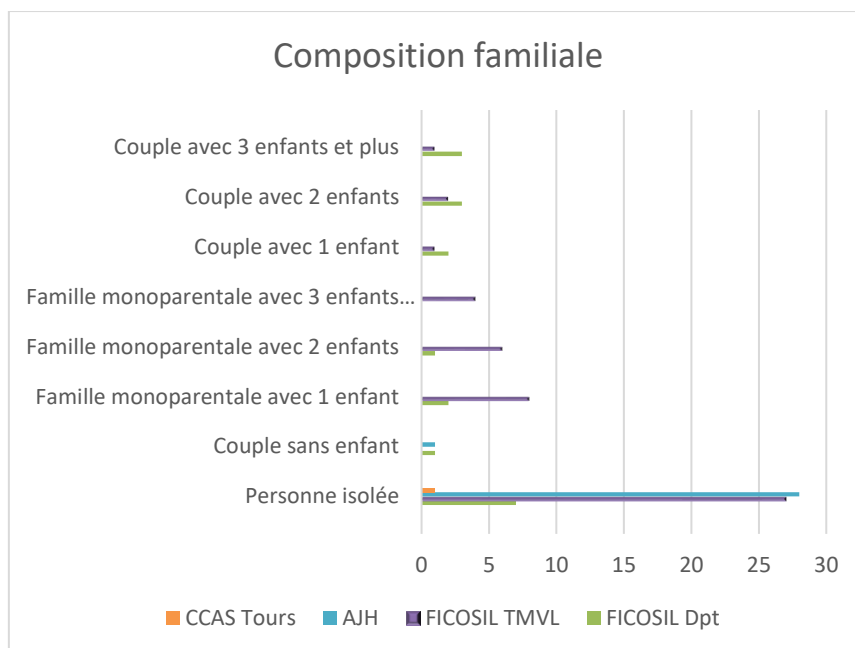
BILAN D'OCCUPATION 2023

Opérateurs	Logements conventionnés	Glissement de bail réalisé	Durée moyenne d'occupation	Sortie	Financement Réalisé
CCAS DE TOURS	2	0	12 mois		527.48 €
FICOSIL	49	5	32 mois	8	24 703.62 €
AJH	24	0	19.9 mois	9	11 077.48 €
TOTAL TMVL	75	5	21.3 mois	17	36 308.58€
FICOSIL (périmètre départemental)	19	1	36 mois	2	8 351.75€
TOTAL général	94	6	25 mois	19	44 660.33€
<i>Pour rappel 2022</i>	<i>94 (84 réalisés)</i>	<i>3</i>	<i>26 mois</i>	<i>12</i>	<i>44 308.26 €</i>
<i>Pour rappel 2021</i>	<i>97 (86.2 réalisés)</i>	<i>1</i>	<i>27.7 mois</i>	<i>18</i>	<i>45 539.05 €</i>
<i>Pour rappel 2020</i>	<i>94 (78.5 réalisés)</i>	<i>4</i>	<i>27 mois</i>	<i>16</i>	<i>41298.20 €</i>

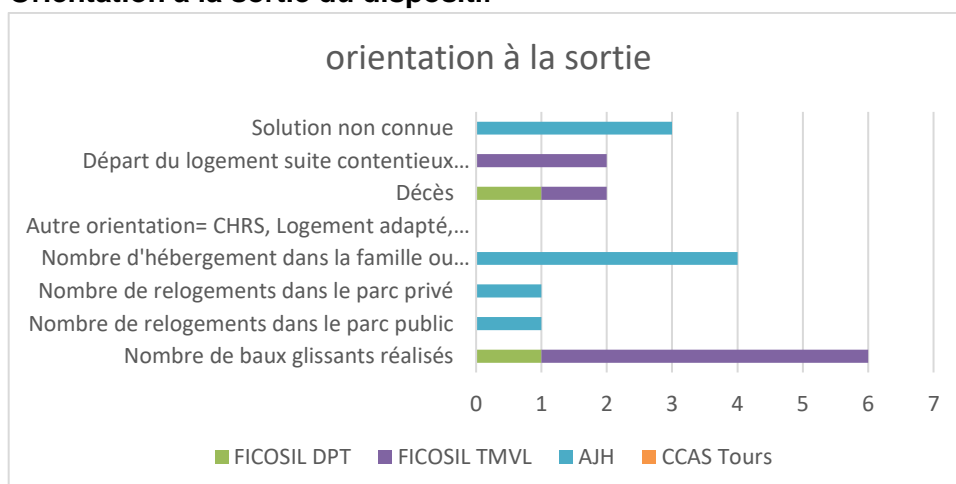
Cette année, **6 glissements de baux ont été réalisés par la FICOSIL** parmi les 19 sorties tout partenaires confondus.

A. Typologie du public





B. Orientation à la sortie du dispositif



De manière générale, la dynamique des glissements de baux se trouve freinée lorsque la situation des ménages n'est pas stabilisée. L'ensemble des conditions qu'elles soient financières, ou en lien avec l'occupation du logement doivent être réunies pour envisager le glissement. Le glissement de bail représente une étape importante dans le parcours résidentiel des ménages.

La présence de dettes locatives importantes ont conduit au départ du logement pour 2 ménages sous locataires de la FICOSIL.

Pour l'Association Jeunesse et Habitat, le nombre de sorties est quasiment identique à 2022.

Cependant, en matière de relogement, les chiffres ont beaucoup évolué : c'est l'hébergement familial qui a le pourcentage le plus élevé avec 4 jeunes entrés pour une prise d'autonomie a priori prématurée. Un seul relogement dans le parc locatif social cette année et autant dans le parc privé.

Bilan AFSDG

Le budget réalisé s'est maintenu **en 2023**, sans atteindre pour autant le budget de 2019 de 48 001 €.

La durée moyenne d'occupation a très légèrement diminué.

6 glissements de baux ont été réalisés pour 70 logements concernés, ce chiffre est encore très faible malgré une hausse des glissements en 2023.



© Val Touraine Habitat, Les Vignes du Prieuré, Nouzilly



© Val Touraine Habitat, Les Vignes du Prieuré, Nouzilly

GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AJH	Association Jeunesse et Habitat
AL	Aide au Logement
ALEC	Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'Indre et Loire
ALT	Aide au Logement Temporaire
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de la Santé
ASHAJ	Association pour l'Habitat des Jeunes
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
AT	Accident du travail
ATIL	Association Tutélaire d'Indre et Loire
BPI	Bénéfice Protection internationale
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAPEX	Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCH	Code de la Construction et de l'Habitation
CD	Conseil départemental
CESF	Conseillère en Économie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLSM	Conseils locaux de Santé Mentale
CSP	Code de Santé Publique
CUA	Commission Unique d'Attribution
CUO	Commission Unique d'Orientation
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion sociale
DRE	Droit de Réserve État
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP	Équivalent Temps Plein
FSL	Fonds de Solidarité Logement
LR	Loyer Résiduel
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDS	Maison Départementale de la Solidarité
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement et des Personnes Défavorisées
PF	Prestation Familiale
PLH	Programme Local de l'Habitat
QF	Quotient Familial
RSA	Revenu de Solidarité Active
RAR	Relogement et Accompagnement des Réfugiés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIEIL	Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire
SLIME	Service Local d'Intervention à la Maîtrise des Énergies
TMVL	Tours Métropole Val de Loire
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales